

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	02	INFRASTRUCTURE	02	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	02
EDUCATION	06	SOCIAL	10	TRANSPORT	08
ADMINISTRATION	18	ECONOMIE	03	RURAL	15

N° 2582

20 Juin 2022

20 June 2022

5:50 PM/17H:50

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél. (*): Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres) (*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	<p>Reference N°2022/044/UYII/IRIC/D/SEPRO/UEP Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°2022/044/UYII/IRIC/D/SEPRO/UEP DU 16 JUIN 2022PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DES ÉTUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT R+2 POUR ENSEIGNANTS À L'IRIC.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	--

2	<p>Reference 0003922/DAG/DG/PAD DU 13/06/2022 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUÉ N° 0003922/DAG/DG/PAD DU 13/06/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 31 MARS 2022 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS DE TELETRANSMISSION DES DONNEES MAREGRAPHIQUES AU PORT DE DOUALA-BONABERI. -</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	--

3	<p>Reference 009/DM/CAY2/SG/SMP/2022 Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 DU 15 MARS 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN PAVÉS DE LA ROUTE FACE TOTAL NKOMKANA-KIGALI, PHASE 01 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, DOTATION MINDDEVELEXERCICE 2022</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	--

4	<p>Reference N° 009 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°_009_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_007_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN ENERGIE SOLAIRE DE LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	--

5	<p>Reference 00133/E/2/D/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM/06-2022 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°00133/E/2/D/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM/06-2022 DU 16 JUIN 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIEE N°001/DP/MINHDU/PDVIR/RGE/RPM/ARPM/01-2022 DU 21/01/2022, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRE SES SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET VOIRIES DE PROXIMITE DANS LES COMMUNES DE MAROUA 1ER ET KOUSSERI. FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference 002 C/CR-AD/SG/2022 DU 17 MAI 2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 002 C/CR-AD/SG/2022 DU 17 MAI 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATIONS N° 002 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A LA FOURNITURE DES ENGIN DE GENIE CIVIL AU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA, SUIVANT AUTORISATION N°001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGMI/DMAGDMBEC/CE3/GEA2 DU 01 AVRIL 2022 DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DES MARCHES PUBLICS.FINANCEMENT : BIP/CRA 2022
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

7	Reference 00076/C/ME/2/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE NO00076/C/ME/2/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM DU 16 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE N°001/DP/MINHDU/PDVIR/RGE/RPM/ARPM/01-2022 DU 21/01/2022, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ER SOCIAL (EIES) SOMMAIRE SES SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET VOIRIES DE PROXIMITE DANS LES COMMUNES DE MAROUA 1ER ET KOUSSERI.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

8	Reference N° 008 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire
Titre/objet	DECISION N°_008_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_006_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ENOMANOM, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

9	Reference 018/22/D/ CAY 1er / SG / SFMP/BMP Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

10	Reference 010/DM/CAY2/SG/SMP/2022 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 DU 21 MARS 2022, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISÉS POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE DE YAOUNDÉ II DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

11	Reference	N° 001 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°_001_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET D'APPEL D'OFFRES N°_001_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE;
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

12	Reference	00134/E/2/D/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/06-2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°00134/E/2/D/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/06-2022 DU 16 JUIN 2022, PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE (DP) N°005/DP/ MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/011/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE BATOURI ET NGAOUNDERE.FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

13	Reference	002/CAEDII/SG/SAPM/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°002/CAEDII/SG/SAPM/2022 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAEDII/SG/CIPM/2022 DU 13 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE (CAF) A EKITE IV, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDÉA II, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNÉ À L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 004/AONO/CAED II/SG/CIPM/2022 DU 13 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE (CAF) A EKITE IV, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL QUE LE DIT APPEL D'OFFRE EST MODIFIÉ COMME SUIT :
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

14	Reference	03/C/CB/SG/CIPM/2022 DU 19/05/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 03/C/CB/SG/CIPM/2022 DU 19/05/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPELS D'OFFRES DES PROJETS FINANCES PAR LE BIP, EXERCICE 2022, DANS LA COMMUNE DE BELEL.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

15	Reference	N° 02 /C/M.O/C-ND/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°_02_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

16	Reference	001-C/CRA/SG/2022 DU 06 JUIN 2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 001-C/CRA/SG/2022 DU 06 JUIN 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA CONSULTATION N°001/DC/RA/SG/CIPM/2022 DU 07 AVRIL 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGMI/DMAG-DMBEC/CE3/CEA2 DU 01/04/2022 POUR L'ACQUISITION DES ENGIN DE GENIE CIVILS POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA.FINANCEMENT: BIP/CRA 2022 (IMPUTATION 222-250).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

17	Reference	N° 006 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°_006_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_004_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS CHACUN D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) DANS LES LOCALITÉS DE : NDOKSOMB, ETOUNDOU I, NDOKOHOK NEW-BELL, DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

18	Reference	42 /DM/CAFAN/SG/22 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LES TRAVAUXDE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE AFANLOUM - AWOUT DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

19	Reference	002/AC/REN/DMT/CIPM-ROUA/ AG/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION 002/AC/REN/DMT/CIPM-ROUA/ AG/2022 DU > 7CËN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALFTRSDES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE MADAKONAI, ROUA, MIDRE, GOLIBAI, 20GOM ET NDMICHE, ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.
	Nature de prestation	Fournitures
	Date de cloture	04-07-2022

20	Reference	07/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 07/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/C.MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DU QUARTIER TOWN-WATER DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

21	Reference 009/DM/C-NGUIBASSAL/SG/22 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°009/M/ R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/SG/2022 PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM /2022 DU 04 MAI 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SOMAKAI-MANGANGA (13KM) ET CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE LOUMBE DU VILLAGE MAHOLO I (13KM) DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL- DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ (PROGRAMME ANNUEL 2022).
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

22	Reference N° 005 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire
Titre/objet	DECISION N°_005_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_003_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS CHACUN D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS LES LOCALITÉS DE : NDEMA-AVIATION, BOGNOMBANG, BAKONGO-BAS, NOMENA ET BONABERIE, DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

23	Reference 03/D/CB/SG/CIPM/2022 DU 19/05/2022 Lire
Titre/objet	DECISION N° 03/D/CB/SG/CIPM/2022 DU 19/05/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU FINANCEMENT BIP DE L'EXERCICE 2022
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

24	Reference N° 003 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire
Titre/objet	DECISION N°_003_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE ;
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

25	Reference N°070/22/UYII/IRIC/D/SEPRO/UEP Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DES ÉTUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT R+2 POUR ENSEIGNANTS À L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC).
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

26	Reference	N° 004 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°_004_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE ;
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
27	Reference	029/DM/C/PJA/SG/2022. DU 12/05/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 029/DM/C/PJA/SG/2022, DU 12/05/2022 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N°002/AONNR/C1PJA/CIPM/2021 DU 08 JUILLET 2021 POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU BASSIN AGRICOLE PENJA SUD TRONÇON : BUADICPALMIER, PALMIER NDOKO, CHAPELLE BOUBA IV-CARREFOUR BOUBA IV DANS LA COMMUNE DE PENJA, ARRONDISSEMENT DE NJOMBÉ-PENJA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
28	Reference	ADDITIF N°001 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°001/CEN/2022/AD/DG/SGAMP/YDEDE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CEN/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022, RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (1) CAMION DE 18 TONNES AVEC FOURGON METALLIQUE (LOT1) ET DEUX (2) PICKUPS 4X4 MONO CABINE AVEC FOURGON METALLIQUE (LOT2) POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES A LA CENAME
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
29	Reference	015 Lire
	Titre/objet	RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 001/AONR/CAY1ER /CIPM/2022 DU 23/05/2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENDUIT SUPERFICIEL TYPE TRICOUCHE DU PARKING EXTERIEUR DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT YDE 1ER EN PROCEDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
30	Reference	001/ADD/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2022 DU 14/06/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 001/ADD/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2022 DU 14/06/2022 A L'AVIS DE CONSULATION N° 003/DC//C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2022 DU 18 MAI 2022 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICJ UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
31	Reference	00074/E/2 Lire
	Titre/objet	ADDITIF NO 001A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (A0NO) N°00022/E/2/AONO/MINH DU/PDVIR/CSPM/2022 DU 29/04/2022POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES ET BATIMENTS DE PROXIMITE AUX QUARTIERS GADA MABANGA ET DJALINGO A NGAOUNDERE II EN DEUX (02) LOTS SEPARÉS
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

32	Reference	N°000007/C/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°000007/C/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM DU 15 JUIN 2022 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00010/AONO/MINEPDED/CIPM/2022 DU 11 MAI 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES + RAPPORT DE L'ÉTAT SUR L'ENVIRONNEMENT.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

33	Reference	N° 03 /C/M.O/C-ND/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°_03_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAMET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

34	Reference	N° 04 /C/M.O/C-ND/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°_04_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

35	Reference	N°014/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB/SM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE DE PRESSE N°014/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB/SM DU 15 JUIN 2022
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

36	Reference	00078/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE NO00078/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM DU 16 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATSRELATIFS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE N°006/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021DU24/11/2021 POURLE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'EVALUATION DU PLAN D'ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE MAROUA ET KOUSSERI POUR LE COMPTE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RESILIENTES,
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

37	Reference	010/DM/C-NGUIBASSAL/SG/22 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°0010 /LC/ R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/SG/2022 PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM /2022 DU 04 MAI 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SOMAKAI-MANGANGA (13KM) ET CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE LOUMBE DU VILLAGE MAHOLO I (13KM) DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL- DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ (PROGRAMME ANNUEL 2022).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

38	Reference	027/DM/C/PJA/SG/2022. du 06/06/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°027/DM/C/PJA/SG/2022, DU 06/06/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°002/AONNR/C/PJA/CIPM/2021 DU 08 JUILLET 2021 POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU BASSIN AGRICOLE PENJA SUD TRONÇON : BUADIC-PALMIER, PALMIER NDOKO, CHAPELLE BOUBA IV-CARREFOUR BOUBA IV DANS LA COMMUNE DE PENJA, ARRONDISSEMENT DE NJOMBÉ-PENJA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

39	Reference	13/AAONO/DMT/REN/CIPMROUA/ AI/2022 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AAONO/DMT/REN/CIPMROUA/AI/2022 DU 14 JUIN 2022 POUR LA RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE DE DEUX(02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAÏL D'UN(01) ABREUVOIR POUR LEPETITBETAÏL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS L'AIRDE PATURAGEA BAO GREDE DANSLA COMMUNE DE ROUA L'ARRONDISSEMENTDE ROUA DEPARTEMENTDU MA YO-TSANAGA REGIONDEL'EXTREME-NORD.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	05-07-2022

40	Reference	011/AONO/REN/DMT/CIPM-ROUA-AI/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D' APPEL D' OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/AONO/REN/DMT/CIPM-ROUA-AI/2022 POUR LES TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LES LOCALITES DE MIDRE-NDEVGAI BAO-NDEVGAI, SOULEDE-WAYAM ET BAO-DEMROUA, DANS DANS L' ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L' EXTREME-NORD.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	04-07-2022

41	Reference	07/DC/R-CE/D-MI/C.MAK/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 07/DC/R-CE/D-MI/C.MAK/CIPM/2022 DU 23 MARS 2022 POUR L'EQUIPEMENT EN TABLES ET CHAISES DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE MAKENENE DANS L'ARRONDISSEMENT DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	15-07-2022



RESUME DES CONSULTATIONS

42	<p>Reference 001/DC/CUN/CIPM /2022 DU 15 JUIN 2022 Lire</p> <p>Titre/objet DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CUN/CIPM /2022 DU 15 JUIN 2022, RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA VILLE DE NKONGSAMBA AUTORITE CONTRACTANTE ; MAIRE DE LA VILLE DE NKONGSAMBA FINANCEMENT : DGD MINDDEVEL, EXERCICE 2022</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture 19-07-2022</p>
-----------	---

43	<p>Reference N° 015/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N° 015/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 16 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

44	<p>Reference 08/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 Lire</p> <p>Titre/objet ARRETE MUNICIPAL N° 08/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C-MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONCONS RURALES NYOKON 1-MATOUM (04 KM), EP MOCK-SUD – NGOKOP (01 KM), CETIC MAKENENE- ABATTOIR (01KM) DANS LA COMMUNE DE MAKENENE, ARRONDISSEMENT DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

45	<p>Reference 360-22/DAG/DG/PAD DU 13/06/2022 Lire</p> <p>Titre/objet DÉCISION N°1360-22/DAG/DG/PAD DU 13/06/2022 PORTANT ATTRIBUTION À L'ETABLISSEMENT GEOMATICABLE AFRICA, DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 31 MARS 2022 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉTRANSMISSION DES DONNÉES MARÉGRAPHIQUES AU PORT DE DOUALA-BONABÉRI.</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

46	<p>Reference 41 /DM/CAFAN/SG/22 Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LES TRAVAUX SUR LA PISTE AGRICOLE EKOMDOUMA II - MIMBAMIZOA MINDIMIKOUM AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

47	<p>Reference 04/C/CR-AD/SG/2022 DU 19 MAI 2022 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N° 04/C/CR-AD/SG/2022 DU 19 MAI 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATIONS N°004 POUR LES ETUDES ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEL IMMEUBLE SIEGE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA (PHASE2) SUIVANT AUTORISATION N°001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGM/DMAG-DMBEC/CE3/CE3/CEA2 DU 001 AVRIL 2022 DU MINISTERE DELEGUE A LA PRESIENCE DE LA CHARGE DES MARCHES PUBLICS FINANCEMENT : BIP/CRA 2022</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

48	Reference N° 01 /C/M.O/C-ND/2022 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 01_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N° 001_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMEKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

49	Reference 009/CA/M/CAY2/SG/SMP/2022 Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELTIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN PAVES DE LA ROUTE FACE TOTAL NKOMKANA-KIGALI, PHASE 01 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	---

50	Reference N° 002 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire Titre/objet DECISION N° 002_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMEKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE ; Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

51	Reference 010/CRP/CAFAN/2022 Lire Titre/objet APPEL D'OFFRES N°001/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 DU 18/03/2022 POUR LES TRAVAUX SUR LA PISTE AGRICOLE EKOMDOUMA II - MIMBAMIZOA MINDIMIKOUM, DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTREMAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2022 Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	--

52	Reference 24/C/C-NGUIBASSAL/SG/22 22 Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°009 /M/ R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/SG/2022 PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM /2022 DU 04 MAI 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SOMAKAI-MANGANGA (13KM) ET CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE LOUMBE DU VILLAGE MAHOLO I (13KM) DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL- DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ (PROGRAMME ANNUEL 2022).MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGUIBASSALFINANCEMENT : BUDGET DU MINTP-LIGNE DU FOND ROUTIER - EXERCICE 2022 Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

53	<p>Reference N° 05 /C/M.O/C-ND/2022 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°_05_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_003_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS CHACUN D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS LES LOCALITÉS DE : NDEMA-AVIATION, BOGNOMBANG, BAKONGO-BAS, NOMENA ET BONABERIE, DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

54	<p>Reference N° 09 /C/M.O/C-ND/2022 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°_09_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_007_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN ENERGIE SOLAIRE DE LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

55	<p>Reference 003_C/CRA/SG/2022 DU 06 JUIN 2022 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°003_C /CRA/SG/2022 DU 06 JUIN 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A IA CONSULTATION N°003/DC/RA/CRAYSG/CIPM/2022 DU 07 AVRIL 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGMI/DMAG-DMBEC/CE3/CEA2 DU 01/04/2022 POUR L'ACQUISITION DE SEPT (07) VEHICULES POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA. FINANCEMENT : BIP/CRA 2022 (IMPUTATION 222-100).</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

56	<p>Reference 00135/E/2/D/MINH DU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/06-2022 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°00135/E/2/D/MINH DU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/06-2022 DU 16 JUIN 2022 PORTANTATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONSSIMPLIFIEE (DP) N°006/DP/ MINH DU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/11/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'EVALUATION DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE MAROUA ET KOUSSERI POUR LE COMPTE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RESILIENTES. FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

57	<p>Reference 025/DM/C/PJA/SG/2022. DU 04/05/2022 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 025/DM/C/PJA/SG/2022, DU 04/05/2022 PORTANT ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/C.PJA/CIPIV/2021, DU 23/09/2021 RELATIF A LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE PENJA ET LA REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--



#

RESUME DES CONSULTATIONS

58

 Reference [02/AONO/C-MAYO HOURNA/CIPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C-MAYO HOURNA/CIPM/2022 DU 03 JUIN 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) RADIER DE (80X4, 5) SUR 80 ML SUR LE TRONÇON SABONGARI-DJAMTARI- DANS LA COMMUNEIDE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA RENOUE, REGION DU NORD.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 24-06-2022

59

 Reference [011/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX : LOT1 : CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI – CARREFOUR PRISON (EN PAVE) ET LOT2 : ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE) N° FINANCEMENT IMPUTATION MONTANT LOT1 CUN 221-150 85 000 000 LOT2 CUN 221-150 99 000 000

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 13-07-2022

60

 Reference [014](#) [Lire](#)

Titre/objet

RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 006/AONO/CAY1ER /CIPM/2022 DU 23/05/2022 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE CERTAINES RUES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT YDE 1ER EN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

61

 Reference [013/A/MO/C-DIBOMBARI/CIPM-PCCM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

ADDITIF N°013/A/MO/C-DIBOMBARI/CIPM-PCCM/2022 DU 17/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT (20) LOGEMENTS DE TYPE T3 DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

62

 Reference [002](#) [Lire](#)

Titre/objet

ADDITIF N° 002 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 06 MAI 2022

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

63

 Reference [02bis/AONO/C-NGAOUI/CIPM/SG/2022 DU 16 JUIN 2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02BIS/AONO/C-NGAOUI/CIPM/SG/2022 DU 16 JUIN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02)CENTRES PRESCOLAIRES COMMUNAUTAIRE RESPECTIVEMENT A BAWAKA KGB (LOT1) ET A WANDEH (LOT2) DANS LA COMMUNE DE NGAOUI, DEPARTEMENT DU MBERE. REGION DE L'ADAMAOUA. « EN PROCEDURE D'URGENCE »FINANCEMENT : EXERCICE 2022.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 14-07-2022



#

RESUME DES CONSULTATIONS

64

Reference [011/CRP/CAFAN/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 DU 18/03/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE AFANLOUM - AWOUT À AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE, MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2022

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

65

Reference [016/AONO/C-DIR/CIPM/2022 DU 02/06/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/C-DIR/CIPM/2022 DU 02/06/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SIMI II(INTER N° 6)- DDJEREM KABAWA Y COMPRIS REHABILITATION D'UN PONT DEFINITIF AU PK 12+900 SUR LA RIVIERE GOMTESER (30,5 KM) DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA« EN PROCEDURE D'URGENCE »FINANCEMENT: EXERCICE 2022 DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME FONDS ROUTIER DES ANNÉES 2022 ET 2023, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE COMPTE DE L'ETAT DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS INDIQUÉE.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 23-06-2022

66

Reference [10/AONO/CB/SG/ST/CIPM/VINA/2022 DU 03/06/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE NORMALE N° 10 /AONO/CB/SG/ST/CIPM/VINA/2022 DU 03/06/2022 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SELAL NYASSEY –INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00), COMMUNE DE BELEL FINANCEMENT : EXERCICE 2022 ET SUIVANT

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 28-06-2022

67

Reference [008/C/PJA/SGI2022 du 06/05/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUÉ N°008/C/PJA/SGI2022 DU 06/05/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES N°011/AONO/C/PJA/CIPM/2021, DU 23 SEPTEMBRE 2021 POUR LA SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE PENJA ET DE RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DE VILLE EXISTANT DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBÉ-PENJA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

68

Reference [N° 07 /C/M.O/C-ND/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°_07_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_005_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ETANGS MUNICIPAUX DE POISSONS ET POINT DE CAPTAGE D'EAU DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

69	Reference N° 06 /C/M.O/C-ND/2022 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°_06_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_004_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS CHACUN D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) DANS LES LOCALITÉS DE : NDOKSOMB, ETOUNDOU I, NDOKOHOK NEW-BELL, DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

70	Reference 011/C/C/PJA/SG/2022 du 06/06/2022 Lire Titre/objet COMMUNIQUÉ N°011/C/C/PJA/SG/2022 DU 06/06/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À APPEL D'OFFRES N°002/AONNR/C/PJA/CIPM/2021 DU 08 JUILLET 2021 POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU BASSIN AGRICOLE PENJA SUD TRONÇON : BUADIC-PALMIER, PALMIER NDOKO, CHAPELLE BOUBA IV-CARREFOUR BOUBA. IV DANS LA COMMUNE DE PENJA, ARRONDISSEMENT DE NJOMBÉ-PENJA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	---

71	Reference 13/AONO/C.TLM/CIPM/AI/2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/C.TLM/CIPM/AI/2022 DU 16/06/2022 EN PROCEDURE D'UREGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TOULOUM, DEPARTEMENT DE MAYO KANI LOT 1: BARDOUKI ; LOT 2 : DANA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEPIA, EXERCICE 2022. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 13-07-2022
-----------	---

72	Reference N° 08 /C/M.O/C-ND/2022 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°_08_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_006_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ENOMANOM, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

73	Reference 00078/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM Lire Titre/objet COMMUNIQUE NO00078/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM DU 16 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATSRELATIFS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE N°006/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021DU24/11/2021 POURLE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'EVALUATION DU PLAN D'ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE MAROUA ET KOUSSERI POUR LE COMPTE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RESILIENTES, Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

74	Reference	00077/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE NO00077/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM DU 16 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATSRELATIFS A LA DEMANDE DE N°005/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/11/2021 POURLE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE BATOURI ET NGAOUNDERE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

75	Reference	12/AONO/C.TLM/CIPM/BEC/2022 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°12/AONO/C.TLM/CIPM/TBEC/2022 DU 16/06/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BLOCS DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TOULOUM, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI : EP DANA (01 SALLE), EP KABLA (02 SALLES), EP LAWANGAORI (03 SALLES), EP : NIMBAKRI BIZILI (01 SALLE), EP SIGUEORE (01 SALLE), EP TOULOUM BOUTOU (01 SALLE), EP GAZAWA (01 SALLE) FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	13-07-2022

76	Reference	N° 007 /D/ C-ND / M.O /2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°_007_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_005_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ETANGS MUNICIPAUX DE POISSONS ET POINT DE CAPTAGE D'EAU DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

77	Reference	071/22/AOIO/SDCC/CIPM Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°071/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 03/06/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DES PIÈCES DE RECHANGE DES PRESSES HORIZONTALES À DÉCHETS POUR LES USINES D'ÉGRENAGE DE LA SODECOTON
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	05-07-2022

78	Reference	027/DM/C/PJA/SG/2022, du 06/05/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°027/DM/C/PJA/SG/2022, DU 06/05/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°011/AONO/C/PJA/C1PM/2021, ' DU 23 SEPTEMBRE 2021 POUR LA SURVEILLANCE ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE PENJA ET DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE EXISTANT DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

79	Reference	09/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX : RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTOIRES DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	13-07-2022

80	Reference	09bis/AONO/C-NG/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09BIS/AONO/C-NG/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS AXES DE LA VILLE DE NGAOUI SUR UN LINEAIRE DE SIX (6) KM DANS LA COMMUNE DE NGAOUI, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA TRONÇON 1 : TOURISME - NARRAL - ELEVAGE ANCIEN CIMETIERE -DIAOURO DOKO 2, 500 KM ;TRONÇON 2 : CARREFOUR JEAN POUTIA - RESIDENCE MAIRE - ANCIEN CIMETIERE 1,200 KM ;TRONÇON 3 : CARREFOURJEAN POUTIA - MARCHÉ DES VIVRES -ECOLE PUBLIQUE GROUPE I 0,900 KM ;TRONÇON 4 : CARREFOUR ABDLOULABI LABI - CHEFFERIE - ECOLE BILINGUE 0,700 KM ;TRONÇON 5 : CARREFOUR EXPRESS UNION - ECOLE PUBLIQUE GROUPE II - QUARTIER MBERE 0,700 KM FINANCEMENT : EXERCICE 2022 DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE L'EXERCICE 2022, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUI, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE L'ETAT DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS INDIQUÉE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	14-07-2022

81	Reference	11/AONO/2022 DU 16 JUIN 2022 Lire
	Titre/objet	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES VILLES SECONDAIRES EXPOSEES A DES FACTEURS D'INSTABILITE(PRODESV) AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 11/2022 DU 16 JUIN 2022 POUR LA REALISATION DES FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE A SOBA DANS LA COMMUNE DENGAOUI (REGION DE L'ADAMAOUA)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	14-07-2022

82	Reference	011/AONO/CB/SG/ST/CIPM/2022 DU 03/06/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 011/AONO/CB/SG/ST/CIPM/2022 DU 03/06/2022 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SELAL NYASSEY -INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00), COMMUNE DE BELEL FINANCEMENT : EXERCICES 2022 ET 2023. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BELEL , AUTORITÉ CONTRACTANTE ,UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DE L'OPÉRATION SUS-INDIQUÉE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	27-06-2022

83	Reference	06/DC/R-AD/D-F&D/C.TG/CIPM-C.TIG/ST/2022 DU 20/06 Lire
	Titre/objet	N° 006/DC/R-AD/D-F&D/C.TG/CIPM-C.TIG/ST/2022 DU 20 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DECHETS (PCGD) ET LA MISE EN PLACE DES OUTILS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES DANS LA COMMUNE DE TIGNERE, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA(EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT : FONDS ISSUS DE DROIT D'ACCISES SPÉCIAL DESTINE AU FINANCEMENT DE L'ENLEVEMENT ET DU TRAITEMENT DES ORDURES. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIGNÈRE, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE CET AVIS DE CONSULTATION POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS INDIQUÉE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	15-07-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

84	Reference	010/AONO/REN/DDMT/CIPIVI/C-ROUA/AI/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/REN/DDMT/CIPIVI/C-ROUA/AI/2022 DU LI A ^POUR LESTRAVAUXD'EXTENSION AU RESEAU ELECTRIQUE DANS LÂ LOCALITE DE BAO NDEVGAI ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYOTSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	04-07-2022

85	Reference	009/AONO/REN/DMT/CIPM-ROUA-AI/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/REN/DMT/CIPM-ROUA-AI/2022 POUR LES TRAVAUX DE D'ELECTRIFICATION EN TRENTE TROIS (33) PANNÉAUX SOLAIRES DANS LES LOCALITE ;ROUA, SOULEDE, MIDIRE, BAO ET MAZAM DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	04-07-2022

86	Reference	006/AONO/K23/CDPM-LC/2022 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/K23/CDPM-LC/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	07-07-2022

87	Reference	21/AONR/ARMP/CPIM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°21/AONR/ARMP/CPIM/2022 DU 20/06/2022.POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS EN VUE DE L'ÉBORATION DE LA POLITIQUE D'ARCHIVAGE À L'AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS.FINANCEMENT : BUDGET ARMP EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	19-07-2022

88	Reference	017/AONO/CIPM/C-DIR/2022 DU 02/06/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 017/AONO/CIPM/C-DIR/2022 DU 02/06/2022 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SIMI II (INTER N6) - DJEREM KABAWA Y COMPRIS REHABILITATION D'UN PONT DEFINITIF AU PK 12+900 SUR LA RIVIERE GOMTESER (30,50 KM) DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA« EN PROCEDURE D'URGENCE »FINANCEMENT : PROGRAMMES 2022 & 2023
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	23-06-2022

89	Reference	010/CA/M/CAY2/SG/SMP/2022 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELTIF L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISES POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE DE YAOUNDE II DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

90	<p>Reference 12/AAONO/REN/DMT-CIPM-C-ROUA/TBEC/2022 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 12/AONO/REN/DMT-CIPM-C-ROUA/TBEC/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR A CARACTERE COMMERCIAL AU MARCHÉ DE ROUA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYOTSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 05-07-2022</p>
-----------	--

91	<p>Reference 005/AONO/C-MENGUEME/CIPM /2022 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C-MENGUEME/CIPM /2022 DU 20/06/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE PONT SO'O, DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture 15-07-2022</p>
-----------	--

92	<p>Reference N°2/AD/MINEFOP/SG/DAG/2022 Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF N°2/AD/MINEFOP/SG/DAG/2022 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/DAO/MINEFOP/CIPM/CCCM-BEC/2022 DU 31 MARS 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE SECTORIEL (CFPS) EN AGRO-INDUSTRIE A DOUALA ET EN MAINTENANCE INDUSTRIELLE ET TRANSPORT/LOGISTIQUE A EDEA (DEUX LOTS) « EN PROCEDURE D'URGENCE »</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

93	<p>Reference 004/AONO/C -MENGUEME /CIPM/2022 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/C -MENGUEME /CIPM/2022 DU 20/06/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ANDOCK2 (FACE CHAPELLE CATHOLIQUE) ET CONSTRUCTION D'UN FORAGE EN VUE DU RENFORCEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MENGUEME EN DEUX (02) LOTS DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture 15-07-2022</p>
-----------	---

94	<p>Reference 001/D/QC/DG/DAC/SMP/2022 DU 15/06/2022 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°001/D/QC/DG/DAC/SMP/2022 DU 15/06/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CAMAIRCO/CIPM/2022 DU 13/05/2022 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (CAMAIR-CO).</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

95	<p>Reference N/A Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

96	Reference	010/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX : LOT 1 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI (1ÈRE PHASE), LOT 2 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LE COURS D'EAU RELIAN YOKO ET BURKINA , LOT 3 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE MADAGASCAR, LOT 4 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LA RIVIERE BOBALA SETUBA, LOT 5 : CONSTRUCTION DU PONT MAYO MARZA DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	13-07-2022

97	Reference	005/AONO/K23/CDPM-LC/2022 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/K23/CDPM-LC/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	07-07-2022

98	Reference	N°011 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°011 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DES DEMANDES DE COTATIONS (DC) N°06 ET N°07 DU 06 AVRIL 2022 RELATIVES À LA SÉLECTION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE COMPLÈTE POUR LA REALISATION DE CERTAINS MICROPROJETS DE L'OPERATION PNDP HIMO 3 MINKA DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD, « SITES 6 ET 7 »PAYS/NOM DU PROJET : CAMEROUN/PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP).FINANCEMENT : HIMO3-MINKA
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

99	Reference	03/AONO/C-M HOURNA/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/C-MAYO HOURNA/CIPM/2022 DU 03 JUIN 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE COMMUNALE PATRA-TAWE DE 10,8KM DU PKO+000 AU PK10+800 DANS LA COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	24-06-2022

100	Reference	001/AONO/MAYO-HOURNA-C/GS/ TS/DTB 2022 Lire
	Titre/objet	OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° ONIT/MAYO HOURNA-C/GS/TS/DTB/2021 OF THE 03 JUIN 2022 LAUNCHED IN EMERGENCY EOR THE CONSTRUCTION WORKS OF AN INTEGRATED TYPE II HEALTH CENTER AT GUIBDJOL IN MAYO HOURNA COUNCIL, BENOUE DIVISION, NORTH REGION.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	24-06-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

101	<p>Reference 0025/C/C-NGUIBASSAL/SG/22 Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°0010/LC/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/SG/2022 PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM /2022 DU 04 MAI 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SOMAKAI-MANGANGA (13KM) ET CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE LOUMBE DU VILLAGE MAHOLO I (13KM) DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL- DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ (PROGRAMME ANNUEL 2022).MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGUIBASSALFINANCEMENT : BUDGET DU MINTP-LIGNE DU FOND ROUTIER - EXERCICE 2022</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
------------	--

102	<p>Reference D13-127/C/MINSANTE/SG/UCPC/EPM/AMO Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N° D13-127/C/MINSANTE/SG/UCPC/EPM/AMO DU 11 MAI 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°D13-161/AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 DU 08/07/2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION / EXTENSION DE CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DANS LES RÉGIONS DU CENTRE (HORS YAOUNDÉ) ET DE L'EST-CAMEROUN</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
------------	--

103	<p>Reference N°00002/AR/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF RECTIFICATIF N°00002/AR/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM DU 15 JUIN 2022 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°00011/AONO/MINEPDED/CIPM/2022 DU 11 MAI 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'AMELIORATION DE LA PLATEFORME DE LA BOURSE NATIONALE DES DECHETS DANS UNE PERSPECTIVE D'ECONOMIE CIRCULAIRE</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
------------	--

104	<p>Reference 1255-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 29/03/2022</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
------------	---

105	<p>Reference 12/AONO/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2022 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE L'HOTEL DE VILLE DE BERTOUA</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture 12-07-2022</p>
------------	--

INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN

DECISION N°2022/044/UYII/IRIC/D/SEPRO/UEP DU 16 JUIN 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DES ÉTUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT R+2 POUR ENSEIGNANTS À L'IRIC.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC) ;

Vu la loi N°92/007 du 14 août 1992 portant code du travail ;

Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le décret N°2020/388 du 16 juillet 2020 portant nomination du directeur de l'IRIC ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°1/AONO/IRIC/2022 du 25 avril 2022 portant recrutement d'un cabinet ou d'un bureau d'études en vue des études pour la construction d'un bâtiment R+2 pour enseignants à l'IRIC,

D E C I D E

Article 1^{er} : L'entreprise **NEW DESIGN BUILTSHINE, Tél. : (+237) 675 16 64 95/679 13 97 70** est déclarée attributaire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un cabinet ou d'un bureau d'études en vue des études pour la construction d'un bâtiment R+2 pour enseignants à l'IRIC pour un montant TTC de 9 540 000 (Neuf Millions Cinq Cent Quarante Mille) FCFA pour un délai d'exécution de trois (03) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

Article 2 : Le responsable de ladite entreprise est invité à se présenter à la section des projets de l'IRIC pour l'établissement du marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera en français et en anglais.

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le DIRECTEUR

URBAIN NDONGO Daniel

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUÉ N° 0003922/DAG/DG/PAD DU 13/06/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 31 MARS 2022 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS DE TELETRANSMISSION DES DONNEES MAREGRAPHIQUES AU PORT DE DOUALA-BONABERI. -

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

L'Etablissement GEOMATICABLE AFRICA, **BP 968 Yaoundé**, est déclaré adjudicataire de l'appel d'offres susvisé pour un montant de **F CFA TTC 111 664 508** et un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de marché y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à ladite Division.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission. /-

DOUALA le 13 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

COMMUNE DE YAOUNDE II

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 DU 15 MARS 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN PAVÉS DE LA ROUTE FACE TOTAL NKOMKANA-KIGALI, PHASE 01 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, DOTATION MINDDEVELEXERCICE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;

Vu l'Arrêté municipal N°004/AM/SG/CAY2/2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;

Vu la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 Déc. 2021 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Avis d'appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 du 15 Mars 2022 en procédure d'urgence pour les travaux d'aménagement en pavés de la route Face Total Nkomkana-Kigali, Phase 01 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;

Vu le Procès-verbal de restitution N°032 du rapport d'analyse de la sous-commission d'analyse des offres en date du 05 Mai 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;

Vu le budget de l'exercice 2022 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;

Vu les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.

DECIDE

Article 1 : L'entreprise *MC CONSULTING SARL, B.P. : 14 099 YAOUNDE, Tel. : 655 72 13 93 / 677 86 14 61, Registre de Commerce N° : RC/YAO/2021/B/315, NIJ. : M022118521656T*, est déclarée attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 du 15 Mars 2022 en procédure d'urgence pour les travaux d'aménagement en pavés de la route Face Total Nkomkana-Kigali, Phase 01 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II selon les modalités ci-après :

- Montant TTC en FCFA : Trente-six millions six cent soixante-cinq mille deux cent quarante-neuf (36 665 249) F CFA ;
- Délai d'exécution : Trois (03) Mois.

Article 2 : Le Responsable de l'entreprise *MC CONSULTING SARL, ou son Représentant est invité à se présenter à la Mairie de Yaoundé II sis au quartier Tsinga, Service des Marchés Publics, porte 203, pour les modalités de souscription du marché y relatif.*

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_009_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_007_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN ENERGIE SOLAIRE DE LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiniméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents, membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiniméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022

Vu l'Avis d'appel d'offre ouvert N°_007_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 du 20 Avril 2022, lancé en procédure d'urgence pour travaux d'Eclairage public en Energie solaire de la ville de Ndikinioméki, pour le montant TTC 57.944.347,31 FCFA.

Considérant les inscriptions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : ETS NANCY CORPORATION est attributaire du marché pour travaux d'Eclairage public en Energie solaire de la ville de Ndikinioméki, pour le montant TTC 57.944.347,31 FCFA pour un délai de 03 Mois.

Article 2^{ème} : Le Directeur General des ETS NANCY CORPORATION est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice



MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

DECISION N°00133/E/2/D/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM/06-2022 DU 16 JUIN 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIEE N°001/DP/MINHDU/PDVIR/RGE/RPM/ARPM/01-2022 DU 21/01/2022, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRE SES SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET VOIRIES DE PROXIMITE DANS LES COMMUNES DE MAROUA 1ER ET KOUSSERI. FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu la constitution de la République du Cameroun ;
Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
Vu la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
Vu L'ASMI N°00016/ASMI/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/2021 du 26 Avril 2021 ;
Vu la Demande de Proposition Simplifiée N°001/DP/ MINHDU/PDVIR/RGE/RPM/ARPM/01-2021 du 21 janvier 2022
Vu le procès-verbal de contrat négocié du 28 Mars 2022;
Vu le procès-verbal de la CSPM du PDVIR du 25 mai 2022, relatif à l'adoption du rapport de préqualification, de la demande de proposition simplifiée, du rapport de proposition technique et financière et du projet de contrat.
DECIDE :
Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Proposition complète susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
GROUPEMENT CARFAD SARL/DIDON CONSEIL SARL, BP : 30588 Yaoundé-Cameroun, Tel : (+237)222 31 08 92/699 95 01 05, Email : carfadcameroun@yahoo.fr	20 775 000CFA HT 24 774 188 TTC	Soixante (60) jours

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA

COMMUNIQUE N° 002 C/CR-AD/SG/2022 DU 17 MAI 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATIONS N° 002 POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF A LA FOURNITURE DES ENGIN DE GENIE CIVIL AU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA, SUIVANT AUTORISATION N°001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGMI/DMAGDMBEC/CE3/CEA2 DU 01 AVRIL 2022 DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DES MARCHES PUBLICS.FINANCEMENT : BIP/CRA 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional de L'Adamaoua (Maître d'Ouvrage), communique:

Par décision N° **002/C/CRA/SG/2021** du **17 mai 2022** la société ci-après a été déclarée adjudicataire des marchés relatifs à la Consultation susvisée ainsi qu'il suit:

INTITULE DU PROJET	MONTANT TTC (FCFA)	ADJUDICATAIRE
la Maîtrise d'œuvre relative à la fourniture des engins de génie civil au Conseil Régional de l'Adamaoua, suivant autorisation N° 001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGMI/DMAG-DMBEC/CE3/CEA2 du 01 avril 2022 du Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé des Marchés Publics.	99 693 000 FCFA	MATGENIE BP : 2063 Yaoundé; Tel: 243 096 0 42;

L'entreprise concernée est appelée à bien vouloir prendre attache avec le Secrétaire Général de la Région/CTD pour la suite de la procédure.

NGAOUNDERE le 17 Mai 2022

Le PRÉSIDENT

MOHAMADOU DEWA

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE NO00076/C/ME/2/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM DU 16 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE N°001/DP/MINHDU/PDVIR/RGE/RPM/ARPM/01-2022 DU 21/01/2022, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRE SES SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET VOIRIES DE PROXIMITE DANS LES COMMUNES DE MAROUA 1ER ET KOUSSERI.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Nom du Projet : Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)
Financement : Banque mondiale part Hors Taxes
Méthode de Sélection Sélection Fondée sur la «Qualification du Consultant (QC)»

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) communique :

Le GROUPEMENT CARFAD SARL/DIDON CONSEIL SARL, BP : 30588 Yaoundé-Cameroun, Tel : (+237) 222 31 08 92/699 95 01 05, Email : carfadcameroun@yahoo.fr, est attributaire du Contrat relatif au recrutement d'un consultant chargé de la réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et voiries de proximité dans les communes de Maroua 1er et Kousseri..

Il est invité à prendre attache avec la Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes, 4ème étage Sise Immeuble face arrière de la DGSN à Yaoundé, B.P. 615, Yaoundé- Cameroun, E-mail : minduh.pdvir@gmail.com, pour les modalités de signature du Contrat.

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_008_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_006_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ENOMANOM, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiméki, Maitre d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents, membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de

finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022

Vu l'Avis d'appel d'offre ouvert N°_006_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 du 20 Avril 2022, lancé en procédure d'urgence pour travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique d'ENOMANOM, pour le montant TTC 17.859.411 FCFA.

Considérant les inscriptions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : ETS BEAUX ARTS (ALASSA) est attributaire du marché pour travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique d'ENOMANOM, pour le montant TTC 17.859.411 FCFA pour un délai de 04 Mois.

Article 2^{ème} : Le Directeur General des ETS BEAUX ARTS (ALASSA) est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice



COMMUNE DE YAOUNDE I

PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé N° 0005772 de la session N° 02 du 09/02/2022 et N° 00021707 de la session N° 029 du 09/06/2022 et N° 0021708 de la session N° 030 du 13/06/2022 ;
Et conformément aux dispositions de **l'article 101** du Code des Marchés Publics.

DECIDE:

Article 1^{er}: le marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/CAY1^{ER}/CIPM/2022 du 09/05/2022 pour les travaux confortatifs (assainissement) d'aménagement de la voie quartier EMANA- CARREFOUR DEO-GRACIAS/ OBAL YEYE et bretelles dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 1^{er} en procédure d'urgence est attribué à **GROUPE FIXIT Sarl, BP : 327-Yaoundé, TEL : 694450137/677213329** représenté par Monsieur **NDONGO ESSENGUE Auguste Cyrille**, Directeur Général pour un montant **TTC FCFA de 100 345 417** (cent millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent dix-sept).

Délai d'exécution des travaux: 4 (quatre mois) mois.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE DE YAOUNDE II

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 DU 21 MARS 2022, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISÉS POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE DE YAOUNDÉ II DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;

Vu l'Arrêté municipal N°004/AM/SG/CAY2/2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;

Vu la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 Déc. 2021 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Avis d'appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 du 21 Mars 2022, en procédure d'urgence, pour l'acquisition de deux véhicules pick-up 4x4 double cabine climatisés pour le compte de la Mairie de Yaoundé II dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;

Vu le Procès-verbal de restitution N°033 du rapport d'analyse de la sous-commission d'analyse des offres en date du 03 Juin 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;

Vu le budget de l'exercice 2022 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;

Vu les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.

DECIDE

Article 1 : L'entreprise **CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC)**, *B.P. : 15 326 YAOUNDE, Tel. : 222 30 80 97, Registre de Commerce N° : RC/YAE/2020/M/10 BIS, NIJ : M121712669896Y*, est déclarée attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 du 21 Mars 2022, en procédure d'urgence, pour l'acquisition de deux véhicules pick-up 4x4 double cabine climatisés pour le compte de la Mairie de Yaoundé II dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II selon les modalités ci-après :

- Montant TTC en FCFA : Soixante-cinq millions (65 000 000) F CFA ;

- Délai d'exécution : Soixante (60) Jours.

Article 2 : Le Responsable de l'entreprise **CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC)**, ou son Représentant est invité à se présenter à la Mairie de Yaoundé II sis au quartier Tsinga, Service des Marchés Publics, porte 203, pour les modalités de souscription du marché y relatif.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_001_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET D'APPEL D'OFFRES N°_001_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE;

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maître d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiniméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents , membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiniméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022



Vu L'appel d'offre N°11/AONO/C/ND/CIPMP/2021 du 15 Novembre 2021 relatif aux travaux de construction de cinq (05) Forages Positifs Equipés de Pompes à Motricité Humaine dans la Commune de Ndikinioméki de montant TTC 41.856.750 dans la commune de Ndikinioméki **Considérant les inscriptions budgétaires ;**

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : ETS AFRIC COPY CENTER est attributaire du marché pour les travaux de Construction d'une Mini Adduction d'eau de montant TTC 41.856.750 dans la commune de Ndikinioméki pour un délai de 60 jours.

Article 2^{ème} : Le Directeur General de ETS AFRIC COPY CENTER est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

NDIKINIMEKI le 1 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

DECISION N°00134/E/2/D/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/06-2022 DU 16 JUIN 2022, PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE (DP) N°005/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/011/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE BATOURI ET NGAOUNDERE.FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu la constitution de la République du Cameroun ;
Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
Vu la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
Vu l'ASMI N°00027/E/2/ASMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RGS/RPM/11-2021 DU 16 Juin 2021;
Vu la Demande de Proposition Simplifiée N°005/DP/ MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24 Novembre 2021;
Vu le procès-verbal de contrat négocié du 21 Mars 2022;
Vu le procès-verbal de la CSPM du PDVIR du 24 Mai 2022, relatif à l'adoption du rapport de préqualification, de la demande de proposition simplifiée, du rapport de proposition technique et financière et du projet de contrat.
DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Proposition simplifiéesusmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
ERE DEVELOPPEMENT SARL, BP : 11487 Yaoundé, Tél. +(237) 242 536 011 / +(237) 222 232 594 / +(237) 699 936 535, Email : secretariateredev@yahoo.fr	16 103 000FCFA HTVA, 19 202 828FCFA TTC	Soixante-dix (70) jours.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE D'EDEA 2EME

ADDITIF N°002/CAEDII/SG/SAPM/2022 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAEDII/SG/CIPM/2022 DU 13 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE (CAF) A EKITE IV, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDÉA II, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNÉ À L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 004/AONO/CAED II/SG/CIPM/2022 DU 13 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE (CAF) A EKITE IV, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL QUE LE DIT APPEL D'OFFRE EST MODIFIÉ COMME SUIT :

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six copies marquées comme telles, devra être déposée à la Mairie d'Edéa II, sous pli fermé au plus tard le 15 juin 2022 à 12 Heures, heure locale et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAEDII/SG/CIPM/2022 DU 13 Mai 2022</p> <p style="text-align: center;">Pour l'exécution des travaux de construction d'un (01) Centre d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) à EKITE IV, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.</p> <p style="text-align: center;">« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six copies marquées comme telles, devra être déposée à la Mairie d'Edéa II, sous pli fermé au plus tard le 06 Juillet 2022 à 12 Heures, heure locale et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAEDII/SG/CIPM/2022 DU 13 Mai 2022</p> <p style="text-align: center;">Pour l'exécution des travaux de construction d'un (01) Centre d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) à EKITE IV, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.</p> <p style="text-align: center;">« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 15 Juin 2022 à 13 Heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Maire de la Commune d'Edéa II, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 06 Juillet 2022 à 13 Heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Maire de la Commune d'Edéa II, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>

EDEA le 14 Juin 2022

Le MAIRE

MBEI NJE Jean



COMMUNE DE BELEL

COMMUNIQUE N° 03/C/CB/SG/CIPM/2022 DU 19/05/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPELS D'OFFRES DES PROJETS FINANCES PAR LE BIP, EXERCICE 2022, DANS LA COMMUNE DE BELEL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de BELEL, Autorité Contractante, communique :

Les Entreprises suivantes sont par décision **N°/D/CBELEL/SG/CIPM/2022 du**, déclarées attributaires des Marchés relatifs à l'Appel d'Offres National ouvert et DC ci-dessous, pour les montants et délais ci-après :

Attributaire	Projet	Montant du marché (en FCFA)	Délai d'exécution
ETS GREEN TECHNOLOGY	Travaux d'aménagement du site de lotissement à Bélel	15 100 000	03 Mois
ETS NEDIMEX	Travaux d'achèvement de la mise en place de l'espace vert à l'esplanade de la mairie de Bélel,	9 969 300	03 Mois
ETS GREEN TECHNOLOGY	Travaux de construction d'un hangar de marché à Bélel, en procédure normale	16 000 000	03 Mois
NANA	Travoux de réhabilitation de la route Selal Rey-Djilougou-Mbigalack (08km), en procédure normale	27 000 000	03 Mois
BAMAYI SEY ALLAH	travaux de réhabilitation de la voirie urbaine de Bélel : EP Groupe 1—Chefferie Bélel (900ml), Chefferie - Carrefour hôpital (700ml) et Carrefour Sous-préfecture - Carrefour vélo - C carrefour Sali Donga (400ml), soit 02km, soit 02km.	40 000 000	03 Mois

Les Directeurs desdits Entreprises sont invités à se présenter à la Commune de BELEL dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué, en vue de la souscription au projet du Marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

BELEL le 19 Mai 2022

Le MAIRE

ABBO ABOUBAKAR

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUE N°_02_/C/M.O/C-ND/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikinioméki, Maitre d'ouvrage communique.

Par Décision N°_002_/D/ C-ND / M.O /2022, GROUPE UNI SARL a été retenu pour le lot 1 (équipement en urgence en matériel médical au centre de santé intégré de Ndokowanen) dans la Commune de Ndikinioméki pour le montant TTC 20.000.000 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikinioméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 1 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA

COMMUNIQUE N° 001-C/CRA/SG/2022 DU 06 JUIN 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATION N°001/DC/RA/SG/CIPM/2022 DU 07 AVRIL 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGMI/DMAG-DMBEC/CE3/CEA2 DU 01/04/2022 POUR L'ACQUISITION DES ENGINES DE GENIE CIVILS POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA.FINANCEMENT: BIP/CRA 2022 (IMPUTATION 222-250).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua (Maître d'Ouvrage), communique:

Par décision N° **001/C/CRA/SG/2022 du 06 juin 2022** la société ci-après a été déclarée adjudicataire des marchés relatifs à la Consultation susvisée ainsi qu'il suit :

INTITULE DU PROJET	MONTANT TTC (FCFA)	ADJUDICATAIRE
Acquisition des engins de génie civil pour le Conseil Régional de l'Adamaoua.	1 000 000 000 FCFA	CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC) BP 15326 Yaoundé Tel: 222308097

L'entreprise concernée est appelée à bien vouloir prendre attache avec le Secrétaire Général de la Région/CTD pour la suite de la procédure.

NGAOUNDERE le 6 Juin 2022

Le PRÉSIDENT

MOHAMADOU DEWA

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_006_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_004_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS CHACUN D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) DANS LES LOCALITÉS DE : NDOKSOMB, ETOUNDOU I, NDOKOHOK NEW-BELL, DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiméki, Maitre d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents, membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de

finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022

Vu l'Avis d'appel d'offre ouvert N°_004_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 du 20 Avril 2022, lancé en procédure d'urgence pour travaux de construction de trois (03) forages positifs équipés chacun d'une pompe à motricité humaine (PMH) dans les localités de : Ndoksomb, Etoundou I, Ndokohok New-Bell, dans la ville de Ndikiniméki, pour le montant TTC 24.000.000 FCFA.

Considérant les inscriptions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Article 1^{er} : AFRIC COPY CENTER est attributaire du marché pour travaux de construction de cinq forages positifs équipés chacun d'une pompe à motricité humaine dans les localités de : Ndoksomb, Etoundou I, Ndokohok New-Bell dans la ville de Ndikiniméki pour le montant TTC 24.000.000 FCFA pour un délai de 03 Mois.

BESSOUBEL Patrice

Article 2^{ème} : Le Directeur General de AFRIC COPY CENTER est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

COMMUNE D'AFANLOUM

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE AFANLOUM - AWOUT DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Commune d'Afanloum,**

Vu la constitution ;

Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;

Vu le décret n°2020/757 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur **KIN-NOU NANA Thierry** Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;

Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/449 du 1^{er} Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;Vu l'arrêté N°000156/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de **Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH** comme **Maire de la commune d'Afanloum** ;

Vu la décision n°0000309/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 23 Mai 2022 portant désignation d'un Président par intérim à la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune d'Afanloum ;

Vu le procès-verbal d'analyse n°009 du 10 Juin 2022 de la Commission Interne de Passation des Marché d'Afanloum ;

Vu la note N°22/RC/PRC/RCE/DRMP/DDMAF/CAFAN/CIPM/S du 13 Juin 2022 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Afanloum

Considérant les prévisions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :**ARTICLE 1^{ER}** : le soumissionnaire, **attributaire** du marché objet du **Dossier d'Appel d'Offres****N°003/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 du 18/03/2022 pour les travaux de réhabilitation de la piste agricole****AFANLOUM - AWOUT dans la Commune d'Afanloum, département de la MEFOU et AFAMBA, région du CENTRE** est le suivant :

N° Lot	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	DELAIS D'EXECUTION
Unique	Ets NEW STEP	24 798 038	3 Mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AFANLOUM le 14 Juin 2022

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

COMMUNE DE ROUA

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION 002/AC/REN/DMT/CIPM-ROUA/ AG/2022 DU > 7CÈN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALFTRSDES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE MADAKONAI, ROUA, MIDRE, GOLIBAI, ZOGOM ET NDIMCHE, ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Roua, Maître d'Ouvrage, Autorité Contractante, lance pour le compte du Maire de la Commune de ROUA, Maître d'ouvrage un avis de consultation pour l'équipement en matériels Hospitaliers dans les centre de santé suivants : MADAKONAI, ROUA, MIDRE, GOLIBAI, ZOGOM ET NDIMCHE, Arrondissement de SOULEDE-ROUA, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations sont relatives à la livraison des équipements Hospitaliers sont tels que définis dans la demande de cotation de consultation.

3. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif est de huit millions (**8 000 000**) francs CFA TTC par **centre de santé Intégré.**

4. Allotissement

Le présent marché est en un seul lot comme défini dans le tableau suivant :

N°	Lieu	Montant	Financement	Montant CAO	Montant caution
1	CSI MADAKONAI	8 000 000	BIP MINSANTE	60 000	160 000
	CSI ROUA	8 000 000	BIP MINSANTE		160 000
	CSI MIDRE	8 000 000	BIP MINSANTE		160 000
	CSI GOLIBAI	8 000 000	BIP MINSANTE		160 000
	CSi ZOGOM	8 000 000	BIP MINSANTE		160 000
	CSI NDIMCHE	8 000 000	BIP MINSANTE		160 000

NB : La soumission s'est en un seul lot, mais les devis doivent être présentés par CSI.

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés ou groupement d'entreprises agréées de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des équipements Hospitaliers et remplissant les conditions prévues par la Réglementation en Vigueur. Par (e présent avis de consultation, les prestataires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser tes prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par le Budget d'Investissement Public du (MINSANTE), Exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, la cotation peut être consultée aux heures ouvrables auprès de la commission interne de passation des Marchés Publics de la Commune de Roua. Cellule d'appui au lancement des appels d'offres dans la Commune de Roua,

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de cotation peut être obtenu à la Cellule d'appui au lancement des appels d'offres sise auprès de la commission Interne de passation des Marchés Publics de la Commune de Roua, dès publication du présent avis de consultation, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de soixante milles (60 000)francs CFA auprès de la Recette Municipale de la Commune de ROUA.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marqués comme telles, conformes aux prescriptions de l'avis de la cotation, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès de la commission interne de passation des Marchés Publics de la Commune de Roua, au plus tard **le 04 Juillet 2022 à 10 Heures**, heure locale et devra porter la mention ;

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

002/AC/REN/DMT/CIPM-ROUA/ AG/2022 DU > 7CÈN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALIERS DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE MADAKONAI, ROUA, MIDRE, GOLIBAI, 20GOM ET NDIMCHE, ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des matériels est de Deux (02) Mois Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, date de signature de votre contrat.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n° de la cotation, d'un montant de cent soixante mille (160 000) F CFA par CSI et valable pendant trente jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la cotation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps **le 04 Juillet 2022 à 11 heures** précises dans la salle de réunion de la Commune de Roua, auprès de la commission interne de passation des Marchés Publics, en présence des soumissionnaires.

14. Critères d'évaluation

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1- Pièces administratives et technique /

- a) Dossier incomplet (si un dossier est absent Incompietcela fait l'objet): ^
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Absence de caution.

13.1.2-Justificatifs des précédentes prestations

- a) Fausse déclaration,
- b) Documents falsifiés ou scannés ;

13.1.3- Offre financière

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Roua Maître d'ouvrage, Autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée conforme, aura été évalué la moins-disant après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme à la cotation. Dans le cadre de cette demande de cotation, un soumissionnaire peut être attributaire de tous les équipements des CSI du lot.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Roua, Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres, dans l'enceinte des services de la Commune de Roua.

ROUA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

BADAMA Paul

COMMUNE DE MAKENENE

DECISION MUNICIPALE N° 07/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/C.MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DU QUARTIER TOWN-WATER DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)

Vu la constitution ;

Vu la loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret N° 92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Makénééné et son ressort territorial ;

Vu le Décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000423/A/MINDDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de M. IMBENG DAVID en qualité de Maire de la Commune de Makénééné, Départe

Vu l'Arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instruction relative à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu la proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Makénééné formulée par la Commission N°01/L/CIPM/C-MAK/2022 du

Vu les nécessités de services ;

DECIDE

Article 1^{er} : sur Proposition de la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Makénééné les/la lettre de commande objet de la consultation susvisée est (sont) attribuée (e) au soumissionnaire ci-après :

LOT N°1	Attributaire	Projets	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	ETS GENELEC Tél : 699 47 36 70	Construction d'un forage positif équipé de PMH à Town-water	8 492 857	huit millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante sept	Soixante (60) jours
		MAKENENE le 26 Avril 2022 Le MAIRE IMBENG DAVID			

Article 2 : Ladite ou lesdites entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéne dans un délai de sept (07) jours compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

Article 3 : la présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera.

COMMUNE DE NGUIBASSAL

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°009/M/ R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/SG/2022 PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM /2022 DU 04 MAI 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SOMAKAI-MANGANGA (13KM) ET CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE LOUMBE DU VILLAGE MAHOLO I (13KM) DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL- DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ (PROGRAMME ANNUEL 2022).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Commune de NGUIBASSAL ;**

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivité Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et modification de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications subséquentes ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000007/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 Constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre
Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la Décision Municipale portant constatation des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NGUIBASSAL ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/R-CE/D-NK/C- NGUIBASSAL/CIPM /2022 du 04 Mai 2022 en Procédure d'Urgence pour l'exécution des travaux d'entretien de la route SOMAKAI-MANGANGA (13KM) et construction du pont sur la rivière LOUMBE du village MAHOLO I (13Km) dans la Commune de NGUIBASSAL- Département du Nyong et Kellé (programme annuel 2022) ;
Vu Le Rapport de la Commission Interne des Marchés Publics auprès de la Commune de NGUIBASSAL dans sa séance de proposition d'attribution du 13 Juin 2022,

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Entreprise **ETS PENTAGONE II** est pour compter de la date signature de la présente Décision déclarée **Adjudicataire du Marché** des travaux d'entretien de la route SOMAKAI-MANGANGA (13KM) et construction du pont sur la rivière LOUMBE du village MAHOLO I (13Km) dans la Commune de NGUIBASSAL- Département du Nyong et Kellé (programme annuel 2022), ainsi qu'il suit :

ADJUDICATAIRE	MONTANTS LUS TTC (FCFA)	MONTANTS CORRIGES TTC (FCFA)	DELAJ D'EXECUTION
ETS PENTAGONE II Tel. : 675 96 32 07 BP : 374 ESEKA	137 897 719	144 206 044	Quatre (04) mois

Article 2

- 1) L'Entreprise Adjudicataire susvisée ne pourra engager les prestations qu'après signature du présent Marché y afférent et la notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de notification de l'Ordre de de service de commencer les travaux.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / .

NGUI-BASSAL le 16 Juin 2022

Le MAIRE

MBOCK MIOUMNDE MARIE PASCALE

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_005_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_003_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS CHACUN D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS LES LOCALITÉS DE : NDEMA-AVIATION, BOGNOMBANG, BAKONGO-BAS, NOMENA ET BONABERIE, DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiniméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents, membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiniméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de

finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022

Vu l'Avis d'appel d'offre ouvert N°_003_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 du 20 Avril 2022, lancé en procédure d'urgence pour travaux de construction de cinq (05) forages positifs équipés chacun d'une pompe a motricité humaine dans les localités de : Ndema-Aviation, Bognombang, Bakongo-Bas, Nomena et Bonaberie, dans la ville de Ndikiniméki, pour le montant TTC 42.500.000 FCFA.

Considérant les inscriptions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : AFRIC COPY CENTER est attributaire du marché pour travaux de construction de cinq (05) forages positifs équipés chacun d'une pompe a motricité humaine dans les localités de : Ndema-Aviation, Bognombang, Bakongo-Bas, Nomena et Bonaberie, dans la ville de Ndikiniméki pour le montant TTC 42.500.000 FCFA pour un délai de 03 Mois.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

BESSOUBEL Patrice

Article 2^{ème} : Le Directeur General de AFRIC COPY CENTER est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

COMMUNE DE BELEL

**DECISION N° 03/D/CB/SG/CIPM/2022 DU 19/05/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS
DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU FINANCEMENT BIP DE L'EXERCICE 2022**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BELEL

Commandeur de l'Ordre National de la Valeur,

Vu La Constitution de la République du Cameroun ;
Vu La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu La Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu La Loi N° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu Le Décret N° 74/23 du 05 Décembre 1974 portant organisation communale ;
Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes et Etablissements Communaux et les textes Modificatifs Subséquents ;
Vu Le Décret N°78/485 du 09 Novembre 1978 fixant les applications des chefs de circonscriptions administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions modifié et complété par le Décret N° 79/124 du 18 Janvier 1979 ;
Vu Le Décret N°92/27 du 26 juin 1992 Portant création de la Commune de Bélel ;
L'Arrêté N° 000024/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection de Monsieur ABBO ABOUBAKAR, en qualité de Maire et ses Adjoints ;
Vu L'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu La Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 Portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement
Vu Le Circulaire n°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu La disposition budgétaire de l'exercice 2022,
Vu Le Procès-Verbal du dépouillement des Offres en date du 11/05/2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Bélel ;
Considérant les nécessités de service ;

-DECIDE-

Article 1er: Les Marchés, objet des Appels d'Offres ci-dessous, inscrits au Budget d'Investissement Public, exercice 2022 et soumis à l'examen de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de BELEL, sont attribués au soumissionnaires ci-après et suivant le tableau ci-dessous :

APPEL D'OFFRES	ATTRIBUTION
----------------	-------------

N°	Reference	PROJET	Attributaire	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	DC N°08/DC/CB/SG/ST/CIPM/2022 du 14/04/2022	Travaux d'aménagement du site de lotissement à Bélel,	ETS GREEN TECHNOLOGY	15 100 000	03 Mois
02	DC N°09/DC/CB/SG/ST/CIPM/2022 du 14/04/2022	Travaux d'achèvement de la mise en place de l'espace vert à l'esplanade de la mairie de Bélel,	ETS NEDIMEX	9 969 300	03 Mois
03	DAO N° 05/AONO/CB/SG/ST/CI PM/2022 du 18/04/2022	Travaux de construction d'un hangar de marché à Bélel, en procédure normale	ETS GREEN TECHNOLOGY	16 000 000	03 Mois
04	DAO N° 06/AONO/CB/SG/ST/CI PM/2022 du 18/04/2022	Travaux de réhabilitation de la route Selal Rey-Djilougou-Mbigalack (08km), en procédure normale	NANA	27 000 000	03 Mois
05	DAO N° 07/AONO/CB/SG/ST/CI PM/2022 du 18/04/2022	travaux de réhabilitation de la voirie urbaine de Bélel : EP Groupe 1— Chefferie Bélel (900ml), Chefferie - Carrefour hôpital (700ml) et Carrefour Sous-préfecture - Carrefour vélo - C carrefour Sali Donga (400ml), soit 02km, soit 02km.	BAMAYI SEY ALLAH	40 000 000	03 Mois

BELEL le 19 Mai 2022

Le MAIRE

Article 2e : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

ABBO ABOUBAKAR

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_003_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE ;

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiniméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents, membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiniméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de

finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022

Vu L'avis de consultation N°002/AC/C/ND/CIPMP-AG/2022 pour équipement en matériel médical lot2 au centre de santé intégré de Boutourou dans la Commune de Ndikiniméki pour le montant TTC 15.000.000 FCFA.

Considérant les inscriptions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : GROUPE UNI SARL est attributaire du marché pour équipement en matériel médical lot2 au centre de santé intégré de Boutourou dans la Commune de Ndikiniméki pour le montant TTC 15.000.000 FCFA pour un délai de 30 jours.

Article 2^{ème} : Le Directeur General de GROUPE UNI SARL est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

NDIKINIMEKI le 1 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN

**COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR
LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DES ÉTUDES POUR LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT R+2 POUR ENSEIGNANTS À L'INSTITUT DES RELATIONS
INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur de l'IRIC communique :

Les prestations objet de l'Appel d'Offres suscité ont été attribuées à l'entreprise **NEW DESIGN BUILTSHINE** pour un montant de **9 540 000 (Neuf Millions Cinq Cent Quarante Mille) FCFA** toutes taxes comprises.

Ladite entreprise est priée de prendre attache avec la section des projets de l'IRIC pour la mise au point de son contrat.

YAOUNDE le 15 Juin 2022

Le DIRECTEUR

URBAIN NDONGO Daniel

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_004_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE ;

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiniméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents, membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiniméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de

finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022

Vu L'avis de consultation N°002/AC/C/ND/CIPMP-AG/2022 pour équipement en matériel médical lot2 au centre de santé intégré de Ndiki-Urbain dans la Commune de Ndikiniméki pour le montant TTC 15.000.000 FCFA.

Considérant les inscriptions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : ETS MUNGO & FILS est attributaire du marché pour équipement en matériel médical lot3 au centre de santé intégré de Ndiki-Urbain dans la Commune de Ndikiniméki pour le montant TTC 15.000.000 FCFA pour un délai de 30 jours.

Article 2^{ème} : Le Directeur General de ETS MUNGO & FILS est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

NDIKINIMEKI le 1 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

COMMUNE DE PENJA

DECISION MUNICIPALE N° 029/DM/C/PJA/SG/2022, DU 12/05/2022 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N°002/AONNR/C1PJA/CIPM/2021 DU 08 JUILLET 2021 POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU BASSIN AGRICOLE PENJA SUD TRONÇON : BUADICPALMIER, PALMIER NDOKO, CHAPELLE BOUBA IV-CARREFOUR BOUBA IV DANS LA COMMUNE DE PENJA, ARRONDISSEMENT DE NJOMBÉ-PENJA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général de Collectivités Territoriales Décentralisées ;
La Loi n°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu le Décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Penja ;
Vu Le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013 ;
Vu Le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret 2018/366 du 20 Juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'Arrêté n°0033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses Administratives Générales Applicable aux Marchés Publics (Marchés des Fournitures) ;
Vu L'Arrêté n°000092/A/MINDDEVEL du 16 Juin 2021 constatant l'élection du Maire de la Commune de Penja, Département du Moungo, Région du Littoral, à l'issue de la session extraordinaire du Conseil Municipal du 21 Mai 2021 ;
Vu La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
Vu Les dispositions du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°011/AONO/C.PJA/CIPM/2021, du 23/09/2021 ;
Vu La lettre de la CIPM de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Penja ;
Vu La Décision Municipale n° 003/C/CPJA/SG/2021, du 21/02/2022, portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/C.PJA/CIPM/2021, du 23/09/2021 ;
Le Communiqué n° 002/C/CPJA/SG/2021, du 21/02/2022, portant publication des résultats relative à l'Appel d'Offres National Ouvert n°01 UAONO/C.PJA/CIPM/2021, du 23/09/2021 ;
Vu La lettre n° 072 /L/ARMP/CRLT/CCA/CSP.nm /22 du 17 Mars 2022 du Chef de Centre Régional Agence de Régularisation de Marchés Publics du Littoral ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

ARTICLE 1er: L'attribution faite à l'Etablissement BETPF, Tel : 676 16 96 29, pour le dossier d'Appel d'Offres susmentionné est annulée pour compter de la date de signature de la présente décision.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

PENJA le 12 Mai 2022

Le MAIRE

MANFO SONGONG Jean René

CENTRALE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS ET CONSOMMABLES MÉDICAUX ESSENTIELS

ADDITIF N°001/CEN/2022/AD/DG/SGAMP/YDEDE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CEN/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022, RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (1) CAMION DE 18 TONNES AVEC FOURGON METALLIQUE (LOT1) ET DEUX (2) PICKUPS 4X4 MONO CABINE AVEC FOURGON METALLIQUE (LOT2) POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES A LA CENAME

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A

1 Autres

Lire plutot

Article 1 : sont modifiées les dispositions ci-après :

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO) à considérer :

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'ouvrage.

LA SUITE DANS LE FICHER D'ORIGINE....

YAOUNDE le 17 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SALIHOU SADOU

COMMUNE DE YAOUNDE I

**RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 001/AONR/CAY1ER /CIPM/2022 DU 23/05/2022
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENDUIT SUPERFICIEL TYPE TRICOUCHE DU PARKING
EXTERIEUR DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT YDE 1ER EN PROCEDURE D'URGENCE**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Cautionnement Provisoire
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans les pièces annexées au DAO, d'un montant de 483 988 (quatre cent quarante-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. La durée de validité de la caution de soumission à compter de la date limite de remise des offres est de cent-vingt (120) jours.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Toute offre non accompagnée d'une caution de soumission acceptable sera rejetée par la commission de passation des marchés comme non-conforme. La caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.</p>

2	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>

2 Autres

Lire plutot

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation faite par le Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.4. une commission de passation des marchés peut proposer au Maitre d'ouvrage ou au Maitre d'Ouvrage Délégué, le rejet des offres jugées anormalement basses conformément aux dispositions de l'article 105 du code des marchés publics. Au cas où les justificatifs fournis par les candidats sont jugés inacceptables, l'organisme chargé de la régulation des marchés publics examine les justificatifs et soumet ses conclusions au Maitre d'Ouvrage ou Maitre d'ouvrage Délégué dans un délai de sept (07) jours ouvrables à compter de sa saisine par le Maitre d'ouvrage ou par le Maitre d'ouvrage Délégué.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
 1. La loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
 2. La loi no 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022
 3. La loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
 4. Arrête conjointe N°000031/AC/MINDDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaires des collectivités territoriales décentralisées
 5. La circulaire N°000002/L/MINMAP/CAB du 15 février 2021 portant demande d'autorisation des procédures dérogatoires de gré à gré ou de régie
 6. La Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 Portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2022
 7. Le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
 8. Le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 9. Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ; modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013.
 10. Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
 11. L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
 12. L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;
 13. Les textes régissant les corps des métiers ;

Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
 1. La loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
 2. La loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
 3. La loi no 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022
 4. La loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
 5. Arrête conjointe N°000031/AC/MINDDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaires des collectivités territoriales décentralisées
 6. La circulaire N°000002/L/MINMAP/CAB du 15 février 2021 portant demande d'autorisation des procédures dérogatoires de gré à gré ou de régie
 7. La Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 Portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2022
 8. Le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
 9. Le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 10. Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ; modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013.
 11. L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
 12. L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;
 13. Les textes régissant les corps des métiers ;

Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses

Article 5 : Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

L'autorité contractante est le **Maire de la commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Maître d'Ouvrage est le **Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Chef de Service du Marché est le **Secrétaire General de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le rôle de l'Ingénieur du marché le Délégué départemental du MINTP/MFOUNDI

Le Maître d'œuvre est le **Chef de service Technique de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

La commission des marchés compétente est la **Commission interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

L'Organisme chargé du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est le **Ministère chargé des marchés publics**

;

Article 5 : Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

L'autorité contractante est le **Maire de la commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Maître d'Ouvrage est le **Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Chef de Service du Marché est le **Chef service technique de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le rôle de l'Ingénieur du marché le Délégué départemental du MINTP/MFOUNDI

Le Maître d'œuvre est le **Chef de cellule des études techniques de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

La commission des marchés compétente est la **Commission interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

L'Organisme chargé du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est le **Ministère chargé des marchés publics ;**

-

-

Article 19 : Réception provisoire

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant, président

Le Chef de Service du Marché, le secrétaire général

Le Chef de Bureau des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé de 1^{er}, membre

Le chef de bureau comptable matières de la Mairie de Yaoundé 1^{er}, rapporteur

Chef cellule des études techniques Mairie de Yaoundé 1^{er} ;
membre

Le Maître d'œuvre, chef service technique Mairie de Yaoundé 1^{er}
, membre

Le Délégué Départemental du MINMAP compétent,
observateur ;

Article 19 : Réception provisoire

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant, président

Le Chef de Service du Marché, membre

Le Chef de Bureau des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé de 1^{er}, membre

Le chef de bureau comptable matières de la Mairie de Yaoundé 1^{er}, membre

L'Ingénieur du Marché, rapporteur

Chef cellule des études techniques Mairie de Yaoundé 1^{er}, Le
Maître d'œuvre

Le Délégué Départemental du MINMAP compétent ;
observateur

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE DE BANYO

ADDITIF N° 001/ADD/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2022 DU 14/06/2022 A L'AVIS DE CONSULTATION N° 003/DC//C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2022 DU 18 MAI 2022 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICJ UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en langue française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le dossier administratif complet de l'exercice 2022 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, un pli fermé Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, au plus tard le 17 Juin 2022 à 14 heures précises et devront porter la mention suivante ;</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en langue française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le dossier administratif complet de l'exercice 2022 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, un pli fermé Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, au plus tard le 01 Juillet 2022 à 14 heures précises et devront porter la mention suivante ;</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Le dépouillement aura lieu le 17 Juin 2022 à 15 heures à la salle de délibération de la Mairie de Banyo. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée même en cas de groupement.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le dépouillement aura lieu le 01 Juillet 2022 à 15 heures à la salle de délibération de la Mairie de Banyo. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée même en cas de groupement.</p> <p>Le Reste sans changement.</p> <p>Le Présent Additif sera enregistré et publié partout où besoin sera.</p>

BANYO le 14 Juin 2022

Le MAIRE

GARBA SOULE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**ADDITIF NO 001A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO)
N°00022/E/2/AONO/MINHDU/PDVIR/CSPM/2022 DU 29/04/2022 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES ET
BATIMENTS DE PROXIMITE AUX QUARTIERS GADA MABANGA ET DJALINGO A NGAOUNDERE II EN
DEUX (02) LOTS SEPARES**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

COMMUNIQUE

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN INFORME LES SOUMISSIONNAIRES INTERESSES PAR L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N°00022/E/2/AONO/MINHDU/PDVIR/CSPM/2022 DU 29/04/2022 QUE LA DATE DE REMISE DES OFFRES INITIALEMENT PREVUE LE 07 JUIN 2022 EST REPORTEE AU 21 JUIN 2022 AUX MEMES LIEU ET HEURE.

LE PRESENT COMMUNIQUE SERA ENREGISTRE ET PUBLIE PARTOUT OU BESOIN SERA./-

YAOUNDE le 6 Juin 2022

Le *MINISTRE*

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION ...

COMMUNIQUE N°000007/C/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM DU 15 JUIN 2022 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00010/AONO/MINEPDED/CIPM/2022 DU 11 MAI 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES + RAPPORT DE L'ÉTAT SUR L'ENVIRONNEMENT.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable communique :

L'avis d'appel d'offres national ouvert N°00010/AONO/MINEPDED/CIPM/2022 du 11 mai 2022 pour le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration d'une politique de gestion des données et informations environnementales + rapport de l'état sur l'environnement, publié dans le Journal des Marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du 2 juin 2022, est annulé.

YAOUNDE le 15 Juin 2022

Le **MINISTRE**

HELE Pierre

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUE N°_03_/C/M.O/C-ND/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAMET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage communique.

Par Décision N°_003_/D/ C-ND / M.O /2022, GROUPE UNI SARL a été retenu pour le lot 2 (équipement en urgence en matériel médical au centre de santé intégré de Boutourou) dans la Commune de Ndikiniméki pour le montant TTC 15.000.000 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 1 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUEN°_04_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage communique.

Par Décision N°_004_/D/ C-ND / M.O /2022, ETS MUNGO & FILS a été retenu pour le lot 3 (équipement en urgence en matériel médical au centre de santé intégré de Ndiki-Urbain) dans la Commune de Ndikiniméki pour le montant TTC 15.000.000 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 1 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMUNIQUE DE PRESSE N°014/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB/SM DU 15 JUIN 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle informe les Soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres International Ouvert N°003/AOIO/MINEFOP/CIPM/CCCM-BEC/2022 du 31 mars 2022, relatif à la réalisation des travaux de construction des Centres de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS) de Douala en Agro-industrie et d'Edéa en Maintenance Industrielle et Transport/Logistique, que la date limite de dépôt des offres initialement prévue le **22 juin 2022 à 11 heures précises est reportée au 29 juin 2022 à 11 heures précises aux mêmes lieux**. Les intéressés sont priés de passer retirer l'additif N°002.

YAOUNDE le 15 Juin 2022

Le *MINISTRE*

ISSA TCHIROMA BAKARY

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE NO00078/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM DU 16 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE N°006/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/11/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE MAROUA ET KOUSSERI POUR LE COMPTE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RESILIENTES,

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Nom du Projet : Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)
Financement : Banque mondiale part Hors Taxes
Méthode de Sélection : Sélection Fondée sur la «Qualification du Consultant (QC)»
Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) communique :

Le GROUPEMENT CARFAD SARL/DIDON CONSEIL SARL, BP : 30588 Yaoundé Tel : (+237)222 31 08 92, +(237)699 95 01 05, Email: carfadcameroun@yahoo.fr est attributaire du Contrat relatif au recrutement d'un consultant (firme) chargé de l'évaluation du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par les sous-projets de proximité dans les villes de Maroua et Kousséri pour le compte du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes,

Il est invité à prendre attache avec la Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes, 4ème étage Sise Immeuble face arrière de la DGSN à Yaoundé, B.P. 615, Yaoundé- Cameroun, E-mail : minduh.pdvir@gmail.com, pour les modalités de signature du Contrat.

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

COMMUNE DE NGUIBASSAL

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°0010 /LC/ R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/SG/2022 PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM /2022 DU 04 MAI 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SOMAKAI-MANGANGA (13KM) ET CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE LOUMBE DU VILLAGE MAHOLO I (13KM) DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL- DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ (PROGRAMME ANNUEL 2022).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Commune de NGUIBASSAL ;**

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivité Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et modification de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications subséquentes ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000007/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 Constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre
Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la Décision Municipale portant constatation des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NGUIBASSAL ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/R-CE/D-NK/C- NGUIBASSAL/CIPM /2022 du 04 Mai 2022 en Procédure d'Urgence pour la surveillance et le contrôle des travaux d'entretien de la route SOMAKAI-MANGANGA (13KM) et construction du pont sur la rivière LOUMBE du village MAHOLO I (13Km) dans la Commune de NGUIBASSAL- Département du Nyong et Kellé (programme annuel 2022) ;
Vu Le Rapport de la Commission Interne des Marchés Publics auprès de la Commune de NGUIBASSAL dans sa séance de proposition d'attribution du 13 Juin 2022,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Marché ci-après, est pour compter de la date signature de la présente Décision, attribué ainsi qu'il suit :

OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
Surveillance et le contrôle des travaux d'entretien de la route SOMAKAI-MANGANGA (13KM) et construction du pont sur la rivière LOUMBE du village MAHOLO I (13Km) dans la Commune de NGUIBASSAL- Département du Nyong et Kellé (programme annuel 2022) ;	ETS RACH CONCEPT Tel. : 697 96 44 05 BP : Yaoundé	 7 060 047	Cinq (05) mois

Article 2

- 1) L'Entreprise Adjudicataire susvisée ne pourra engager les prestations qu'après signature du présent Marché y afférent et la notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de notification de l'Ordre de de service de commencer les travaux.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / .

NGUI-BASSAL le 16 Juin 2022

Le MAIRE

MBOCK MIOUMNDE MARIE PASCALE

COMMUNE DE PENJA

DECISION MUNICIPALE N°027/DM/C/PJA/SG/2022, DU 06/06/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°002/AONNR/C/PJA/CIPM/2021 DU 08 JUILLET 2021 POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU BASSIN AGRICOLE PENJA SUD TRONÇON : BUADIC-PALMIER, PALMIER NDOKO, CHAPELLE BOUBA IV-CARREFOUR BOUBA IV DANS LA COMMUNE DE PENJA, ARRONDISSEMENT DE NJOMBÉ-PENJA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PENJA,**

VU la Constitution ;

VU la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général de Collectivités Territoriales Décentralisées ;

VU le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n°77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, les syndicats de communes et établissements communaux, ensemble ses modificatifs subséquents ;

VU le Décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Penja ;

VU l'Arrêté n°000092/A/MINDDEVEL du 16 Juin 2021 constatant l'Election du Maire de Penja ;

VU l'Arrêté n°0208/A/MINMAP du 15 Mars 2019 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

VU la Décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

VU la lettre n°021/L/CIPM/C/PJA/2021 relative à la proposition d'attribution pour l'Appel d'Offres n°002/AONR/C/PENJA/CIPM/2021 du 07 octobre 2021 ;

VU La lettre n° 072 /L/ARMP/CRLT/CCA/CSP.nm /22 du 17 Mars 2022 du Chef de Centre Régional Agence de Régularisation de Marchés Publics du Littoral ;

VU la Décision Municipale n°029/DM/C/PJA/SG/2022, de la 12/05/2022,portante annulation l'Appel d'Offres N°002/AONR/C/PJA/CIPM/2021 du 08 Juillet 2021

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1er : Les Etablissements **K.T. J. Consulting And Service Company LTD BP : 134 Kekem Tél: 675 19 32 20 / 655 39 29 96**, ont été retenues comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres N°002/AONR/C/PJA/CIPM/2021 du 08 Juillet 2021 pour le suivi et contrôle des travaux de désenclavement du bassin agricole Penja Sud tronçon : BUADIC-PALMIER, PALMIER NDOKO, CHAPELLE BOUBA IV-CARREFOUR BOUBA IV dans la Commune de Penja, Arrondissement de Njombé-Penja, Département du Moungo, Région du Littoral, pour un montant TTC de **six millions huit-cent un mille quarante-neuf (6 801 049) FCFA** et pour un délai d'exécution de Deux-cent-dix (210) jours calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

PENJA le 6 Juin 2022

Le MAIRE

MANFO SONGONG Jean René

COMMUNE DE ROUA

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AAONO/DMT/REN/CIPMROUA/AI/2022 DU 14 JUIN 2022 POUR LA RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE DE DEUX(02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL D'UN(01) ABREUVOIR POUR LEPETITBETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS L'AIRDE PATURAGEA BAO GREDE DANS LA COMMUNE DE ROUA L'ARRONDISSEMENTDE ROUA DEPARTEMENTDU MA YO-TSANAGA REGIONDEL'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2022, Le Mairede la commune de roua, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation d'un forage pastoral alimenté par énergie photovoltaïque.

2. Consistance des prestations

TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE DE DEUX(02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL D'UN (01) ABREUVOIR POUR LEPETITBETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS L'AIR DE PATURAGE A BAO GREDE DANS LA COMMUNE DE ROUA L'ARRONDISSEMENT DE ROUA.

3. Cout Prévisionnel

Les travaux objets du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun exercice 2022 (MINEE) pour un montant total en francs TTC.

INTITULE PROJET	LIEU D'EXECUTION	IMPUTATION	AUTORISATION DE DEPENSE	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT CAUTION
RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL ALIMENTE PAR ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE DANS LA COMMUNE DE ROUA	BAO GREDE	56 31 053 06 641305 524113 951	1X04302	25.000.000	500 000

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objets du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objets du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget cInvestissement Public de la République du Cameroun exercice 2022 (MINEE).

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Maître d'Ouvrage dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au secrétariat du Maître d'Ouvrage dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante (50 CGC) mille francs CFA à la Recette Municipale de la Commune de ROUA, au titre des frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies respectivement marquées comme telles devra être déposée contre récépissé dûment signé au secrétariat du Maître d'Ouvrage Délégué (Secrétariat du Maire dès publication du présent avis) au plus tard **le 05 Juillet 2022 à 10 heures** et devra porter la mention :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AAONO/DMT/REN/CIPMROUA/AI/2022 DU 14 JUIN 2022 POUR LA RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE DE DEUX(02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL D'UN (01) ABREUVOIR POUR LEPETITBETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS L'AIRDE PATURAGEA BAO GREDE DANS LA COMMUNE DE ROUA L'ARRONDISSEMENT DE ROUA DEPARTEMENT DU MA YO-TSANAGA REGION DEL'EXTREME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour chaque est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs toutes taxes comprises (TTC) du marché par lot délivrée par une banque de premier ordre agréée par Le Ministre en charge des Finances.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraîne le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services compétents. Elles devront dater obligatoirement de moins de trois (3) mois précédant la date limite de dépôt des Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraîne le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres se fera en un seul temps et aura lieu **le 05 Juillet 2022 à 11 heures** par la Commission de Passation des Marchés Publics dans la Salle de réunion de la Commune de Roua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

10.1- Critères éliminatoires

10.11 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet à compléter dans un délai de 48 heures;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique,
- c) Absence de caution.

10.1.2 : Offre technique ^

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans l'Hydraulique au cours des trois (03) dernières années inférieur à trente millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Forages ;
- é) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à (70%) des critères essentiels. ^
- g) N'avoir pas abandonné un chantier au cours des trois dernières années. -

10.13 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné, ^

10.2 ; Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 52 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 3 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 12 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 12 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 12 critères.

15. Attribution

N/A

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures Ouvrables à la Commune de ROUA, BP 98 Mokolo. ROUA ; Téléphone 694696600.

ROUA le 14 Juin 2022

Le MAIRE

BADAMA Paul

COMMUNE DE ROUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/AONO/REN/DMT/CIPM-ROUA-AI/2022 POUR LES TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LES LOCALITES DE MIDRE-NDEVGAI BAO-NDEVGAI, SOULEDE-WAYAM ET BAO-DEMROUA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Roua, autorité contractante lance pour le compte de la Commune de Roua, un appel d'offres national ouvert pour les **POUR LES TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LES LOCALITES DE MIDRE-NDEVGAI, BAO-NDBVGAI, SOULEDE-WAYAM ET BAO-DEMROUA DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA. REGION DE L'EXTREME-NORD.**

DESIGNATION DU PROJET	LOCALITE	MONTANT PREVISIONNEL	FRAIS D'ACHAT DU DAO	FRAIS D'ACHAT DU QUITTANCE	ARRONDISSEMENT	DEPARTEMENT
RESEAU AEP (ADDUCTION D'EAU POTABLE)	MIDRENDEVGAI, BAONDEVGAI, SOULEDEWAYAM ET BAODEMROUA	44 700 000	SO 000	894 000	SOULEDE-ROUA	MAYOTSANAGA

2. Consistance des prestations

Le Maire de la commune de Roua, autorité contractante lance pour le compte de la Commune de Roua, un appel d'offres national ouvert pour **les POUR LES TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LES LOCALITES DE MIDRE-NDEVGAI, BAO-NDBVGAI, SOULEDE-WAYAM ET BAO-DEMROUA.**

3. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif est de Quarante-quatre Millions Sept cent mille (44 700 000) de Francs CFA.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine hydraulique. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement humain du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie (MINEE), Exercice 2022, Imputation 56 32 138 01 641305 524113 851.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Roua, Autorité Contractante.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de roua, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de cinquante Mille (50 000) francs CFA auprès de la recette Municipale de la Commune de Roua.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès de la Commune de Roua, Autorité Contractante, au plus tard **le 04 Juillet 2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D' APPEL D' OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/AONO/REN/DMT/CIPM-ROUA-AI/2022 POUR LES TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LES LOCALITES de MIDRE-NDEVGAI BAO-NDEVGAI, SOULEDE-WAYAM ET BAO-DEMROUA, DANS L' ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L' EXTRÊME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de Huit cent quatre-vingt-quatorze mille **(894 000) francs CFA**. et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps **le Juillet 2022 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Roua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes 1
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de caution de soumission.

12.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans domaine de l'eau au cours des trois (03) dernières années inférieur à Cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier des travaux d'adduction d'eau potable (AEP) ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels.

12.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 50 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 2 critères ;
- b) Expérience de l'entreprise 4 critères ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 19 critères ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur 8 critères ;
- e) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 4 critères.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Roua, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les Jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Roua.

ROUA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

BADAMA Paul

COMMUNE DE MAKENENE

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 07/DC/R-CE/D-MI/C.MAK/CIPM/2022 DU 23 MARS 2022 POUR L'EQUIPEMENT EN TABLES ET CHAISES DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE MAKENENE DANS L'ARRONDISSEMENT DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Makénééné, Autorité Contractante lance un Avis de Demande de Cotation, pour la réalisation des opérations sus indiquées.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent la fourniture des tables et chaises à la bibliothèque Communale de Makénééné.

3. Cout Prévisionnel

5 000 000(Cinq millions) francs CFA

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les opérateurs économiques nationaux spécialisés dans le domaine des fournitures.

5. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public alloué au Ministère des Arts et de la Culture, au titre de l'exercice 2022, sur la ligne d'imputation budgétaire N° _____.

Budget prévisionnel (FCFA) : 5 000 000(Cinq millions) francs CFA.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables à la Mairie de Makénééné, Service technique, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de Demande de Cotation peut être obtenue dès publication du présent avis, au Service technique de la Commune de Makénééné , contre présentation d'une quittance de versement d'un montant de Vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par la Recette Communale de Makénééné, représentant les frais d'achat du **DC** , non remboursables.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original timbré au tarif en vigueur et Six(06) copies marquées comme telles devront parvenir à la salle des actes de la Commune de Makénééné, au plus tard le 15/07/2022 à 12 heures (heure locale), et devront porter la mention :

« Avis de Demande de Cotation N°07/DC/R-CE/D-MI/ C.MAK/ CIPM/2022 du 23 mars 2022 Pour les travaux d'équipement en tables et chaises de la bibliothèque Communale de Makénééné, dans le Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison à compter de la date de notification de l'ordre de service du présent marché est d'un **(01) mois soit 30 jours**.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 de la Demande de Cotation et dont le montant en **FCFA** est de **100 000 (cent mille)** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, etc.), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une institution financière (banque ou assurance) de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de demande de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières aura lieu le **15/07/2022 à 13 heures** et s'effectuera par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la salle des Actes de la Commune de Makénééné.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Critères d'évaluation

11 A

- l'absence d'une pièce administrative requise ;
- la non-conformité aux spécifications techniques ;
- fausses déclaration, documents scannés ;
- non atteinte d'au moins 70% des critères essentiels ;
- le non-respect d'au moins trois (03) critères de qualification.

11B Critères de qualification

- La capacité financière	oui/non
- Les références du soumissionnaire	oui/non
- La conformité des équipements proposés aux spécifications techniques	oui/non
- Le service après-vente	oui/non
- L'attestation de garantie.	oui/non

-

13. Attribution

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire qui ayant présenté une offre financière évaluée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du dossier d'appel d'offre, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Makénénié.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au numéros suivants :
_____1517_____ / _____CONAC_____».

YAOUNDE le 23 Mars 2022

Le MAITRE D'OUVRAGE

IMBENG DAVID

COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA

DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CUN/CIPM /2022 DU 15 JUIN 2022, RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA VILLE DE NKONGSAMBA AUTORITE CONTRACTANTE ; MAIRE DE LA VILLE DE NKONGSAMBA FINANCEMENT : DGD MINDDEVEL, EXERCICE 2022

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Ville de Nkongsamba, Autorité Contractante, lance pour le compte de son institution Communale, un Avis de Consultation pour l'acquisition d'un **CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES** à la Communauté Urbaine de Nkongsamba, Département du Moungo, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Avis de Consultation comprennent l'acquisition d'un **CAMION BENNE DE 10 (dix) ROUES** dans la Ville de Nkongsamba, Département du Moungo, Région du Littoral.

N°	Nature de la prestation	Localité	Arrondissement	Administration bénéficiaire
Unique	Acquisition d'un CAMION BENNE DE 10 (dix) roues à la Communauté Urbaine de Nkongsamba, Département du Moungo, Région du Littoral.	Nkongsamba	Nkongsamba	Communauté Urbaine de Nkongsamba,

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais installées au Cameroun.

4. Financement

Les prestations, objet de la présente la Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2022 du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), en ressources transférées à la Communauté Urbaine de Nkongsamba suivant le tableau ci-après :

N°	Nature de la prestation	Montant Prévisionnel TTC	Imputation Budgétaire
Unique	Acquisition d'un CAMION BENNE DE 10 (dix) roues à la Communauté Urbaine de Nkongsamba, Département du Moungo, Région du Littoral.	49 000 000 (Quarante Neuf millions) de Francs CFA	5627 641413524511

5. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, la Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables, dans les Services de Mairie de la Ville de Nkongsamba, Maitre d'Ouvrage, ou au Service de la Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Nkongsamba.

6. Acquisition du Dossier

la Demande de Cotation peut être obtenu aux heures ouvrables au au cabinet du Maire de la Ville, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine de Nkongsamba, d'une somme non-remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Consultation de **soixante-cinq mille (65 000) francs CFA**.

Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis de consultation et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait du Dossier de Consultation, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **Sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions de la Demande de Cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au Service de la Passation des Marchés, sis à la Communauté Urbaine de Nkongsamba, BP : 19 ; Tél : 675 18 11 18/677256719, au plus tard le **MARDI 19 JUILLET 2022, à 12 heures** (heure limite) et devra obligatoirement porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION
N° 001/DC/CUN/CIPM /2022 DU 15 JUN 2022,
RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE
NKONGSAMBA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL?
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT .**

8. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution prévue par le Maître d'Ouvrage pour la livraison objet de la Demande de Cotation est de **un (01) mois**, à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

9. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **NEUF CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCSCFA (980 000) FCFA**, valable pendant trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans la demande de cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres Administratives, Techniques et Financières aura lieu le **MARDI 19 JUILLET 2022, à 13 Heures précises**, au service de Passation Interne des Marchés (CIPM) de la Communauté Urbaine de Nkongsamba, sis à la Mairie de la Ville de Nkongsamba.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée, ayant une connaissance parfaite de ses offres. Commission

11. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce de l'offre administrative et non complétée après un délai de 48 heures ;
- c) Pièces falsifiées, scannées.
- d) Fausse déclaration dans l'Offre du Soumissionnaire, quelque soit le Dossier ! À cet effet, l'Autorité Contractante et **la CIPM** se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux ;
- e) Non acceptation des clauses du marché (projet de Lettre-Commande non paraphés, non signés et daté à la fin) ;
- f) Défaut de présentation dans l'Offre du Soumissionnaire, d'une Déclaration sur l'honneur par laquelle celui-ci atteste que non seulement il n'a pas, en tant qu'Entreprise ou Membre d'un Groupement d'entreprises, abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établies par le Ministère des Marchés Publics ;
- g) Absence d'une des pièces de l'offre Financière (BPU, DQE).

12. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

13. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de la Passation Interne des Marchés de la Communauté Urbaine de Nkongsamba, ou auprès du Maire de la ville de Nkongsamba.

NKONGSAMBA le 20 Juin 2022

Le MAIRE

NZOKI EPOH Frédérique

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 015/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 16 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle communique :

Les entreprises ci-après désignées, ont été retenues adjudicataires de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 du 21 mars 2022 pour l'acquisition du matériel et des équipements informatiques au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) (Trois Lots), selon les conditions ci-dessous :

Soumissionnaires	Lot N°	Note technique	Montant TTC corrigé (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
SOGECOS TP Sarl BP : 948 Garoua	1	-----	-----	-----	Éliminée pour non respect des critères éliminatoires « divergence entre le montant en chiffre et le montant en lettres dans la Capacité financière produite ; montant en chiffre 50 millions montant en lettres 11 millions ».
SPRINT PAY SA :BP :1342 Ydé	1	86,50%	86 527 800	40 jours	Offre satisfaisante et moins disante, attributaire du marché
	3	83,87%	17 585 798	40 jours	Offre satisfaisante et moins disante, attributaire de la Lettre-Commande
INTER ASYS CONSEILS BP : 12 423 Dla	1	----	----	--	Éliminée pour non respect du critère éliminatoire « la déclaration de non abandon d'un marché public au cours de trois dernières années non signé ou non endossée ».

ITECH SARL : BP : 15346 Ydé	2	77,63%	24 582 195	60 jours	Offre satisfaisante et moins disante, attributaire de la Lettre-Commande.
	3	-----	----	----	Éliminée pour non respect du critère éliminatoire « absence des fiches techniques pour les tablettes »
LOBDJELA CO Ltd BP:	1	---	---	----	Éliminée pour non respect du critère éliminatoire « l'autorisation du Fabricant a été établie par l'Etablissement Rainbow en lieu et place du Fabricant et du Concessionnaire ».
CAMER CONSTRUCTORS COMPANY LIMITED : BP	2	-----	-----	----	Éliminée pour non respect du critère éliminatoire « absence de déclaration de non abandon d'un marché au cours de trois dernières années ».
	3	-----	-----	-----	Éliminée pour non respect du critère éliminatoire « absence de déclaration des non abandon d'un marché au cours de trois dernières années ».
MEDICIS Sarl : BP : 1158 Ydé	2	-----	-----	-----	Éliminée pour non respect du critère éliminatoire « absence de prospectus et de la fiche technique du fabricant ».

INTEK SARL : BP :12841 Ydé	1	-----	-----	-----	Éliminée pour non respect du critère éliminatoire « absence de la capacité financière pour le lot1 »
	3				Éliminée pour non respect du critère éliminatoire (absence de la capacité financière pour le lot3 »

Par conséquent, les entreprises ci-dessus désignées, attributaires des Lettres-Commandes et du Marché, objet des lots concernés sont invitées à prendre attache avec la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dès publication du présent communiqué, pour finalisation des projets du contrat y relatifs. Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine auprès du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINEFOP, faute de quoi ces offres seront purement et simplement détruites.

Le Présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus./-

COMMUNE DE MAKENENE

ARRETE MUNICIPAL N° 08/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C-MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONCONS RURALES NYOKON 1-MATOUM (04 KM), EP MOCK-SUD – NGOKOP (01 KM), CETIC MAKENENE- ABATTOIR (01KM) DANS LA COMMUNE DE MAKENENE, ARRONDISSEMENT DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)

Vu la constitution ;

Vu la loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret N° 92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Makénééné et son ressort territorial ;

Vu le Décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000423/A/MINDDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de M. IMBENG DAVID en qualité de Maire de la Commune de Makénééné, Départe

Vu l'Arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instruction relative à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu la proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Makénééné formulée N°01/L/CIPM/C-MAK/2022 du

Vu les nécessités de services ;

ARRETE

Article 1^{er} : sur Proposition de la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Makénééné les/la lettre commande objet de la consultation susvisée est (sont) au attribuée (e) au soumissionnaire ci-après :

LOT N°	attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	ETS SOFRELEC Tel: 653 547 431	26 975 000	VINGT-SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE	Quatre (04) mois

Article 2 : Ladite ou lesdites entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéne dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

Article 3 : la présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera

MAKENENE le 26 Avril 2022

Le MAIRE

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DÉCISION N°1360-22/DAG/DG/PAD DU 13/06/2022 PORTANT ATTRIBUTION À L'ETABLISSEMENT GEOMATICABLE AFRICA, DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 31 MARS 2022 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉTRANSMISSION DES DONNÉES MARÉGRAPHIQUES AU PORT DE DOUALA-BONABÉRI.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0680-19/CA/PAD du 17 Septembre 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnement et Services du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0856/21/CA/PAD du 22 Décembre 2021 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2022 ;
VU l'instruction générale n° 007/22/DG/PAD du 06 Janvier 2022 fixant le cadre général de l'exécution du budget du Port Autonome de Douala ;
VU le Dossier d'Appel d'Offres 007/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 31 Mars 2022 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de télétransmission des données marégraphiques au Port de Douala-Bonabéri ;
VU le Compte rendu de la 19^{ème} session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du 18 Mai 2022 ;
VU le Procès-Verbal de négociation du 02 Juin 2022

Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}. - L'Établissement **GEOMATICABLE AFRICA**, est retenu comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert N° 007/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 31 Mars 2022 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de télétransmission des données marégraphiques au Port de Douala-Bonabéri.

- **MONTANT DU MARCHÉ** : 111 664 508 F CFA TTC ;

- **DELAÏ D'EXÉCUTION** : TROIS (03) mois._

ARTICLE 2. - La présente décision sera notifiée au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage._

ARTICLE 3. - Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision.

COMMUNE D'AFANLOUM

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LES TRAVAUX SUR LA PISTE AGRICOLE EKOMDOUMA II - MIMBAMIZOA MINDIMIKOUM AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Commune d'Afanloum,**

Vu la constitution ;

Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;

Vu le décret n°2020/757 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur **KIN-NOU NANA Thierry** Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;

Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/449 du 1^{er} Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;Vu l'arrêté N°000156/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de **Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH** comme **Maire de la commune d'Afanloum** ;

Vu la décision n°0000309/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 23 Mai 2022 portant désignation d'un Président par intérim à la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune d'Afanloum ;

Vu le procès-verbal d'analyse n°009 du 10 Juin 2022 de la Commission Interne de Passation des Marché d'Afanloum ;

Vu la note N°23/RC/PRC/RCE/DRMP/DDMAF/CAFAN/CIPM/S du 13 Juin 2022 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Afanloum

Considérant les prévisions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :**ARTICLE 1^{ER}** : le soumissionnaire, **attributaire** du marché objet du **Dossier d'Appel d'Offres****N°001/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 du 18/03/2022 pour les travaux sur la piste agricole EKOMDOUMA II -****MIMBAMIZOA MINDIMIKOUM à Afanloum dans le département de la MEFOU et AFAMBA, région du CENTRE** est le suivant :

N° Lot	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	DELAIS D'EXECUTION
Unique	ADS Sarl	44 909 550	3 Mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AFANLOUM le 14 Juin 2022

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA

COMMUNIQUE N° 04/C/CR-AD/SG/2022 DU 19 MAI 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATIONS N°004 POUR LES ETUDES ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEL IMMEUBLE SIEGE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA (PHASE2) SUIVANT AUTORISATION N°001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGM/DMAG-DMBEC/CE3/CE3/CEA2 DU 001 AVRIL 2022 DU MINISTERE DELEGUE A LA PRESIENCE DE LA CHARGE DES MARCHES PUBLICSFINANCEMENT : BIP/CRA 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Président du Conseil Régional de l'Adamaoua (Maître d'Ouvrage) communique :

Par décision N° **004/C/CRA/SG/2021 du 19 mai 2022** la société ci-après a été déclarée adjudicataire des marchés relatifs à la consultation susvisée ainsi qu'il suit :

INTITULE DU PROJET	MONTANT TTC (FCFA)	ADJUDICATAIRE
Etudes architecturale et technique en vue de la construction du nouvel immeuble siège du conseil régional de l'Adamaoua (Phase 2), suivant autorisation N° 01314/L/PR/MINMAP /SG/DGMAS-DGM/DMAG-DMBEC/CE3/CEA2 du 01 avril 2022 du Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Marchés Publics	139 939 875	Cabinet architecture technique & construction (ATC) BP : 12265 Ydé Tél : 242 16 54 16

L'entreprise concernée est appelée à bien vouloir prendre attache avec le Secrétaire Général de la Région/CTD pour la suite de la procédure.

NGAOUNDERE le 19 Mai 2022

Le PRÉSIDENT

MOHAMADOU DEWA

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUE N°_01_/C/M.O/C-ND/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°_001_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage communique.

Par Décision **N°_001_/D/ C-ND / M.O /2022**, ETS AFRIC COPY CENTER a été retenu pour l'exécution **travaux de construction de cinq (05) Forages Positifs Equipés de Pompes à Motricité Humaine dans la Commune de Ndikiniméki** pour le montant TTC 41.856.750 FCFA. N° 001/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 du 25 Mars 2022.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision muni du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 1 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

COMMUNE DE YAOUNDE II

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN PAVES DE LA ROUTE FACE TOTAL NKOMKANA-KIGALI, PHASE 01 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II communique :

L'entreprise **MC CONSULTING SARL**, *B.P. : 14 099 YAOUNDE, Tel. : 655 72 13 93 / 677 86 14 61, Registre de Commerce N° : RC/YAO/2021/B/315, NIU : M022118521656T*, est déclarée attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres *National Ouvert N°009/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 du 15 Mars 2022 en procédure d'urgence pour les travaux d'aménagement en pavés de la route Face Total Nkomkana-Kigali, Phase 01 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II* selon les modalités ci-après :

- *Montant TTC en FCFA : Trente-six millions six cent soixante-cinq mille deux cent quarante-neuf (36 665 249) F CFA ;*
Délai d'exécution : **Trois (03) Mois.**

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_002_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°_002_/DDC/NDIKINIMEKI/CIPM/2022 DU 16 MAI 2022, RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN URGENCE EN MATÉRIEL MÉDICAL AUX CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE : LOT 1 NDOKOWANEN, LOT 2 BOUTOUROU, LOT 3 NDIKI-URBAIN DANS LA COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE ;

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiniméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents, membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiniméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de

finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022

Vu L'avis de consultation N°002/AC/C/ND/CIPMP-AG/2022 pour équipement en matériel médical lot1 au centre de santé intégré de Ndokowanen dans la Commune de Ndikiniméki pour le montant TTC 20.000.000 FCFA.

Considérant les inscriptions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : GROUPE UNI SARL est attributaire du marché pour équipement en matériel médical lot1 au centre de santé intégré de Ndokowanen dans la Commune de Ndikiniméki pour le montant TTC 20.000.000 FCFA pour un délai de 30 jours.

Article 2^{ème} : Le Directeur General de GROUPE UNI SARL est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

NDIKINIMEKI le 1 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice



COMMUNE D'AFANLOUM

APPEL D'OFFRES N°001/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 DU 18/03/2022 POUR LES TRAVAUX SUR LA PISTE AGRICOLE EKOMDOUMA II - MIMBAMIZOA MINDIMIKOUM, DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTREMAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Afanloum communique : par décision N° 43/DM/CAFAN/SG/22 du 14 Juin 2022, le Marché objet de la consultation sus visée est attribué au soumissionnaire ADS Sarl; pour un montant de 44 909 550 (Quarante-Quatre millions Neuf Cent Neuf Mille Cinq Cent Cinquante) Francs CFA, délai d'exécution de 03 (Trois) Mois.

Ledit attributaire, est invités à se présenter à la Mairie d'Afanloum dès diffusion du présent communiqué, en vue de l'établissement du projet de Lettre Commande y relatif.

AFANLOUM le 14 Juin 2022

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

COMMUNE DE NGUIBASSAL

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°009 /M/ R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/SG/2022 PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM /2022 DU 04 MAI 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SOMAKAI-MANGANGA (13KM) ET CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE LOUMBE DU VILLAGE MAHOLO I (13KM) DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL- DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ (PROGRAMME ANNUEL 2022).MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGUIBASSALFINANCEMENT : BUDGET DU MINTP-LIGNE DU FOND ROUTIER - EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NGUIBASSAL (Autorité Contractante) communique :

Par Décision Municipale 009/DM/C-NGUIBASSAL/SG/22 du 16/06/2022, le MARCHÉ objet de la consultation susvisée est attribué ainsi qu'il suit :

ADJUDICATAIRE	MONTANTS LUS TTC (FCFA)	MONTANTS CORRIGES TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
ETS PENTAGONE II Tel. : 675 96 32 07 BP : 374 ESEKA	137 897 719	144 206 044	Quatre (04) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, **au plus tard dans sept (07) jours** suivant la publication du présent communiqué dans les services de la Mairie de NGUIBASSAL pour l'établissement des projets du présent **MARCHÉ** y afférent.

N°	SOUSSIONNAIRES ELIMINES	MOTIFS
1.	SOCIETE FRANCK SARL	Classée 2 ^e à l'évaluation de l'Offre Financière (la plus distante)
1.	ETS LA MAITRISE	66,67% (Offre Technique)
1.	FRIDY COMPGNY LIMITED	Insuffisance technique
1.	ETS BETHANIE	Insuffisance technique
1.	STE MODERNE DES BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (SMBTP)	Insuffisance technique

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres dès publication du présent communiqué sous quinze jours. Passé ce délai leurs Offres seront détruites.

NGUI-BASSAL le 16 Juin 2022

Le MAIRE

MBOCK MIOUMNDE MARIE PASCALE

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUE N°_05_/C/M.O/C-ND/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_003_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS CHACUN D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS LES LOCALITÉS DE : NDEMA-AVIATION, BOGNOMBANG, BAKONGO-BAS, NOMENA ET BONABERIE, DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maître d'ouvrage communique.

Par Décision N°_005_/D/ C-ND / M.O /2022, AFRIC COPY CENTER a été retenu pour travaux de construction de cinq forages positifs équipés chacun d'une pompe a motricité humaine dans les localités de : Ndema-Aviation, Bognombang, Bakongo-Bas, Nomena et Bonaberie, dans la ville de Ndikiniméki pour le montant TTC 42.500.000 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUE N°_09_/C/M.O/C-ND/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_007_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN ENERGIE SOLAIRE DE LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage communique.

Par Décision **N°_009_/D/ C-ND / M.O /2022**, ETS NANCY CORPORATION a été retenu pour **travaux d'Eclairage public en Energie solaire de la ville de Ndikiniméki** pour le montant TTC 57.944.347,31 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA

COMMUNIQUE N°003_C /CRA/SG/2022 DU 06 JUIN 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATION N°003/DC/RA/CRAYSG/CIPM/2022 DU 07 AVRIL 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°001314/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS-DGMI/DMAG-DMBEC/CE3/CEA2 DU 01/04/2022 POUR L'ACQUISITION DE SEPT (07) VEHICULES POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA. FINANCEMENT : BIP/CRA 2022 (IMPUTATION 222-100).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua (Maître d'Ouvrage), communique Par décision N° **003/C/CRA/SG/2022 du 06 juin 2022** la société ci-après a été déclarée adjudicataire des marchés relatifs à la Consultation susvisée ainsi qu'il suit :

INTITULE DU PROJET	MONTANT TTC (FCFA)	ADJUDICATAIRE
Acquisition de sept (07) véhicules pour le Conseil Régional de l'Adamaoua	249 950 000 FCFA	CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC) BP 15326 Yaoundé Tel: 222308097

L'entreprise concernée est appelée à bien vouloir prendre attache avec le Secrétaire Général de la Région/CTD pour la suite de la procédure.

NGAOUNDERE le 6 Juin 2022

Le PRÉSIDENT

MOHAMADOU DEWA

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**DECISION N°00135/E/2/D/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/06-2022 DU 16 JUIN 2022
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIÉE (DP)
N°006/DP/ MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/11/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
(FIRME) CHARGE DE L'EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES
PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE MAROUA ET
KOUSSERI POUR LE COMPTE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET
RESILIENTES. FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu la constitution de la République du Cameroun ;
Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
Vu la loi de finance n°2020 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des VillesInclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;
Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des VillesInclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics.
Vu l'ASMI N°00028/E/2/ASMI/MINH DU/PDVIR/CC/RGS/RPM/06-2021, du 16 Juin 2021;
Vu la Demande de Proposition Simplifiée N°006/DP/MINH DU/PDVIR/CSPM/11-2021 du 24/11/2021;
Vu le procès-verbal de contrat négocié du 18 Mars 2022;
Vu le procès-verbal de la CSPM du PDVIR du 24 Mai 2022, relatif à l'adoption du rapport de préqualification, de la demande de proposition simplifiée, du rapport de proposition technique et financière et du projet de contrat.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Proposition simplifiée susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Groupement CARFAD SARL/DIDON CONSEIL SARL, Tél. +(237) 222 310 892 / +(237) 699 950 105, Email : carfadcameroun@yahoo.fr / benjamentchoffo@yahoo.com	16 115 800CFA HTVA, 19 218 092FCFA TTC	Soixante (70) jours

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

COMMUNE DE PENJA

DECISION MUNICIPALE N° 025/DM/C/PJA/SG/2022, DU 04/05/2022 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/C.PJA/CIPIVI/2021, DU 23/09/2021 RELATIF A LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE PENJA ET LA REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PENJA,

VU la Constitution ;

VU La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ; VU la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général de Collectivités Territoriales Décentralisées ;

VU La Loi n°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

VU le Décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Penja ;

VU Le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013; VU Le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

VU Le Décret 2018/366 du 20 Juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;

VU L'Arrêté n°0033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses Administratives Générales Applicable aux Marchés Publics (Marchés des Fournitures) ;

VU L'Arrêté n°000092/A/MINDLEVEL du 16 Juin 2021 constatant l'élection du Maire de la Commune de Penja, Département du Mounjo, Région du Littoral, à l'issue de la session extraordinaire du Conseil Municipal du 21 Mai 2021;

VU La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;

VU Les dispositions du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°011/AONO/C.PJA/CIPM/2021, du 23/09/2021;

VU La lettre de la CIPM de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Penja ;

VU La Décision Municipale n° 003/C/CPJA/SG/2021, du 21/02/2022, portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/C.PJA/CIPM/2021, du 23/09/2021; VU Le Communiqué n° 002/C/CPJA/SG/2021, du 21/02/2022, portante publication des résultats relative à l'Appel d'Offres National Ouvert n°011/AONO/C.PJA/CIPM/2021, du 23/09/2021;

VU La lettre n° 072 /L/ARMP/CRLT/CCA/CSP.nm /22 du 17 Mars 2022 du Chef de Centre Régional Agence de Régularisation de Marchés Publics du Littoral ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1er: L'attribution faite à l'**Etablissement KLARA, Tel : 696 00 85 68**, pour le dossier d'Appel d'Offres susmentionné est **annulée** pour compter de la date de signature de la présente décision.

ARTICLE 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera?

PENJA le 4 Mai 2022

Le MAIRE

MANFO SONGONG Jean René

COMMUNE DE BARNDAKE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C-MAYO HOURNA/CIPM/2022 DU 03 JUIN 2022
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) RADIER DE
(80X4, 5) SUR 80 ML SUR LE TRONÇON SABONGARI-DJAMTARI- DANS LA COMMUNEIDE MAYO
HOURNA, DEPARTEMENT DE LA RENOUE, REGION DU NORD.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
0

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2022, le Maire de la Commune de Mayo Hourna lance en procédure d'urgence pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un appel d'offres national ouvert pour les travaux de construction d'un (01) radier de (80x4, 5) sur SO ml sur le tronçon Sabongari-Djamtari dans la Commune de Mayo Hourna, Département de la Bénoué, Région du ,Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

- La consistance des travaux se présente comme suit :
- Travaux préliminaires ;
- Etudes et installations du chantier Terrassements ;
- Radier et ouvrage de protection ;
- Signalisations et divers ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente-cinq millions (35 000 000) Francs CFA** toutes taxes comprises.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offrés sont constitués en **un (01) lot**.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère des Travaux Publics, Exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houma dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable à la recette de la Commune de Mayo Houma .

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra par venir au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houma au plus tard le 24 juin 2022 à 14 heures précises. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AA0N0/C-MAYO HOURNA/CIPM/2022 DU 03 JUIN 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) RADIER DE (80x4-, S) sur 80 ML SUR LE TRONÇON SABONGARI-DJAMTARI DANS LA COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA RENOUE, REGION DU NORD.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **sept cent mille (700 000) Francs CFA** établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAG et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 24 juin 2022 à 15 heures précises dans la salle de La Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Mayo Hourna.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1er étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2em étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

• 3em étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes. Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence de l'originale de la caution de soumission à l'ouverture)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis 38 oui sur 54 possibles soit (70%),
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

14.1.3 Offre financière • Offre incomplète ou non*conforme

- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Omission d'un corps d'état

• 14.2 Principaux critères essentiels L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 54 critères essentiels jointe au DAD et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 27 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 10 critères ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères ;
- Références de l'entreprise et consentement aux clauses techniques du marché Francs CFA sur 6 Critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur

Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Bénoué. Tel. 222 273 278/222 273 289.

MAYO-HOURNA le 3 Juin 2022

Le MAIRE

AHMADOU ABOUBAKAR

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17 JUIN 2022
RELATIF AUX TRAVAUX : LOT1 : CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI – CARREFOUR PRISON
(EN PAVE) ET LOT2 : ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT
DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE) N° FINANCEMENT IMPUTATION
MONTANT LOT1 CUN 221-150 85 000 000 LOT2 CUN 221-150 99 000 000**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
221-150

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la CUN de l'année 2021, le Maire de la Ville de Ngaoundéré, **Maître d'Ouvrage**, lance en procédure d'urgence pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré (Maître d'Ouvrage), un Appel d'Offres National Ouvert des Travaux cités ci-dessus.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

LOT1 : CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI – CARREFOUR PRISON (EN PAVE)

- INSTALLATIONS
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT – DRAINAGE
- OUVRAGE D'ART - OUVRAGE HYDROLIQUE
- SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE
- DIVERS

LOT2 : ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE

- INSTALLATIONS
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT – DRAINAGE
- OUVRAGE D'ART - OUVRAGE HYDROLIQUE
- SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE
- DIVERS

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N°	Intitulé du projet	Coût prévisionnel
LOT1	CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI – CARREFOUR PRISON (EN PAVE)	85 000 000(quatre-vingt-cinq millions) FCFA
LOT2	ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE	99 000 000(quatre-dix-neuf millions) FCFA

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres ne comportent que deux 2 lots unique ci-après définis :

N°	Intitulé du projet	Lieu d'exécution
1	CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI – CARREFOUR PRISON (EN PAVE) ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (en procédure d'urgence)	Ville de Ngaoundéré

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la **pièce N° 03** du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré « CUN » et du MINH DU exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté auprès du secrétariat du Maire de la Ville de Ngaoundéré, **BP : 62 NGAOUNDERE** dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté et l'ARMP/Adamaoua.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du secrétariat du Maire de la Ville de Ngaoundéré, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale :

N°	Intitulé du projet	MONTANT
LOT1	CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI – CARREFOUR PRISON (EN PAVE)	100 000
LOT2	ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE	100 000

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **six (06)** exemplaires dont un **(01)** original et **cinq(05) copies** marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat du Maire de la Ville de Ngaoundéré, sis à la Communauté Urbaine de Ngaoundéré au plus tard le 13 Juillet 2022 à 15 h heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° _____/AONO/ CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 du 17 Juin 2022

LOT1 : CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI – CARREFOUR PRISON (EN PAVE)
LOT2 : ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (en procédure d'urgence)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif. (Obligatoire).

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **08 (HUIT) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente(30)jours au-delà de la date originale de validité des offres.

N°	Intitulé du projet	MONTANT CAUTION
LOT1	CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI – CARREFOUR PRISON (EN PAVE)	1 700 000
LOT2	ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE	1 980 000

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 13 Juin 2022 à 16h heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN dans la salle de délibération des actes de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

1. Absence d'une pièce administrative ou fausse déclaration ou alors pièce falsifiée ;
2. Absence d'un prix unitaire quantifié ;
3. Non-conformité du modèle de soumission ;
4. La note technique inférieure à 70% oui sur 100.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

1. La situation financière;
2. L'expérience ;
3. Le personnel ;
4. Le matériel.

NB.: Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché par lot au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté urbaine de Ngaoundéré.

NGAOUNDERE le 17 Juin 2022

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNE DE YAOUNDE I

**RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 006/AONO/CAY1ER /CIPM/2022 DU 23/05/2022
POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE CERTAINES RUES DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT YDE 1ER EN PROCEDURE D'URGENCE**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Renseignements Complémentaires
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du service financier et des marchés publics (Bureau des Marchés Publics) ou du Service Technique de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants 673 20 57 25/ 699 37 07 48.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du service financier et des marchés publics (Bureau des Marchés Publics) ou du Service Technique de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}. Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le numéro vert de la CONAC au 1517.</p>

2	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>

2 Autres

Lire plutot

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**Article 17 : Cautionnement de soumission**

17.3. Toute offre non accompagnée d'un Cautionnement de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme incomplète. Le Cautionnement de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établi au nom du mandataire soumettant l'offre.

Article 17 : Cautionnement de soumission

17.3. Toute offre non accompagnée d'une caution de soumission acceptable sera rejetée par la commission de passation des marchés comme non-conforme. La caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
3. La loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
4. La loi no 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022
5. La loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
6. Arrête conjointe N°000031/AC/MINDDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaires des collectivités territoriales décentralisées
7. La circulaire N°000002/L/MINMAP/CAB du 15 février 2021 portant demande d'autorisation des procédures dérogatoires de gré à gré ou de régie
8. La Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 Portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2022
9. Le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
10. Le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
11. Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ; modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013.
12. Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
13. L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
14. L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;
15. Les textes régissant les corps des métiers et les autres dispositions diverses

Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
3. La loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
4. La loi no 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022
5. La loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
6. Arrête conjointe N°000031/AC/MINDDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaires des collectivités territoriales décentralisées
7. La circulaire N°000002/L/MINMAP/CAB du 15 février 2021 portant demande d'autorisation des procédures dérogatoires de gré à gré ou de régie
8. La Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 Portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2022
9. Le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
10. Le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
11. Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ; modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013.
12. L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
13. L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;
14. Les textes régissant les corps des métiers et les autres dispositions diverses

Article 5 : Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

L'autorité contractante est le **Maire de la commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Maître d'Ouvrage est le **Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Chef de Service du Marché est le **Secrétaire General de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le rôle de l'Ingénieur du marché le Délégué départemental du MINEE/MFOUNDI

Le Maître d'œuvre est le **Chef de service Technique de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

La commission des marchés compétente est la **Commission interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

L'Organisme chargé du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est le **Ministère chargé des marchés publics ;**

Article 5 : Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

L'autorité contractante est le **Maire de la commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Maître d'Ouvrage est le **Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Chef de Service du Marché est le **Chef service technique de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le rôle de l'Ingénieur du marché le Délégué départemental du MINEE/MFOUNDI

Le Maître d'œuvre est le **Chef de la cellule des études techniques de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

La commission des marchés compétente est la **Commission interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

L'Organisme chargé du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est le **Ministère chargé des marchés publics ;**

Article 19 : Réception provisoire

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant, président

Le Chef de Service du Marché, le secrétaire général

Le Chef de Bureau des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé de 1^{er}, membre

Le chef de bureau comptable matières de la Mairie de Yaoundé 1^{er}, rapporteur

Chef cellule des études techniques Mairie de Yaoundé 1^{er} :
membre

Le Maître d'œuvre, chef service technique Mairie de Yaoundé 1^{er}, membre

Le Délégué Départemental du MINMAP compétent,
observateur ;

Article 19 : Réception provisoire

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant, président

Le Chef de Service du Marché, membre

Le Chef de Bureau des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé de 1^{er}, membre

Le chef de bureau comptable matières de la Mairie de Yaoundé 1^{er}, membre

L'Ingénieur du Marché, rapporteur

Chef cellule des études techniques Mairie de Yaoundé 1^{er},
Le Maître d'œuvre

Le Délégué Départemental du MINMAP compétent ;
observateur

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE DE DIBOMBARI

ADDITIF N°013/A/MO/C-DIBOMBARI/CIPM-PCCM/2022 DU 17/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT (20) LOGEMENTS DE TYPE T3 DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Remises des offres****Au lieu de ...**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé au Service des Marchés des Projets et Programmes de la **Direction des Projets et Programmes de Partenariat**, sis à l'ancien immeuble siège du FEICOM au plus tard le **22/06/2022** à 13 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°007/AONO/C-DIBOMBARI/CIPM-PCCM/2022 DU 19/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT (20) LOGEMENTS DE TYPE T3 DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Les offres devront être accompagnées d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous trois enveloppes dont :

- L'enveloppe A contenant l'offre administrative (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

1 Remises des offres**Lire plutot**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé au Service des Marchés des Projets et Programmes de la **Direction des Projets et Programmes de Partenariat**, sis à l'ancien immeuble siège du FEICOM au plus tard le **08/07/2022** à 13 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°007/AONO/C-DIBOMBARI/CIPM-PCCM/2022 DU 19/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT (20) LOGEMENTS DE TYPE T3 DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI »

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Les offres devront être accompagnées d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous trois enveloppes dont :

- L'enveloppe A contenant l'offre administrative (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

2 Ouverture des Plis**Au lieu de ...**

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **22/06/2022** à 14 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du **Programme de Construction des Cités Municipales (PCCM)** au siège du **FEICOM à MIMBOMAN YAOUNDE (ancien site)**.

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Lire plutot

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **08/07/2022** à 14 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du **Programme de Construction des Cités Municipales (PCCM)** au siège du **FEICOM à MIMBOMAN YAOUNDE (ancien site)**.

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

DIBOMBARI le 17 Juin 2022

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE YAOUNDE III
**ADDITIF N° 002 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
 N°008/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 06 MAI 2022**
[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au Service Technique, Aménagement et Développement Urbain (STADU) de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III, sous-sol bâtiment annexe, Téléphone :(+237) 222 31 00 44 BP : 7083 E-mail mairieyde3@yahoo.fr, au plus tard le 17/06/2022 à 13 heures, heure locale, et devra porter la mention suivante :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 06 MAI 2022 POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE CARREFOUR JOUVENCE - CARREFOUR MENDOUGA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ III »</p> <p>FINANCEMENT : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS – FONDS ROUTIER EXERCICE : BIP 2022 - 2023 « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au Service Technique, Aménagement et Développement Urbain (STADU) de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III, sous-sol bâtiment annexe, Téléphone :(+237) 222 31 00 44 BP : 7083 E-mail mairieyde3@yahoo.fr, au plus tard le 22/06/2022 à 15h 30 mn heures heure locale, et devra porter la mention suivante :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 06 MAI 2022 POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE CARREFOUR JOUVENCE - CARREFOUR MENDOUGA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ III »</p> <p>FINANCEMENT : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS – FONDS ROUTIER EXERCICE : BIP 2022 - 2023 « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et financière aura lieu le 17/06/2022 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III, dans la salle des Actes de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et financière aura lieu le 22/06/2022 à 16h 30 mn par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III, dans la salle des Actes de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.</p>

3 **Autres**

Au lieu de ...

n/a

Lire plutot

PIECES N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Prendre en compte tous les éléments complémentaires de la Pièce N°1 : Avis d'Appel d'Offres du présent Additif

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le MAIRE

OWONA LUC

COMMUNE DE NGAOUI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02BIS/AONO/C-NGAOUI/CIPM/SG/2022 DU 16 JUIN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02)CENTRES PRESCOLAIRES COMMUNAUTAIRE RESPECTIVEMENT A BAWAKA KGB (LOT1) ET A WANDEH (LOT2) DANS LA COMMUNE DE NGAOUI, DÉPARTEMENT DU MBERE. REGION DE L'ADAMAOUA.« EN PROCEDURE D'URGENCE »FINANCEMENT : EXERCICE 2022.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans l'exécution de budget d'investissement public, le Maire de la Commune de NGAOUI, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National ouvert POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) CENTRES PRESCOLAIRES COMMUNAUTAIRE RESPECTIVEMENT A BAWAKA KOE (LOT1) ET A WANDEH (LOT2) DANS LA COMMUNE DE NGAOUI, DÉPARTEMENT DU MBERE. REGION DE L'ADAMAOUA.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment ;

- Travaux Préparatoires et Étude
- Terrassement
- Fondations
- Maçonnerie - élévation ;
- Charpente - Couverture :
- Menuiseries métallique et bois ;
- Électricité ;
- Peinture :
- VRD

3. Cout Prévisionnel

Un Coût prévisionnel **8 000 000 (huit millions)** pour chacun des lots

4. Allotissement

Un candidat peut être attributaire de deux lots.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de Bâtiment et de Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés psr le budget d'Investissements Publics de la République du Cameroun, l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat General de la Commune de Ngaoui sis à la Mairie de Ngaoui.TEL : 696089715

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat de la Commune de Ngaoui sis à la Mairie de Ngaoui TEL : 696089715 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **20 000 (vingt mille) Francs CFA** à la Recette Municipale de Ngaoui.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Six (06) exemplaires dont roriginal et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Commune de Ngaoui sis à la Mairie de Ngaoui.TEL :696089715 au plus tard **le 14 Juillet 2022 à 13 heures**, et devra porter la mention ;

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02bis/AONO/C-NGAOUI/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) CENTRES PRESCOLAIRES COMMUNAUTAIRE RESPECTIVEMENT A BAWAKA KOE (LOT1) ET A WANDEH (LOT2) DANS LA COMMUNE DE NGAOUI, DÉPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA. À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **quatre (04) mois**.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **160 000(cent soixante mille) francs CFA** par lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de Jrois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu **le 14 Juillet 2022 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de cérémonie de ta Mairie de Ngaoui.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, ayant une bonne connaissance de ces offres.

13. Critères d'évaluation

1. Principaux critères éliminatoires

- La présentation de l'offre (conformité de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires de couleur) ;
- L'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier rang ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances ;
- L'absence des autres pièces administratives au-delà de 48 heures:
- L'absence d'un sous détail du prix dans l'offre financière ;
- La non-conformité de l'offre technique au DAO.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Les principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Le chiffre d'affaires oui/non ;
- L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières oui/non ;
- Les références de le cocontractant oui/non ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non ;
- L'expérience du personnel d'encadrement oui/non.

Le non-respect de deux critères entraîne élimination de l'offre.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat général de la Commune de Ngaoul sis à la Mairie de Ngaoui.TEL : 696 089715 ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Mbéré.

NGAOUI le 16 Juin 2022

Le MAIRE

ABDOURAMANOU LABI

COMMUNE D'AFANLOUM

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 DU 18/03/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE AFANLOUM - AWOUT À AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE, MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Afanloum communique : par décision N° 42/DM/CAFAN/SG/22 du 14 Juin 2022, le Marché objet de la consultation sus visée est attribué au soumissionnaire ETS NEW STEP; pour un montant de 24 798 038 (Vingt Quatre millions Sept Cent Quatre-Vingt-Dix-Huit mille Trente Huit) Francs CFA, délai d'exécution de 03 (Trois) Mois.

Ledit attributaire, est invités à se présenter à la Mairie d'Afanloum dès diffusion du présent communiqué, en vue de l'établissement du projet de Lettre Commande y relatif.

AFANLOUM le 14 Juin 2022

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

COMMUNE DE DIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/C-DIR/CIPM/2022 DU 02/06/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SIMI II(INTER N° 6)- DDJEREM KABAWA Y COMPRIS REHABILITATION D'UN PONT DEFINITIF AU PK 12+900 SUR LA RIVIERE GOMTESER (30,5 KM) DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA « EN PROCEDURE D'URGENCE » FINANCEMENT: EXERCICE 2022 DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME FONDS ROUTIER DES ANNÉES 2022 ET 2023, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE COMPTE DE L'ETAT DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS INDIQUÉE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux de d'entretien de la route SIMI II (INTER N°6) - DJEREM KABAWA y compris réhabilitation d'un pont définitif au PK 12+900 sur la rivière Gomteser (30,5 Km) dans la COMMUNE DE DIR, Département du MBERE, Région de l'ADAMAOUA.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Installation de chantier ;
- Amenée et repli du matériel ;
- Etudes, Projet d'exécution et récolement ;
- Débroussaillage ;
- Déforestation ;
- Abattage d'arbres ;
- Déblai ordinaire mis en dépôt (Dégagement au Bull) sur une largeur de 15m;
- Remblai provenant d'emprunt ;
- Purges ;
- Mise en forme de la plate forme ;
- Reprofilage rapide y compris curage et remise en forme des fossés et exutoires ;
- Création des fossés et divergents en terres à la niveleuse
- Création d'exutoires au bulldozer ou à la pelle ;
- Couche de roulement
- Fourniture et pose de buse métallique 0 800 ;
- Fourniture et pose de buse métallique 0 1000 ;
- Puisard en maçonnerie pour buses 0 800 ;
- Puisard en maçonnerie pour buses 0 1000 ;
- Tête de buse en maçonnerie pour buses métallique 0 800 ;
- Tête de buse en maçonnerie pour buses métallique 0 1000 ;
- Dalot double en béton armé 1,5x1 ;
- Tête de Dalot double en béton armé 1,5x1,0 ;
- Réhabilitation du pont semi définitif (renforcement et relèvement des culées) et remplacement du platelage en bois par une dalle en béton armé de 20 cm d'épaisseur et reposant sur les IPE en place (renforcer) sur la rivière GOMTESER ;
- Construction barrière de pluie ;
- Gestion de barrière de pluie

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de : **Deux cent Millions (200 000 000) de francs CFA** Toutes taxes comprises répartie comme suit sur les années 2022 et 2023.

Programmation 2022	Programmation 2023	Total
Quatre-vingt millions (80 000 000) de francs CFA	Cent vingt (120 000 000) de Francs CFA	Deux cent Millions (200 000 000) de francs CFA

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de Bâtiment et de Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le programme Fond Routier exercice 2022 et 2023

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de DIR sis à la Mairie de DIR, TEL : 672 20 35 25

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de DIR, sis la Mairie de DIR, TEL : 672 20 35 25 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Cent vingt - cinq milles (125 000) Francs CFA** délivrée par le Receveur des finances de DIR.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont Toriginal et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Sis la Mairie de DIR, TEL : 672 20 35 25 au plus tard **le 23/06/2022 à 12 heures**, et devra porter la mention :

*« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/C-DIR/CIPM/2022 DU 02/06/2022 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SIMI II(INTER N° 6)- DDJEREM KABAWA Y
COMPRIS REHABILITATION D'UN PONT DEFINITIF AU PK 12+900 SUR LA RIVIERE GOMTESER (30,5 KM) DANS
LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA*

*« EN PROCEDURE D'URGENCE »
« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».*

10. Delai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de 04 mois calendaires pour chaque année ; Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le ministre en charge des finances et d'un montant égal à **Quatre Millions (4 000 000) de francs CFA** et valable pendant Quatre Vingt dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps **le 23/06/2022 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la salle de réunion de la Mairie de DIR. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de l'offre concernée.

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour absence de :

- L'attestation de non-redevance ;
- L'attestation de non-faillite ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics ;
- La caution de soumission ;
- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de domiciliation bancaire.

b) Dossier Technique pour absence de :

- L'attestation de visite des lieux ;
- Un Conducteur des Travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
- Une note d'organisation et méthodologie.

c) Dossier financier incomplet pour absence de :

- Une soumission ;
- Le bordereau des prix suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- Le détail quantitatif et estimatif des travaux ;
- Les sous détails des prix et la décomposition des prix forfaitaires et frais de chantier.

d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

e) N'avoir pas obtenu au moins un total de 75%.

2- Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 35 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- L'attestation de capacité financière d'un montant au moins égale à Cent Millions (100 000 000) FCFA oui/non ;
- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe oui/non ;
- Organisation méthodologique et planning des travaux : cohérence entre la durée des tâches et le rendement oui/non ;
- Les références de l'entrepreneur dans les travaux similaires oui/non ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (conducteur des travaux et chef de chantier) oui/non.

NB : *Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.*

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de DIR sis à la Mairie DE DIR.TEL : 672 20 35 25 ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Mbéré.

DIR le 2 Juin 2022

Le MAIRE

HOUSSEINI ISSA

COMMUNE DE BELEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE NORMALE N° 10 /AONO/CB/SG/ST/CIPM/VINA/2022 DU 03/06/2022 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SELAL NYASSEY –INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00), COMMUNE DE BELEL FINANCEMENT : EXERCICE 2022 ET SUIVANT

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement du Ministère des Travaux Publics, le Maire de la Commune de BELEL, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte de la Commune de BELEL, Maître d'Ouvrage, les travaux de réhabilitation du tronçon de route SELAL NYASSEY –INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00)

2. Consistance des prestations

L'Appel d'Offres porte sur les travaux de réhabilitation du tronçon de route SELAL NYASSEY –INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00), COMMUNE DE BELEL cette route dans le Département de la Vina dans la Région de l'Adamaoua.

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Installation de chantier
- Travaux de terrassement de la chaussée ;
- Divers

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est indiqué dans le tableau ci-dessus en ce tronçon de route.

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un (01) lot ci-après définis :

N° lot	TRONCONS	Longueur estimée (Km)	Délai d'exécution (mois)	Montant caution de soumission (en FCFA)	Cout prévisionnel (en F CFA)	
					TRENCHÉ FERME (2022)	TRENCHÉ CONDITIONNELLE (2023)
01	SELAL NYASSEY –INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00)	17	08	3 000 000	50 000 000	100 000 000

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de travaux publics de droit camerounais et installées au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Fond routier, exercices 2022 et 2023

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de BELEL dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de BELEL dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **35.000 (trente-cinq mille) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de BELEL.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée au secrétariat général de la mairie de Bélel contre récépissé, au plus tard **le 28/06/2022 à 10 Heures** et devra porter la mention :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE NORMALE N°
10/AONO/CB/SG/ST/CIPM/VINA/2022 DU POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SELAL NYASSEY
-INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».*

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique du bordereau du prix unitaire et du cadre de détail quantitatif et estimatif.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux de ce tronçon prévu par le Maître d'Ouvrage est indiqué dans le tableau ci-dessous et comprend les périodes de pluies. Ces délais courts à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offre et d'un montant de francs CFA indiqué dans le tableau ci-dessous correspondant au montant des travaux, et délivrée par une des banques de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 28/06/2022 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bélel dans la salle des actes de la Mairie de Bélel.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence persistante d'une pièce administrative au-delà de 48heures ;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
1. La note technique inférieure à 70% des oui.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1. Un tableau bilan comportant des travaux sur deux années supérieur ou égale au montant prévisionnel du marché ; oui/non
2. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au coût prévisionnel du marché ; oui/non
3. Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ; oui/non
4. L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier); oui/non
5. Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ; oui/non
6. La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène) oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70 % à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

Justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de BELEL au 693 25 34 89, dès publication du présent avis.

BELEL le 3 Juin 2022

Le MAIRE

ABBO ABOUBAKAR

COMMUNE DE PENJA

COMMUNIQUÉ N°008/C/PJA/SG/2022 DU 06/05/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES N°011/AONO/C/PJA/CIPM/2021, DU 23 SEPTEMBRE 2021 POUR LA SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE PENJA ET DE RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DE VILLE EXISTANT DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBÉ-PENJA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Penja communique :

Par Décision Municipale N°027/DM/C/PJA/SG/2022 du 06/05/2022 L'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres suscitée.

Intitulé du projet	attributaire	Montants TTC (FCFA)	Délai de d'Exécution
Appel d'Offres N°011 /AONO/C/PJA/CIPM/2021, du 23 Septembre 2021 pour la surveillance et contrôle des travaux de construction de l'Hôtel de Ville de Penja et de réhabilitation de l'Hôtel de Ville existant dans l'Arrondissement de Njombé- Penja, Département du Moungo, Région du Littoral.	Etablissements K.T. J. Consulting And Service Company LTD BP : 134 Kekem Tél: 675 i 5 19 32 20 / 655 39 29 96	Vingt millions neuf (20 000 009) FCFA	Deux cent dix (210) jours calendaires.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service du Secrétaire Général pour la mise au point du contrat correspondant.

PENJA le 6 Mai 2022

Le MAIRE

MANFO SONGONG Jean René

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUE N°_07_/C/M.O/C-ND/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_005_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ETANGS MUNICIPAUX DE POISSONS ET POINT DE CAPTAGE D'EAU DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage communique.

Par Décision N°_007_/D/ C-ND / M.O /2022, ETS BEAUX ARTS (ALASSA) a été retenu pour **travaux de réhabilitation des Etangs Municipaux de Poissons et Point de Captage d'Eau dans la ville de Ndikiniméki** pour le montant TTC 29.876.895 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUE N°_06_/C/M.O/C-ND/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_004_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS CHACUN D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) DANS LES LOCALITÉS DE : NDOKSOMB, ETOUNDOU I, NDOKOHOK NEW-BELL, DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maître d'ouvrage communique.

Par Décision N°_006_/D/ C-ND / M.O /2022, AFRIC COPY CENTER a été retenu pour travaux de construction de trois (03) forages positifs équipés chacun d'une pompe a motricité humaine dans les localités de : **Ndoksomb, Etoundou I, Ndokohok New-Bell**, dans la ville de Ndikiniméki pour le montant TTC 24.000.000 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

COMMUNE DE PENJA

COMMUNIQUÉ N°011/C/C/PJA/SG/2022 DU 06/06/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À APPEL D'OFFRES N°002/AONNR/C/PJA/CIPM/2021 DU 08 JUILLET 2021 POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU BASSIN AGRICOLE PENJA SUD TRONÇON : BUADIC-PALMIER, PALMIER NDOKO, CHAPELLE BOUBA IV-CARREFOUR BOUBA. IV DANS LA COMMUNE DE PENJA, ARRONDISSEMENT DE NJOMBÉ-PENJA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Penja communique :

Par Décision Municipale N°030/DM/C/PJA/SG/2022 du 06/06/2022 L'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres suscité.

Intitulé du projet	attributaire	Montants TTC (FCFA)	Délai de d'Exécution
Appel d'Offres N°002/AONR/C/PJA/CIPM/2021 Du 08 Juillet 2021 pour le suivi et contrôle des travaux de désenclavement du bassin agricole Penja Sud tronçon : Buadic-Palmier, Palmier Ndoko, chapelle Boubou IV-carrefour Boubou IV dans la Commune de Penja, Arrondissement de Njombé-Penja, Département du Moungo, Région du Littoral.	Les Etablissements K.T. J. Consulting And Service Company LTD BP : 134 Kekem Tél: 675 19 32 20 655 39 29 96	Six millions huit-cent un mille quarante-neuf (6 801 049) FCFA	Deux-Cent-dix (210 jours) calendaires.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service du Secrétaire Général pour la mise au point du contrat correspondant.

PENJA le 6 Juin 2022

Le MAIRE

MANFO SONGONG Jean René

COMMUNE DE TOULOUM (PORHI)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/C.TLM/CIPM/AI/2022 DU 16/06/2022 EN PROCEDURE D'UREGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TOULOUM, DEPARTEMENT DE MAYO KANI LOT 1: BARDOUKI ; LOT 2 : DANA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEPIA, EXERCICE 2022.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2022 du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, le Maire de la Commune de TOULOUM, Autorité Contractante, et par ailleurs Maître d'Ouvrage lance pour le compte de la Commune de **TOULOUM**, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de de construction de deux (02) parcs vaccino-gènes à BARDOUKI et DANA, dans la Commune de TOULOUM.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux Préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie ;
- Menuiserie métallique ;
- Peinture.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **Huit Millions (8 000 000) FCFA par lot.**

4. Allotissement

Un soumissionnaire peut être adjudicataire des deux (02) lots

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPIA de l'Exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire :

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de TOULOUM dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **15 000 (Quinze mille) francs CFA par lot**, payable à la Recette municipale de la Commune de TOULOUM.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au Secrétariat Général de la Commune de TOULOUM contre décharge, au plus tard le **13/07/2022 à 10 Heures** précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/C.TLM/CIPM/BEC/2022 DU 16/06/2022 EN PROCEDURE D'UREGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TOULOUM, DEPARTEMENT DE MAYO KANI

LOT _____ : _____

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois par lot**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAO, d'un montant de **Cent Soixante Mille (160 000) F CFA par lot** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **13/07/2022 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Touloum. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

2. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission ;
1. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
2. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
3. Absence d'une pièce administrative 48h après ouverture ;
4. La note technique inférieure à 70% des oui ;

5. Absence d'un sous détails de prix.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur trois années supérieure ou égal au montant prévisionnel du marché ;	oui/non
2.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
3.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
4.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
5.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène)	oui/non
6.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Touloum, dès publication du présent avis. Tel : 696 01 13 56. « **Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: 673 20 57 25/ 699 37 07 48** ».

MAROUA le 16 Juin 2022

Le MAIRE

AHMADOU

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

COMMUNIQUE N°_08_/C/M.O/C-ND/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_006_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ENOMANOM, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage communique.

Par Décision N°_008_/D/ C-ND / M.O /2022, ETS BEAUX ARTS (ALASSA) a été retenu pour **travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique d'ENOMANOM** pour le montant TTC 17.859.411 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE NO00078/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM DU 16 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE N°006/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/11/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE MAROUA ET KOUSSERI POUR LE COMPTE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RESILIENTES,

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Nom du Projet : Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)
Financement : Banque mondiale part Hors Taxes
Méthode de Sélection : Sélection Fondée sur la «Qualification du Consultant (QC)»
Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) communique :

Le GROUPEMENT CARFAD SARL/DIDON CONSEIL SARL, BP : 30588 Yaoundé Tel : (+237)222 31 08 92, +(237)699 95 01 05, Email: carfadcameroun@yahoo.fr est attributaire du Contrat relatif au recrutement d'un consultant (firme) chargé de l'évaluation du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par les sous-projets de proximité dans les villes de Maroua et Kousséri pour le compte du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes,

Il est invité à prendre attache avec la Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes, 4ème étage Sise Immeuble face arrière de la DGSN à Yaoundé, B.P. 615, Yaoundé- Cameroun, E-mail : minduh.pdvir@gmail.com, pour les modalités de signature du Contrat.

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE NO00077/E/2/C/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM DU 16 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS A LA DEMANDE DE N°005/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/11/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE BATOURI ET NGAOUNDERE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Nom du Projet : Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)
Financement : Banque mondiale part Hors Taxes
Méthode de Sélection Sélection Fondée sur la « Qualification du Consultant (QC) »

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) communique :

Le Consultant ERE DEVELOPPEMENT SARL, BP : 11487, Yaoundé, Tél. : +(237) 242 536 011, +(237) 222 232 594, +(237) 699 936 535, Email: secretariateredev@yahoo.fr est attributaire du Contrat relatif au recrutement d'un consultant (firme) chargé de l'élaboration du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par les sous-projets de proximité dans les villes de Batouri et Ngaoundéré.

Il est invité à prendre attache avec la Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes, 4ème étage Sise Immeuble face arrière de la DGSN à Yaoundé, B.P. 615, Yaoundé-Cameroun, E-mail: minduh.pdvir@gmail.com, pour les modalités de signature du Contrat.

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

COMMUNE DE TOULOUM (PORHI)

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°12/AONO/C.TLM/CIPM/TBEC/2022 DU 16/06/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BLOCS DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TOULOUM, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI : EP DANA (01 SALLE), EP KABLA (02 SALLES), EP LAWANGAORI (03 SALLES), EP : NIMBAKRI BIZILI (01 SALLE), EP SIGUEORE (01 SALLE), EP TOULOUM BOUTOU (01 SALLE), EP GAZAWA (01 SALLE) FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2022.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2022 du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, le Maire de la Commune de Touloum, Autorité Contractante, et par ailleurs Maître d'Ouvrage lance pour le compte de la Commune de **TOULOUM**, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de réhabilitation des blocs des salles de classes dans certaines Ecoles Publiques de la Commune de TOULOUM.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux Préparatoires ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Menuiserie ;
- Peinture ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt-deux millions neuf cent cinquante (22 950 000) FCFA.**

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes Entreprises de droit Camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de l'Exercice 2022 sur les lignes d'imputation budgétaire

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Touloum dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de Touloum dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **30.000 (Trente mille) francs CFA**, payable à la Recette municipale de **TOULOUM**.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au Secrétariat Général de la Commune de Touloum contre décharge, au plus tard le **13/07/2022** à **10** Heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°12/AONO/C.TLM/CIPM/TBEC/2022 DU 16/06/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BLOCS DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TOULOUM, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI : EP DANA (01 SALLE), EP KABLA (02 SALLES), EP LAWANGAORI (03 SALLES), EP : NIMBAKRI BIZILI (01 SALLE), EP SIGUEORE (01 SALLE), EP TOULOUM BOUTOU (01 SALLE), EP GAZAWA (01 SALLE).

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **450 000 (quatre cent cinquante mille) F CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **13/07/2022** à **11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Touloum. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission ;
1. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
2. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
3. Absence d'une pièce administrative 48h après ouverture ;
4. La note technique inférieure à 70% des oui ;
5. Absence d'un sous détails de prix.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur trois années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
3.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
4.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
5.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène)	oui/non
6.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Touloum, dès publication du présent avis. « **Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48** ».

MAROUA le 16 Juin 2022

Le MAIRE

AHMADOU

COMMUNE DE NDIKINIMEKI

DECISION N°_007_/D/ C-ND / M.O /2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_005_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ETANGS MUNICIPAUX DE POISSONS ET POINT DE CAPTAGE D'EAU DANS LA VILLE DE NDIKINIMÉKI, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage ;

Vu La Constitution du Cameroun ;

Vu La Loi 2019/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La Loi N°2019/012 du 11 Juillet 2019 réservée aux finances de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2007/17 du 24 Aout 2007 portant création de la Commune de Ndikiniméki ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu Le Décret N°2018/449 du 20 Juin 2018 portant organisation du MINDDEVEL ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets, dans lequel monsieur ABSALOM WOLOA MONONO a été nommé Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;

Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des commissions de passation des marchés, des présidents, membres et rapporteurs des sous commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°204/A/MINMAP du 02 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu L'Arrêté 027/MINMAP/CAP du 27 Septembre 2018, instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;

Vu L'Arrêté N°000136/A/MINATD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ndikiniméki, Département du Mbam et Inoubou ;

Vu Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de

finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022

Vu l'Avis d'appel d'offre ouvert N°_005_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 du 20 Avril 2022, lancé en procédure d'urgence pour travaux de réhabilitation des Etangs Municipaux de Poissons et Point de Captage d'Eau dans la ville de Ndikiniméki, pour le montant TTC 29.876.895 FCFA.

Considérant les inscriptions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : ETS BEAUX ARTS (ALASSA) est attributaire du marché pour travaux de réhabilitation des Etangs Municipaux de Poissons et Point de Captage d'Eau dans la ville de Ndikiniméki pour le montant TTC 29.876.895 FCFA pour un délai de 03 Mois.

Article 2^{ème} : Le Directeur General des ETS BEAUX ARTS (ALASSA) est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour l'établissement du marché correspondant.

NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022

Le MAIRE

BESSOUBEL Patrice

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°071/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 03/06/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DES PIÈCES DE RECHANGE DES PRESSES HORIZONTALES À DÉCHETS POUR LES USINES D'ÉGRENAGE DE LA SODECOTON

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'Offres International Ouvert pour la fourniture d'un lot des pièces de rechange des presses horizontales à déchets pour les usines d'égrenage de la SODECOTON.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres consistent en la fourniture d'un lot des pièces de rechange des presses horizontales à déchets des usines d'égrenage de la SODECOTON.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises de la fourniture envisagée à l'issue des études préalables est de **80 000 000 FCFA**.

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est lancé en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises ayant une parfaite connaissance en la matière. Les groupements d'entreprises devront disposer d'accord de groupement constaté par un acte notarié dûment enregistré et référé au présent DAO.

6. Financement

Le financement est assuré par le budget de la SODECOTON de l'Exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax: 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON de Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax: 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON de Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 FCFA** payable sur le compte n° **97568660001-28** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de " **Compte Spécial CAS ARMP** ". Il s'agit des agences

de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua.

Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres. Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien le nom de l'entreprise, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (**06**) exemplaires dont un original et cinq (**05**) copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 05/07/2022 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua.

Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°071/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 03/06/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DES PIÈCES DE RECHANGE DES PRESSES HORIZONTALES À DÉCHETS POUR LES USINES D'ÉGRENAGE DE LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Délai de Livraison

La fourniture objet du présent appel d'offres devra être livrée en position rendu magasin transit SODECOTON à Garoua II dans un délai de 180 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à **1 600 000 FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, sauf celles dont l'émission se fait en ligne, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Les banques étrangères qui délivreront des cautions de soumission dans le cadre de cet appel d'offres, devront avoir des correspondants dans le réseau des banques locales de premier ordre. Les banques locales formellement indiquées par les banques étrangères devront fournir un document signé établissant leur relation avec lesdites banques.

L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le **05/07/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

14. Critères d'évaluation

Il s'agit notamment :

- 1 De l'absence ou de la non-conformité d'une pièce administrative après le délai règlementaire accordé ;
- 2 De l'absence le cas échéant d'un accord de groupement notarié et dûment enregistré ;
- 3 De l'absence de la caution de soumission ;
- 4 Des fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- 5 De l'absence des fiches techniques et certificat d'origine fournis par le fabricant ;
- 6 De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ci-après décrites :

N°	DESIGNATIONS ET REFERENCES
1	POMPE DENISON (T6CC-022-008-1R03-C100) réf HC9142
2	POMPE DENISON (T6CC-022-012-1R03-C100) réf HC0362
3	CYLINDRE DE PORTE 4" x 8" x 1-1/2" réf CYH0400801
4	6"x 48" x 3" principal 30" FEED réf CYH0604803
5	KIT DE JOINTS POUR CYLINDRE # CYH0604803 réf HC0356
6	COLLECTEUR VANNE DERIVATION réf HC0138
7	NK13000 COLLECTEUR réf HC0139
8	TUYAU 5000 PSI 1/2" ID (PAR PI) réf CITEM
9	TUYAU 3000 PSI 3/4" ID (PAR PI) réf CITEM
10	TUYAU 3000 PSI 3/4" ID (PAR PI) réf CITEM
11	KIT DE JOINTS POUR CYLINDRE # CYH0604802 réf HC0328
12	POMPES, POMPES À ENGRENAGE HI-LO 31/12 MOTE réf HC0046
13	7" X 48" X 3-1/2" PRINCIPAL 30" CYL réf CYH0704803
14	

KIT DE JOINTS POUR CYLINDRE# CYH0704803 réf HC0323



15	KIT DE JOINTS POUR CYLINDRE# CYH0704802 réf HC0259
----	--

- 7 De l'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- 8 Du Non-respect de deux (02) critères essentiels ;
- 9 De la non-conformité du modèle de soumission ;
- 10 De l'obtention de moins de 80% à l'évaluation des critères essentiels.

En substance, ces critères sont résumés dans le tableau ci-après :

- . Critère n° 1A : Conformité des pièces du dossier administratif ;
- . Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques majeures de la fourniture indiquées ci-dessus ainsi que dans la pièce n°5 du présent DAO ;
- . Critère n°1C : Conformité des pièces de l'offre financière, notamment, les prix unitaires quantifiés et le respect du modèle de soumission.

14. 2 Critères essentiels

- . Critère n° 2A : engagement du fabricant (production de la lettre d'engagement) ou d'un distributeur agréé comptant pour 30 % ; étant entendu que ledit distributeur présentera obligatoirement une copie de sa convention d'agrément du fabricant. **La pièce requise (lettre d'engagement) devra être en original.**
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 30 %. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires (presse horizontale, pièces détachées des usines d'égrenage) au cours des six dernières années à la SODECOTON ou ailleurs, y compris l'année en cours ;
- . Critère n° 2C : délai de livraison comptant pour 10 %. Respect du délai du DAO.
- . Critère n° 2D : Capacité financière délivrée par une banque où le soumissionnaire est domicilié et au moins égale à **40 000 000 FCFA** et comptant pour 15%
- . Critère n° 2E : Chiffre d'Affaires moyen des exercices 2020, 2019 et 2018 au moins égal à **80 000 000 FCFA** et comptant pour 15%.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 80 % à l'évaluation des critères essentiels au total sera requis pour être retenu.

14.3. Evaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant présenté des dossiers administratif et technique conformes seront pris en compte pour la suite de l'analyse.

Et pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu Magasin transit SODECOTON à Garoua II.

15. Attribution

A l'issue de l'évaluation des offres, la commande sera attribuée au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises et présentant l'offre évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON Tél. 222 27 10 80, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON de Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 20 19 72 ou à la Délégation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 42 46 03.

GAROUA le 3 Juin 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MOHAMADOU BAYERO

COMMUNE DE PENJA

DECISION MUNICIPALE N°027/DM/C/PJA/SG/2022, DU 06/05/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°011/AONO/C/PJA/C1PM/2021, ' DU 23 SEPTEMBRE 2021 POUR LA SURVEILLANCE ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE PENJA ET DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE EXISTANT DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PENJA,

VU la Constitution ;

VU la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général de Collectivités Territoriales Décentralisées ;

VU le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n°77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, les syndicats de communes et établissements communaux, ensemble ses modificatifs subséquents ;

VU le Décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Penja ;

VU l'Arrêté n°000092/A/MINDDEVEL du 16 Juin 2021 constatant l'Election du Maire de Penja ;

VU l'Arrêté n°0208/A/MINMAP du 15 Mars 2019 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

VU la Décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes

de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

VU l'Appel d'Offres n°011/AONO/C/PENJA/CIPM/2021 du 23 Septembre 2021 ;

VU la lettre n°002/L/CIPM/C/PJA/2022 du 31/01/2022 relative à la proposition d'attribution pour l'Appel d'Offres n°011/AONO/C/PENJA/CIPM/2021 du 23 Septembre 2021 ;

VU La lettre n° 072 /L/ARMP/CRLT/CCA/CSP.nm /22 du 17 Mars 2022 du Chef de Centre Régional Agence de Régularisation de Marchés Publics du Littoral ;

VU la Décision Municipale n° 025/DM/C/PJA/SG/2022, du 04 Mai 2022 portant annulation Appel d'Offres N°011/AONO/C/PJA/CIPM/2021 Du 23 Septembre 2021 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article1er: Les Etablissements **K.T. J. Consulting And Service Company LTD** BP : 134 Kekem Tél: 675 19 32 20 / 655 39 29 96, ont été retenues comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres N° **011/AO**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

PENJA le 6 Mai 2022

Le MAIRE

MANFO SONGONG Jean René

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17 JUIN 2022
RELATIF AUX TRAVAUX : RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTOIRES DANS LA VILLE
DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la CUN de l'année 2022, le Maire de la Ville de Ngaoundéré, **Maitre d'Ouvrage**, lance pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré (Maître d'Ouvrage) respective, un Appel d'Offres National Ouvert cité ci-dessus.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- installation ;
- nettoyage et Terrassements;
- assainissement-drainage
- ouvrage d'art-ouvrages hydraulique ;
- signalisation et équipement de sécurité.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N°	Intitulé du projet	Cout prévisionnel
1	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTOIRS DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE	50 000 000(cinquante millions) FCFA

4. Allotissement

Le travail est en un seul (01) lot ci-après définis :

N°	Intitulé du projet	Lieu d'exécution
1	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTOIRS DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE	Ville de Ngaoundéré

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la **pièce N° 03** du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré « CUN » exercice 2022.

7- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente(30)jours au-delà de la date originale de validité des offres : **1 000 000**

N°	Intitulé du projet	Coût prévisionnel
1	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTOIRES DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE	50 000 000(cinquante millions) FCFA

8- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté auprès du secrétariat du Maire de la ville DE NGAOUNDERE BP : 62 NGAOUNDERE dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté Urbaine.

9- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu auprès du secrétariat , dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de (cent mille) 100 000 Francs CFA représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale.

10- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **six (06)** exemplaires dont un **(01)** original et **cinq(05) copies** marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat du Maire de la ville, sis à la Communauté Urbaine de Ngaoundéré au plus tard le _____ à _____ heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°004/AONO/ CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 du _____

RELATIF AUX :

RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTOIRES DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"



NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif. (Obligatoire).

11- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12- Ouverture des plis

-

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le _____ à _____ heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN dans la salle de délibération des actes de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13- Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

1. Absence de la caution de soumission ;
2. 2. fausse déclaration ou alors pièce falsifiée ;
3. 3. Note technique inférieur a 70/100;
4. 4. Absence d'un prix unitaire quantifié ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

NB : les copies scannées ne sont acceptées.

14.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

1. La situation financière;
2. L'expérience ;
3. Le personnel ;
4. Le matériel.
 1. Situation financière inférieur au tiers du coût prévisionnel ;
 2. Non-exécution du nombre de projets similaires.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

14- Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché par lot au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16- Administration au nom de la quelle sera Conclu le Marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté urbaine de Ngaoundéré Tél : 693 85 30 81.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté auprès du secrétariat du Maire de la ville DE NGAOUNDERE BP : 62 NGAOUNDERE dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté Urbaine.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du secrétariat, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **(cent mille) 100 000 Francs CFA** représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **six (06)** exemplaires dont un **(01)** original et **cing(05) copies** marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat du Maire de la ville, sis à la Communauté Urbaine de Ngaoundéré au plus tard le **13 MAI 2022 à 15 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/ CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 du
RELATIF AUX : RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTOIRES DANS LA VILLE DE
NGAOUNDERE. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif. (Obligatoire).

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **cing (05) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente(30)jours au-delà de la date originale de validité des offres :

N°	Intitulé du projet	Cout prévisionnel
1	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTOIRES DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE	1 000 000 (un million) FCFA

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **13 MAI 2022 à 16 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN dans la salle de délibération des actes de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission ;
- fausse déclaration ou alors pièce falsifiée ;
- Note technique inférieur a 70/100;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

NB : les copies scannées ne sont acceptées.

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- La situation financière;
- L'expérience ;
- Le personnel ;
- Le matériel.
- Situation financière inférieur au tiers du coût prévisionnel ;
- Non-exécution du nombre de projets similaires.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché par lot au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté urbaine de Ngaoundéré Tél : 693 85 30 81.

NGAOUNDERE le 17 Juin 2022

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNE DE NGAOUI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09BIS/AONO/C-NG/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS AXES DE LA VILLE DE NGAOUI SUR UN LINEAIRE DE SIX (6) KM DANS LA COMMUNE DE NGAOUI, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA TRONÇON 1 : TOURISME - NARRAL - ELEVAGE ANCIEN CIMETIERE -DIAOURO DOKO 2, 500 KM ;TRONÇON 2 : CARREFOUR JEAN POUTIA - RESIDENCE MAIRE - ANCIEN CIMETIERE 1,200 KM ;TRONÇON 3 : CARREFOURJEAN POUTIA - MARCHÉ DES VIVRES -ECOLE PUBLIQUE GROUPE I 0,900 KM ;TRONÇON 4 : CARREFOUR ABDOULABI LABI - CHEFFERIE - ECOLE BILINGUE 0,700 KM ;TRONÇON 5 : CARREFOUR EXPRESS UNION - ECOLE PUBLIQUE GROUPE II - QUARTIER MBERE 0,700 KM FINANCEMENT : EXERCICE 2022 DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE L'EXERCICE 2022, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUI, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE L'ETAT DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS INDIQUÉE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux de réhabilitation de certains axes de la ville de Ngaoui sur un linéaire de six (6) km dans la commune de Ngaoui, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive

1. Installation de chantier ;
2. Emmené et le repli du matériel ;
3. Etudes, projet d'exécution et dossier de récolement ;
4. Déblai ordinaire mis en dépôt ;
5. Déblai rocheux mis en dépôt ;
6. Remblai provenant d'emprunt ;
7. Enrochement ;
8. Reprofilage rapide ;
9. Curage et remise en forme des fossés (en terre et en béton) et exutoires ;
10. Couche de roulement en grave latéritique (ép 15 cm) ;
11. Fossés bétonnés (béton armé de HA 10 et HA8 en deux lits pour les pieds droit et HA 10 pour le radier) de section intérieure 75x60 ép 15cm
12. Fossés maçonnés de forme triangulaire 150 x 65
13. Dallettes en béton armé dosé à 400 kg/m3 en 2 lits HA 12 pour le lit inférieur et HA 10 pour le lit supérieur ép 20 cm.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de : **Vingt - sept Millions (27 000 000) de francs CFA** Toutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

Sans objet

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de Bâtiment et de Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget d'Investissements Publics de la République du Cameroun, l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de NGAOUI sis à la Mairie de NGAOUI, TEL : 696 08 97 15.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, sis la Mairie de NGAOUI TEL : dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Quarante - cinq milles (45 000) Francs CFA** délivrée par le Receveur des finances de NGAOUI.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont l'original et cinq (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des marchés auprès de la Mairie de NGAOUI, TEL : 696089715 au plus tard **le 14 Juillet 2022 à 13 heures**, et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09bis/AONO/C-NG/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS AXES DE LA VILLE DE NGAOUI SUR UN LINEAIRE DE SIX (6) KM DANS LA COMMUNE DE NGAOUI, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA

Tronçon 1 : TOURISME - NARRAL - ELEVAGE ANCIEN CIMETIERE - DIAOURO DOKO 2, 500 km ;

Tronçon 2 : CARREFOUR JEAN POUTIA - RESIDENCE MAIRE - ANCIEN CIMETIERE 1,200 km ;

Tronçon 3 : CARREFOUR JEAN POUTIA - MARCHÉ DES VIVRES - ECOLE PUBLIQUE GROUPE I 0,900 km ;

Tronçon 4 : CARREFOUR ABDOULAH I LABI - CHEFFERIE - ECOLE BILINGUE 0,700 km ;

Tronçon 5 : CARREFOUR EXPRESS UNION - ECOLE PUBLIQUE GROUPE II - QUARTIER MBERÉ 0,700 km

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Délai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de 03 mois calendaire ; Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le ministre en charge des finances et d'un montant égal à **Cinq - cent - quarante milles (540 000) de francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps **le 14 Juillet 2022 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de la Mairie de NGAOUI. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté ayant une parfaite connaissance de l'offre concernée.

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires

1. l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
2. l'absence, la non validité ou la non-conformité des autres pièces administratives après épuisement d'un délai de 48 heures pour produire les pièces conformes ;
3. dossiers techniques et financiers incomplets;
4. fausses déclarations ou pièces falsifiées,
5. l'absence d'un prix unitaire quantifié
6. N'avoir pas obtenu au moins un total de 75%.

2- Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 34 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

1. L'attestation de capacité financière d'un montant au moins égale à **20 000 000 FCFA** oui/non ;
2. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe oui/non;
3. Organisation méthodologique et planning des travaux : cohérence entre la durée des tâches et le rendement oui/non ;
4. Les références de l'entrepreneur dans les travaux similaires oui/non ;
5. La disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non ;
6. L'expérience du personnel d'encadrement (conducteur des travaux et chef de chantier) oui/non.

NB : *Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.*

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès des services techniques de la Commune de Ngaoui ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Méré (Service Technique).

NGAOUI le 16 Juin 2022

Le MAIRE

ABDOURAMANOU LABI

COMMUNE DE NGAOUI

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES VILLES SECONDAIRES EXPOSEES A DES FACTEURS D'INSTABILITE(PRODESV) AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 11/2022 DU 16 JUIN 2022 POUR LA REALISATION DES FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE A SOBA DANS LA COMMUNE D'ENGAOUI (REGION DE L'ADAMAOUA)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

La République du Cameroun a reçu un financement de l'Union Européenne pour la mise en oeuvre du Programme de Développement Economique et Social des Villes Secondaires exposées aux facteurs d'instabilités (PRODESV), qui fait l'objet d'un contrat de délégation entre l'Union Européenne et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Il se propose d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du marché **pour la réalisation des forages productifs équipés de pompes à motricité humaine à SOBA dans la commune de Ngaoui.**

Le Maire de la Commune de Ngaoui(Maître d'Ouvrage)sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles pour la réalisation des travaux suivant la description et les localités ci-dessus mentionnée.

La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres national public spécifiées dans les « Directives pour la Passation de Marchés : »; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

2. Acquisition du Dossier

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Service Technique de la Commune de Ngaoui dont l'adresse est donnée ci-dessous, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à la même adresse, tous les jours ouvrables de **10 heures à 15 heures.**

Commune de Ngaoui,
Tel. : +237 696 08 97 15

Courriel:

Ils peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français contre présentation d'une quittance de paiement en espèces, non remboursable à la Recette Municipale de Ngaoui de **20 000 (vingt mille) Francs CFA**, équivalent à environ 40 (quarante) Euros, Ce montant sera majoré le cas échéant, des frais d'envoi par courrier Express du DAO, de (.....) Francs CFA, soit (.....) Euros, pour les Candidats non-résidents qui le désirent.

3. Remises des offres

Une séance d'information sur le montage des offres sera organisée à la salle de réunion de la Commune, le heure. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le 14 Juillet 2022 à 13 heures.**

4. Recevabilité des Offres

Les offres qui resteront valides **quatre-vingt-dix (90) jours**, doivent comprendre « une garantie de l'offre », délivrée par une BANQUE DE PREMIER ORDRE ou par une SOCIETE D ASSURANCE AGREEE PAR LE MINISTERE EN CHARGE DES FINANCES, pour un montant de (en lettre et chiffre) : Cinq cent dix mille (180 000) Francs CFA. équivalent à environ sept cent soixante-dix sept (277) Euros, ou un montant équivalent en toute autre monnaie librement convertible.

NB: La garantie de l'offre n'est pas une pièce administrative, par conséquent, son absence ou sa non-conformité entraînera le rejet de l'offre au moment de l'évaluation.

Il est prévu que les travaux soient réalisés dans un délai de deux (02) mois maximum.

5. Ouverture des Plis

La procédure de remise des offres par voie électronique n'est pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront quvertesen présence d'un représentant par soumissionnaire qui le souhaite à la même adresse, **le 14 Juillet 2022 à 14 heures.**

Commune de Ngaoui
Service de Secretariat Général

6. Critères d'évaluation

Les exigences en matière de qualification :

- Présence de deux (02) contrats et procès-verbaux (P V) de réception des travaux ou prestations de l'Entreprise dans le domaine des travaux publics ou hydrauliques au cours des cinq (05) dernières années ;
- Présence au moins deux (02) contrats et PV de réception correspondant, des travaux réalisés par l'entreprise dans le domaine des travaux similaires (implantation, foration, essai de pompage, installation de pompe) au cours des cinq (05) dernières années ;
- Présence des documents prouvant que le soumissionnaire dispose des moyens matériels /logistiques pour la réalisation des travaux de forage (en propriété, en bail, en location, etc.) tels que : 1 sondeuse complète, 1 camion benne pour transport de matériels et matériaux, Matériel de mesure et Accessoires pour essai d'exhaure, etc...
- Justifier de la possession d'un personnel jouissant de l'expérience nécessaire dans la réalisation des travaux de nature et de complexité comparables notamment : 1 Conducteur de travaux minimum Ingénieur des Travaux de Génie Rural ou Génie Civil (Bac+3) ; 1 hydrogéologue ou hydro géophysicien pour l'implantation du forage, 1 Chef de chantier, minimum Technicien Supérieur de Génie-Civil ou Génie Rural (BAC + 2) ; 1 Technicien foreur (CAP) ou équivalent ;
- Présenter une méthodologie d'exécution cohérente des travaux, y compris la méthode pour l'étude d'hydrogéologique et un planning des travaux ;
- Disposer d'avoir en liquidités et/ou de facilités de crédits, d'un montant équivalent à cinq millions (2.000.000) de francs CFA, ou un montant équivalent en toute autre monnaie librement convertible.

NGAOUI le 16 Juin 2022

Le MAIRE

ABDOURAMANOU LABI

COMMUNE DE BELEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 011/AONO/CB/SG/ST/CIPM/2022 DU 03/06/2022 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SELAL NYASSEY –INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00), COMMUNE DE BELEL FINANCEMENT : EXERCICES 2022 ET 2023. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BELEL , AUTORITÉ CONTRACTANTE ,UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DE L'OPÉRATION SUS-INDIQUÉE.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet le contrôle technique et la surveillance des travaux d'entretien de d'entretien de la route selal nyassey –inter r0805 (route ngangui-ngam-djohong limite commune de djohong 17,00), commune de belel, région de l'Adamaoua.

L'Appel d'Offres porte sur un (01) lot de contrôle tel que présenté ci-après :

N° de lot	Tronçons	Longueur estimée (km)	Budget Prévisionnel TTC		Délai (mois)	Type d'intervention
Lot unique	ROUTE SELAL NYASSEY –INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM -DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00)	17Km	Tranche ferme	Tranche conditionnel		
			2 500 000	5 000 000	08	Contrôle

2. Consistance des prestations

Le Cocontractant devra:

- Surveiller l'exécution des travaux ;
- Assurer le contrôle technique et géotechnique de la mise en œuvre des travaux ;
- Proposer à la signature du Chef de Service du marché des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement;
- Veiller à l'établissement des plans de récolement.

Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Références.

3. Cout Prévisionnel

Un montant prévisionnel de **2 500 000 (deux millions cinq cent mille) FCFA.**

4. Participation et origine

La participation est ouverte aux Bureaux d'études techniques et groupements de Bureaux d'études techniques qui ont été retenus suite à la procédure de pré qualification.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité contractante, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est Le maire de la commune de Belel .

5. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le Fonds Routier, Exercices 2022 et 2023.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Belel à partir de la publication du présent avis

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2)
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).
- Une enveloppe scellée contenant l'offre financière témoin destinée à l'Armp

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Belel , à partir de la publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Belel d'une somme non remboursable au titre des frais d'acquisition du dossier de **Quinze Mille (15 000) Francs CFA.**

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant du Bureau d'études désireux de participer à l'appel d'offres.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Secrétariat de la Commune de Belel au plus tard **le 27/06/2022 à 13 heures.** Le pli devra porter la mention :

*APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 011/AONO/CB/SG/ST/CIPM/V/2022 DU 03/06/2022 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SELAL NYASSEY –INTER R0805 (ROUTE NGANGUI-NGAM-DJOHONG LIMITE COMMUNE DE DJOHONG 17,00), COMMUNE DE BELEL
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».*

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

9. Delai de Livraison

La durée d'exécution des prestations est de **douze (12) mois**, la mobilisation étant fonction de la durée effective des travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) d'une durée de validité de **cent vingt (120) jours** à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le ministre en charge des finances et d'un montant égal à **cent cinquante mille (150 000) de francs CFA**.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

11. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des dossiers administratif, technique et financière seront irrecevables.

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au delà du délai de validité des offres.

- Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

- Avant toute élimination de candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO, un délai supplémentaire d'au moins 48 heures soit accordé à ces derniers pour , soit fournir des informations complémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

- Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu **le 27/06/2022 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Belel.

- Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

- A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

13. Critères d'évaluation

1 : Critères éliminatoires :

1. Dossier administratif incomplet pour absence de l'une des pièces exigées ou pièces non conformes;
2. Absence dans l'offre technique de :
 - 2.1) - l'attestation de visite des lieux signée, datée et cachetée sur l'honneur par le soumissionnaire;
 - 2.2) - Une analyse des prestations à effectuer, l'approche technique et la méthodologie envisagée ;
 - 2.3) - un chef de mission ayant les qualifications exigées dans le D.A.O ;
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
4. Omission du BPU (Bordereau des Prix Unitaires) et/ou du DQE (Dévis Quantitatif et Estimatif), d'un prix unitaire quantifié;
5. Absence dans l'offre financière d'une soumission timbrée et signée et datée ;
6. Absence dans l'offre financière du sous-détail des prix unitaires;
7. N'avoir pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 70/100.
8. Absence de l'offre témoin scellée destinée à l'ARMP

Les offres techniques

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après:

- a) Qualification des experts sur 40 points;
- b) Moyens techniques et matériels à mettre en place sur 40 points;
- c) Références du BET: sur 20 points.

Les offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

NM= MMd x 100/ MS

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante;

MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})] / 100$$

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note finale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **120 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de BELEL au 693 25 34 89, à compter de la publication du présent avis.

BELEL le 3 Juin 2022

Le MAÎTRE D'OUVRAGE

ABBO ABOUBAKAR

COMMUNE DE TIGNERE

N° 006/DC/R-AD/D-F&D/C.TG/CIPM-C.TIG/ST/2022 DU 20 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DECHETS (PCGD) ET LA MISE EN PLACE DES OUTILS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES DANS LA COMMUNE DE TIGNERE, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA(EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT : FONDS ISSUS DE DROIT D'ACCISES SPECIAL DESTINE AU FINANCEMENT DE L'ENLEVEMENT ET DU TRAITEMENT DES ORDURES. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIGNÈRE, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE CET AVIS DE CONSULTATION POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS INDIQUÉE.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation, comprennent :

L'objectif global de la collecte et du traitement des ordures de la Commune de Tignère est l'amélioration du cadre de vie des populations.

De manière spécifique, il sera question de :

- Elaborer le Plan Communal de Gestion des Déchets ;
- Doter la Mairie de Tignère des matériels roulant d'enlèvement des déchets;
- Acquérir des matériels de collecte des déchets ;
- Acquérir les équipements de protection individuelle ;
- Aménager des sites de décharge et traitement des ordures ;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs pour les opérations d'entretien des espaces urbains et du cadre de vie ;
- Promouvoir et pérenniser les initiatives locales en matière d'hygiène et de salubrité ;
- Sensibiliser les populations sur l'entretien et la préservation des espaces urbains.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération des prestations est de **(28 029 293) Vingt-huit millions vingt neuf mille deux cent quatre-vingt-treize francs CFA.**

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine des marchés des approvisionnements et de service et prestation intellectuelle.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Avis de consultation, sont financées par le fonds issus de droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures.

5. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat général de la Commune de Tignère, tél : 696 74 37 87 dès publication du présent avis ou dans le JDM de l'ARMP.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat général de la Commune de Tignère, tél : 696 74 37 87 dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **trente milles (30 000) francs CFA** à la recette municipale de la Commune de Tignère représentant les frais d'achat du dossier.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Tignère , au plus tard **le 15 Juillet 2022 à 14 heures** précises, avec la mention :

*AVIS DE CONSULTATION N° 006/DC/R-AD/D-F&D/C.TG/CIPM-C.TIG/ST/2022 DU 20 JUIN 2022 POUR
L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DECHETS (PCGD) ET LA MISE EN PLACE DES
OUTILS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES DANS LA COMMUNE DE TIGNERE,
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA(EN PROCEDURE D'URGENCE)
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

8. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de **trois (03) mois**.

Délai de réponse des soumissionnaires ;

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de participer à cet avis de consultation un délai de vingt jours (20) ouvrables à compter de la date de publication de cet avis dans le JDM.

9. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **cinq cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-six (560 586) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre des Finances ou par une compagnie d'assurance agréée.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes datées de moins de trois (03) mois par le service émetteur.

Présentation des offres

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies. Elles seront contenues dans une (01) enveloppe fermée et scellée, comprenant :

Pièces administratives

- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Une attestation de non-redevance, en cours de validité qui tient lieu de patente, de bordereau de la situation fiscale et du certificat d'imposition ;
- une copie de la carte de contribuable légalisée ou l'attestation d'immatriculation timbrée;
- une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- une caution de soumission d'un montant de cinq cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-six (560 586) francs CFA;
- un plan de localisation certifié du soumissionnaire ;
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation.

N.B. : *Toutes les pièces énumérées ci-dessus doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes et devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.*

Partie technique

- Existence de la Méthodologie d'exécution des prestations y compris, la qualité du personnel, le Planning d'exécution;
- Références du cocontractant dans le domaine
- Projet de Lettre commande dûment rempli, signé et daté
- Les termes de références, paraphé, cacheté, daté et signé ;
- L'atlaslation de visite des sites ;

Offre financière

- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, signé et daté;

L'enveloppe contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les offres seront placées dans une grande enveloppe fermée et scellée.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu **le 15 Juillet 2022 à 15 heures** précisés à la Salle de Session de la commission interne de passation des marchés publics de la Commune de Tignère.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix et ayant une bonne connaissance du dossier, même en cas de groupement.

11. Critères d'évaluation

1- Evaluation des offres

La commission interne de passation des marchés publics de la Commune de Tignère procédera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- examen de la conformité des pièces administratives et des offres financières du point de vue des délais et des termes de références ;
- Evaluer la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres ;
- Vérifier des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- Elaborer un tableau récapitulatif des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
- Vérifier dans l'offre classée moins disante, la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ;

2- Principaux critères d'élimination

Ces critères sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- n'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères essentiels.

3- Principaux critères de qualification

Le système de notation est binaire les principaux critères portent sur les éléments ci-après :

- Présentation des offres (1 critère) ;
- Délai d'exécution (inférieur ou égal à 03 mois) 1 critère ;
- Existence de la Méthodologie d'exécution des travaux y compris Le matériel de chantier, la qualité du personnel, le Planning d'exécution;(3 critère) ;
- Références du cocontractant dans le domaine de bâtiments (2 critères)
- Les termes de références, paraphé, cacheté, daté et signé ; (1 critère) ;
- Projet de Lettre commande dûment rempli, signé et daté (1 critère) ;
- Documents financiers (bordereau des prix unitaires en lettre et en chiffre, devis quantitatif et estimatif) (2 critères.)
- L'attestation de visite des sites ; (1 critère.)

Seules les offres des soumissionnaires qui auront satisfaits à au moins huit (8) sur les onze (11) critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

La grille de notation est le suivant:

N°	CRITERES	NOTATION	
		Oui (yes)	Non (no)
A	PRESENTATION DE L'OFFRE: (1 critère) (au moins 2 oui)		
A	Document relié à la spirale		
B	Intercalaires de couleur autre que le blanc		
C	Les pièces sont présentées dans l'ordre		
B	DELAI D'EXECUTION (inférieur ou égal à 03 mois) : (1 critère)		
C	Existence de la Méthodologie d'exécution des prestations y compris la qualité du personnel, le planning d'exécution : (3 critère)		
D	LES REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DE BATIMENTS		
A	Prestations similaires (1ère et dernière page des contrats enregistrés + les PV de réceptions) ; (1 critère)		
B	Prestations similaires (1ère et dernière page des contrats enregistrés + les PV de réceptions) ; (1 critères)		
E	Les termes de références, paraphé, cacheté, daté et signé: (1 critère)		
F	Projet de Lettre commande dûment rempli, signé et daté: (1 critère)		
G	Documents financiers: (2 critères)		
	TOTAL		

12. Attribution

Sur proposition de la commission interne de passation des marchés publics de la Commune de Tignère, l'Autorité Contractante attribuera la lettre-Commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix jours (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Commune de Tignère, secrétariat général, tous les jours ouvrables.

TIGNERE le 20 Juin 2022

Le MAIRE

MOHAMADOU LAMINOU

COMMUNE DE ROUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/REN/DDMT/CIPIVI/C-ROUA/AI/2022 DU LI A
^POUR LESTRAVAUXD'EXTENSION AU RESEAU ELECTRIQUE DANS LÂ LOCALITE DE BAO NDEVGAI
ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYOTSANAGA, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le maire de la commune de Roua, autorité contractante lance pour le compte de la Commune de Roua, un appel d'offres national ouvert pour les travaux d'extension au réseau Electrique dans la localité de BAO-NDEVGAI, dans l'arrondissement de SOULEDE ROUA, département du Mayo-Tsanaga. région de l'extrême-nord :

DESIGNATION DU PROJET	LOCALITE	MONT.VNT PREVISIONNEL	FRAIS D'ACHAT Dir DAO	MONTANT DE LA CAUTION	ARRONDISSEMENT	DEPARTEMENT
EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	BAO NDEVGAI	20 000 000	40 000	400 000	SOULEDE ROUA	MAYO. TSANAGA

2. Consistance des prestations

Le maire de la commune de Roua, autorité contractante lance pour le compte de la Commune de Roua, un appel d'offres national ouvert pour **les travaux d'extension au réseau Electrique dans la localité de BAO-NDEVGAI, dans l'arrondissement de SOULEDEROUA**, département du Mayo-Tsanaga. région de l'extrême-nord.

3. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif est de VINGT Millions (20 000 000) de Francs CFA TTC.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'électrification rurale. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les Informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Bip MINEE, Exercice 2022, Imputation 56 32 13701 641305 52412 851.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de ROUA. Autorité Contractante.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de ROUA dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de QUARANTE Mille (40 000) francs CFA à la recette Municipale de Roua.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme les, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre **tfWi|8é sMpWs** fermé, auprès de la Commune de Roua, Autorité Contractante, au plus tard **le 04 Juillet 2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 010/AONO/REN/DDMT/CIPiVi/C-ROUA/AI/2022 DU II A ^POUR LES
TRAVAUX D'EXTENSION AU RESEAU ELECTRIQUE DANS LÂ LOCALITE DE BAO NDEVGAI ARRONDISSEMENT
DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYOTSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de Quatre cent Mille (400 000) francs CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le , **04 Juillet 2022 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Roua, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de la caution

12.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans l'Electrification rurale au cours des trois (03) dernières années inférieur à trente Millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas Justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier des travaux d'électrification Rurale;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Abandons d'un chantier
- g) Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels.

12.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière Incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix Irréaliste et erroné. -

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 50 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 2 critères ;
- b) Expérience de l'entreprise 4 critères ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 19 critères ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur 8 critères ;
- e) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 4 critères.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Roua Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins disant après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) Jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de roua.

ROUA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

BADAMA Paul

COMMUNE DE ROUA

AVIS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/REN/DMT/CIPM-ROUA-AI/2022 POUR LES TRAVAUX DE D'ELECTRIFICATION EN TRENTE TROIS (33) PANNÉAUX SOLAIRES DANS LES LOCALITE ;ROUA, SOULEDE, MIDIRE, BAO ET MAZAM DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le maire de la commune de Roua, autorité contractante lance pour le compte de la Commune de Roua, un appel d'offres national ouvert pour les travaux d'électrification ENTRENTETROIS (33) PANNEAUX SOLAIRES DANS LES LOCALITE ; ROUA, SOULEDE, MIDIRE, BAC ET mazam; dans l'arrondissement de Souledé-roua, département du mayo- Tsanaga, région de l'extrême-nord.

DESIGNATION DU PROJET	LOCALITE	MONTANT PREVISIONNEL	FRAIS D'AQIAT DU DAO	MONTANT DELA CAUTION	ARRONDISSEMENT	DEPARTEMENT
LESTRAVAUX D'ELECTRIFICATION EN TRENTE TROIS (33) PANNEAUX SOLAIRES	ROUA, SOULEDE, MIDIRE, BAC ET MAZAM	30 000 000	50 000	600 000	SOULEDE ROUA	MAVOTSANAGA

2. Consistance des prestations

Le maire de la commune de Roua, autorité contractante lance pour le compte de la Commune de Roua, un appel d'offres national ouvert pour **les travaux d'électrification ENTRENTETROIS (33) PANNEAUX SOLAIRES DANS LES LOCALITE ; ROUA, SOULEDE, MIDIRE, BAC ET mazam;** dans l'arrondissement de Souledé-roua, département du mayo- Tsanaga, région de l'extrême-nord.

□□□□□□

3. Cout Prévisionnel

MONTANT PREVISIONNEL: 30 000 000

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'électrification par système solaire Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'investissement public, Exercice 2022, Imputation BIP MINEE EXERCICE 2022.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Roua.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de roua, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de cinquante Mille (50 000) francs CFA auprès de la recette Municipale de Roua.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme le, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre Télecépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Roua, Autorité Contractante, au plus tard **le Juillet 2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/REN/DMT/CIPM-ROUA-AI/2022 POUR LES TRAVAUX DE D'ELECTRIFICATION EN TRENTE TROIS (33) PANNÉAUX SOLAIRES DANS LES LOCALITE ;ROUA, SOULEDE, MIDIRE, BAO ET MAZAM DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de six cent mille (600 000) francs CFA, et valable pendant trente (30) jours au de là de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps **le 04 Juillet 2022 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Roua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives)

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ; ^
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Absence de caution.

12.1.2 ; Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés pu scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans l'Electrification en système solaire au cours des trois [03] dernières années inférieur à Trente Cinq millions (35 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier des travaux d'électrification en système solaire,
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels. -,
- g) Abandon d'un chantier au cours des trois dernières années

12.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ; /
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 56 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 2 critères ;
- b) Reference et Expérience de l'entreprise 10 critères ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 19 critères ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur 8 critères ;
- e) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- f) capacité de préfinancement de l'entreprise sur 4 critères.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Roua. Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins disant 'après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre - vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Roua.

ROUA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

BADAMA Paul

PRÉFECTURE DU LOGONE ET CHARI

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/K23/CDPM-LC/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Préfet du Département du Logone et Chari, Maitre d'Ouvrage Délégué, lance, en procédure d'urgence, un Appel d'Offre pour les travaux de réhabilitation de la Sous-Préfecture de Makary.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser, pour chacun des lots, portent sur :

“ Travaux préparatoires ;

“ Démolition ;

“ Menuiserie;

“ Maçonnerie ;

“ Couverture-Plafond ;

“ Peinture.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **dix Millions (10 000 000)** de francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux sont réalisés en un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation de travaux objet du présent Appel d' Offres.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINAT, Exercice 2022 Ligne Imputation budgétaire **N°56 07 164 01 471344 5231 12 373**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la Préfecture de Kousseri dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de Kousseri dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de quinze Mille (**15 000**) Francs CFA, payable à la Recette des Finances de Kousseri.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture de Kousseri (Secrétariat du Préfet), au plus tard le 07/07/2022 à 12 heures précises et devra porter la mention suivante :

DOSSIER d'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006/AONO/K23/CDPM-LC/2022

**EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE MAKARY,
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **200 000 FCFA (deux cent mille) FCFA** établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture de tous les plis (pièces administratives et des offres techniques et financières) se fera en un temps.

La séance de dépouillement aura lieu le 07/07/2022 à 14 par la Commission Départementale de Passation des Marchés de Logone et Charidans la salle de réunion sise à la Préfecture de Kousséri.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

14. Critères d'évaluation

1. A. Critères éliminatoires :

Pièces administratives :

1. Dossier incomplet,
2. Absence de la caution de soumission
3. Pièce falsifiée ou non authentique,
 1. Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée conforme ou absente ;

Offre technique :

- a) Dossier technique incomplet;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification, c'est à dire trois points sur cinq ;
- d) agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction;
- f) Non-conformité aux spécifications techniques majeures ;

Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné
- f) Non-conformité du modèle de soumission.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La présentation générale de l'offre
- 2) Le personnel d'encadrement
- 3) Le matériel et les équipements essentiels
- 4) Les références de l'Entreprise
- 5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont :
Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

1- l'offre administrative sera jugée conforme ;

N.B.: Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.

2- l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;

3- l'offre financière, après corrections conformément aux dispositions du RPAO, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès soit à la Préfecture de Kousséri.

KOUSSERI le 16 Juin 2022

Le PRÉFET

NDONGO THEODOR

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°21/AONR/ARMP/CPIM/2022 DU 20/06/2022.POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS EN VUE DE L'ÉBORATION DE LA POLITIQUE D'ARCHIVAGE À L'AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS.FINANCEMENT : BUDGET ARMP EXERCICE 2022.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans l'optique de mettre en place un système d'archivage normalisé, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics lance pour le compte de sa structure, un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un Cabinet de Consultants en vue de l'élaboration de la politique d'archivage.

Le présent appel d'offres national restreint fait suite à la sollicitation à manifestation d'intérêt N°001/ASMI/ARMP/2020 du 1er avril 2020 publié le 1er avril 2020 dans le Journal des Marchés Publics.

2. Consistance des prestations

Les prestations à fournir dans le cadre du présent projet se déclinent en trois (03) grands volets, notamment :

- 1-L'élaboration des outils de gestion des archives inexistantes
 - Plan de classement
 - Procédure de tri
 - Vocabulaire métier (Thésaurus)
- 2-L'actualisation des outils de gestion des archives existants

- Cadre de classement
- Calendrier de conservation
- Procédure de reversement
- Procédure de traitement
- Procédure de conservation
- Procédure de communication
- Procédure d'élimination

- 3- La formation des personnels en charge de la gestion des archives (10) à l'utilisation desdits outils .

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue du rapport d'études sur la modernisation des archives de l'ARMP est de **45 000 000 F cfa (Quarante cinq millions de Francs cfa).**

4. Allotissement

Les prestations ne sont pas subdivisées en lots.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres restreint est ouverte aux candidats préqualifiés figurant sur la liste restreinte ci-après, il s'agit de :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
----	----------------------------------	----------

1.	ETS AFRO-SERVICE	B.P 13783 Yaoundé Tel : 6 76 78 05 60
2.	EMC ENGINEERING	BP 13998 Yaoundé Tel : 6 99 93 38 84
3	AFREETECH	BP 35107 Yaoundé Tel : 242 68 56 77
4	KAIROS	BP 5595 Yaoundé Tel : 6 77 02 05 60

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de l'exercice 2022 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres en version physique peut être consulté aux heures ouvrables au service des marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, sis au 4^{ème} étage de l'immeuble siège à Yaoundé et la version numérique sur la plateforme PRIDESOFT, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres restreint peut être obtenu au service des marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics sis au 4^{ème} étage de l'immeuble siège, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **60 000 f cfa** (soixante mille francs) dans le compte intitulé «*Compte d'Affectation Spécial CAS-ARMP*» ouvert dans les Agences BICEC : Agence Centrale Douala « 33598800001-89 »; Yaoundé « 33598860001-94 ».

9. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres national restreint est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou organisme financier autorisé à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant **trente (30)** jours au-delà de la date limite de validité des offres, d'un montant de **neuf cent milles (900 000)** Francs CFA.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, préfet, sous préfet.....) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurances agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu **le 19 JUILLET 2022 à 13.heures** par la Commission interne de Passation des Marchés de l'ARMP dans la salle de réunion du 2^{ème} étage de l'immeuble siège de l'ARMP.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100 (80/100).

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires ci-après sont valables autant pour l'évaluation du dossier administratif que pour l'évaluation des offres techniques et financières.

Il s'agit :

Dossier administratif incomplet ou non-conformité des pièces après un délai de 48h

Absence de la caution de soumission dans le dossier administratif à l'ouverture des plis

Pièce non conforme aux prescriptions du DAO, falsifiée ou scannée (La CIPM se réserve le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux)

Présence des informations sur le montant de l'offre financière dans l'offre administrative

Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au Cameroun

Pièces falsifiées ou fausse déclaration

Omission de renseigner un prix unitaire quantifié dans l'offre financière (soumission, BPU, DQE et SDPU) ;
et/ou technique

Note technique inférieure à 80 points sur 100 des critères essentiels.

2 Critères essentiels

–Présentation de l'offre /03

– Méthodologie, plan de travail et calendrier d'intervention des personnels clés /17

– Référence du cabinet /20

–Personnels clés /50

–Matériel /10

Seules les soumissions dont les propositions techniques justifient d'une note supérieure ou égale à quatre vingts points sur cent (80/100) seront éligibles à l'analyse des offres financières.

Notes au Maître d'Ouvrage : il appartient au Maître d'ouvrage de spécifier les critères essentiels et ceux éliminatoires. Etant entendu que un critère ne peut à la fois être éliminatoire et essentiel.

14. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note globale finale **N** sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci après :

$$N = 80 \times \text{Note technique (Nt)} + 20 \times \text{Note financière (Nf)}$$

100

La note financière (**Nf**) est obtenue de la façon suivante :

Soit **Fm** le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule :

$$Nf = 100\% \times Fm$$

F

Fm = le montant de la proposition la moins disante.

F = le montant de la proposition considérée.

Le soumissionnaire ayant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché par le Maître d'Ouvrage.

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont la note finale est celle la plus élevée.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables (7h30-15h30) au service des marchés sis au 4^{ème} étage porte 6039 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, Tel : 242 20 18 03 / 242 20 00 08 servicedesmarchés@armp.cm

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NGO JOSEPH

COMMUNE DE DIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 017/AONO/CIPM/C-DIR/2022 DU 02/06/2022 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SIMI II (INTER N6) - DJEREM KABAWA Y COMPRIS REHABILITATION D'UN PONT DEFINITIF AU PK 12+900 SUR LA RIVIERE GOMTESER (30,50 KM) DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA« EN PROCEDURE D'URGENCE »FINANCEMENT : PROGRAMMES 2022 & 2023

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

loans le cadre du financement Fonds Routier du MINTP, le Maire de la Commune de DIR, Autorité Contractante, ance un Appel d'Offres National OUVERT, relatif à la maîtrise d'oeuvre de l'exécution des travaux d'entretien de la route SIMI II (INTER N6)- DJEREM KABAWA y compris réhabilitation d'un pont définitif au pk 12+900 sur la rivière Gonteser (30,50 km) dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent les missions suivantes:

- Mission 1 DET : Direction de l'Exécution des contrats de Travaux ;
- Mission 2 CCR : Contrôle de la conformité des réalisations ;
- Mission 3 AOR : Assistance aux opérations de réception.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de : **Dix (10 000 000) de francs CFA** Toutes Taxes Comprises répartis comme suit sur les années 2022 et 2023.

Programmation 2022	Programmation 2023	Total
Quatre Millions (4 000 000) francs CFA	Six Millions (6 000 000) francs CFA	Dix Millions (10 000 000) francs CFA

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun :

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le FONDS ROUTIER, programmes 2022 et 2023.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de DIR dès publication du présent avis par voie de presse écrite, par voie d'affichage dans les locaux de ladite Commune et dans le JDM de l'ARMP.

Méthode de sélection du consultant

La lettre cominande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux-disante (rapport qualité/coût) et remplissant les critères administratives, techniques et financiers requis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune de DIR dès publication du présent avis par voie de presse écrite, dans le JDM de l'ARMP et par voie d'affichages dans les locaux de ladite Commune, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **18 000 (dix huit milles) Francs CFA** représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale de DIR.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat de la Commune de DIR au plus tard **le 23/06/2022 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

*"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 017/AONO/CIPM/C-DIR/2022 DU 02/06/2022 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SIMI II (Inter N6) - DJEREM KABAWA Y COMPRIS REHABILITATION D'UN PONT DEFINITIF AU PK 12+900 SUR LA RIVIERE GOMTESER (30,50 km) DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **Cinq (05) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le DAO et d'un montant de **deux - cent milles (200 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours après la date limite de remise des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières du soumissionnaire si celui-ci a obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu **le 23/06/2022 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des marchés placée auprès de la Commune de DIR dans la salle de réunion de la Mairie de DIR.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que le soumissionnaire ayant obtenu la note d'au moins 70 points sur 100.

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Absence d'une pièce administrative ou non-conformité persistante d'une pièce administrative après épuisement du délai de 48 heures accordé par la commission,
- 3) Fausse déclaration, substitution ou alors pièce falsifiée ;
- 4) Absence de la note méthodologique et du plan de travail pour accomplir la mission ;
- 5) Ingénieur Chef de mission non inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC);
- 6) Note technique inférieur à 70/100 points ;
- 7) Omission d'un prix quantifié dans le bordereau des prix ou dans le détail quantitatif et estimatif ;
- 8) Omission du détail d'un prix quantifié dans le sous-détail, décomposition ou ventilation des prix.

2- Critères essentiels

1. Plan de travail et méthodologie proposés par rapport aux Termes de référence **20 points**
2. Logistique **10 points**
3. personnel clé **40 points**
4. Références du Consultant **10 points**
5. Calendrier des activités **15 points**
6. Présentation du dossier **5 points**

Ces critères sont détaillés par des sous-critères au niveau du RPAO.

Les offres financières du soumissionnaire ne seront ouvertes pour la suite de la procédure qu'au cas où ce dernier aurait obtenu une note technique au moins égale à 70 points sur 100.

15. Durée Validité des Offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de DIR.

DIR le 2 Juin 2022

Le MAIRE

HOUSSEINI ISSA

COMMUNE DE YAOUNDE II

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISÉS POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE DE YAOUNDE II DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II communique :
L'entreprise *CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC)*, *B.P. : 15 326 YAOUNDE*, *Tel. : 222 30 80 97*, *Registre de Commerce N° : RC/YAE/2020/M/10 BIS*, *NIU : M121712669896Y*, est déclarée attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres *National Ouvert N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2022 du 21 Mars 2022*, en procédure d'urgence, pour l'acquisition de deux véhicules pick-up 4x4 double cabine climatisés pour le compte de la Mairie de Yaoundé II dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II selon les modalités ci-après :
- Montant TTC en FCFA : Soixante-cinq millions (65 000 000) F CFA ;
Délai d'exécution : **Soixante (60) Jours.**

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

COMMUNE DE ROUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 12/AONO/REN/DMT-CIPM-C-ROUA/TBEC/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR A CARACTERE COMMERCIAL AU MARCHÉ DE ROUA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYOTSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du budget d'investissement public de rexrccice 2022, le Maire de la Commune de Roua (Autorité Contractante), lance pour le compte de la Commune de Roua un Appel d'Offres, pour les travaux de construction d'un hangar à carectère commercial au marché de Roua, arrondissement de Souledé Roua, Département du Mayo-tsanaga, Région de PExtrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment ;

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries - élévations ;
- La charpente - couverture;
- La peinture ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel total de Topération à l'issue des études préalables est de ; HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLES (8 500 000) francs CFA TTC.

4. Allotissement

Le présent marché se présente comme suit :

N°	Lieu	Montant	Financement	Montant DAO	Montant caution
1	MARCHE DE ROUA	8 500 000	BIP MINDDEVEL	25 000	170 000

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir daïfs leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'ofiVes sont financés tels que indiqué au tableau de rallotissement, de rexrccice 2022, sur les lignes d'imputation budgétaire suivante : IMPUTATION: 56 27 100 02 641363 523311 821.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Roua.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise à la Commune de Roua, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **quinze mille (15 000) francs CFA** auprès de la recette municipale de Roua.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de Roua, Cellule d'Appui au lancement des appel offres au plus tard **le 04 Juillet 2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 12/AONO/REN/DMT-CIPM-C-ROUA/TBEC/2022 en procédure d'urgence) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR A CARACTERE COMMERCIAL AU MARCHE DE ROUA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYOTSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de cent soixante-dix mille (170 000) Francs CFA pour chacun lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps **le 05 Juillet 2022 à 11 Heures** précises dans la salle des délibérations de la Commune de Roua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

15.1- Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet à compléter dans un délai de 48 heures;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique,
- c) Absence de caution.

15.1.2 ; Offre technique

- a. Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b. Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c. Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à QUINZE MILLION (15 000 000) Francs CFA;
- d. N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e. Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f. Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels ;
- g. N'avoir pas abandonné le chantier dans les trois dernières années. ...

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné. ^

15.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 53 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 3 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 15 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 10 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 12 critères.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Roua, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Roua.

ROUA le 14 Juin 2022

Le MAIRE

BADAMA Paul

COMMUNE DE MENGUEME

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C-MENGUEME/CIPM /2022 DU 20/06/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE PONT SO'O, DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des projets d'investissements publics pour le compte de l'Exercice Budgétaire 2022, **le Maire de la Commune de Mengueme**, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, Pour l'exécution des travaux de réhabilitation d'un bloc de trois(03) salles de classes à l'école publique de Pont So'o, dans la Commune de Mengueme, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

Les travaux préparatoires ;
Les travaux de maçonnerie ;
Les travaux de Charpente – Couverture – Faux plafond ;
Les travaux de menuiseries bois – Menuiseries métalliques – Quincaillerie ;
Les travaux de peintures ;
Les travaux d'Electricité.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel d'exécution à l'issue des études préalables est de : **Vingt-deux millions (22 000 000) FCFA.**

4. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toute Entreprise de travaux publics de droit Camerounais spécialisées dans le domaine des bâtiments.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du **Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), Exercice 2022.**

6. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de MENGUEME (Secrétariat Général).

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de Mengueme (**Secrétariat Général**) , dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **Quarante mille (40.000) FCFA**, représentant les frais d'acquisition du dossier, payable à la **Recette Municipale de MENGUEME**

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir à la **Commune de MENGUEME**, au plus tard le **15/07 /2022 à 12 Heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°005/AONO/C-MENGUEME/CIPM /2022 DU 20/06/2022 en procédure d'urgence Pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de trois (03) salles de classes à l'école publique de Pont So'o dans la Commune de MENGUEME, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de **Deux (02) mois calendaires**.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier rang ou une Compagnie d'assurance agréée par le Ministre en charge des Finances. Le montant en FCA de ladite garantie est de : **Quatre cent quarante mille (440 000) Francs CFA** et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **Quinze (15) jours** après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **(01) temps**. L'ouverture des offres administratives technique et financières aura lieu le **15/07/ 2022 à 13 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), placée auprès de la **Commune de MENGUEME (Salle des actes)**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée**.

13. Critères d'évaluation

● 1- OFFRE ADMINISTRATIVE

- - Pièces administratives absentes ou non-conformes au- des 48 heures réglementaires;
- - Pièce falsifiée ou non authentique
- - Fausse déclaration
- - Absence de la caution

● 2- OFFRE TECHNIQUE

- - Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- - N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification
- - Absence d'un rapport de visite de site avec photos

● 3- OFFRE FINANCIERE

- - Offre financière incomplète ;
- - Omission du prix d'une tache quantifiée dans l'offre financière
- - Absence d'une attestation de capacité financière d'un montant d'au moins 15 000 000 (Quinze millions) FCFA.

● XI- Critères de qualifications

- ● 01. ● Présentation du dossier ● 01 critère
- ● 02 ● Références de l'entreprise dans les prestations similaires ● 02 critères
- ● 03 ● Disponibilité du matériel de chantier et équipements essentiels (propriété justifiée ou contrat de location) ● 03 critères
- ● 04 ● Personnel (*référence, qualification et CV*) ● 03 critères
- ● 05 ● Méthodologie (*calendrier, délais, planning des travaux*) ● 01 critère
-

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins – disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Soixante (60)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Commune de Mengueme**, Secrétariat Général.

Dénonciation Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro vert gratuit **1517**

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le MAIRE

ONANA MBA Martin Désiré

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**ADDITIF N°2/AD/MINEFOP/SG/DAG/2022 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°003/DAO/MINEFOP/CIPM/CCCM-BEC/2022 DU 31 MARS 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE SECTORIEL (CFPS) EN
AGRO-INDUSTRIE A DOUALA ET EN MAINTENANCE INDUSTRIELLE ET TRANSPORT/LOGISTIQUE A
EDEA (DEUX LOTS) « EN PROCEDURE D'URGENCE »**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Autorité Contractante, porte à la connaissance des entreprises ayant soumissionné à l'Appel d'Offres N°003/DAO/MINEFOP/CIPM/CCCM-BEC/2022 du 31 mars 2022 pour la réalisation des travaux de construction des Centres de Formation Professionnelle Sectoriel (CFPS) en agro-industrie à Douala et en maintenance industrielle et transport/logistique à Edéa (deux lots), que le dit Appel d'Offres est modifié ainsi qu'il suit :

-VOIR TABLEAU SUR PDF

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le *MINISTRE*

ISSA TCHIROMA BAKARY

COMMUNE DE MENGUEME

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/C -MENGUEME /CIPM/2022 DU 20/06/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ANDOCK2 (FACE CHAPELLE CATHOLIQUE) ET CONSTRUCTION D'UN FORAGE EN VUE DU RENFORCEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MENGUEME EN DEUX (02) LOTS DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de MENGUEME, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence, pour l'exécution en deux (02) lots des travaux de construction d'un **forages équipé d'une pompe à motricité humaine à ANDOCK2 mission catholique et la construction d'un forage en vue du renforcement de l'Adduction d'eau potable de Mengueme** dans la commune de MENGUEME, Département du Nyong et So'o ;

Lots	Localité	Nbre de Forages	Financement B.I.P 2022	Département /Commune	Montant prévisionnel en Francs CFA
Lot 1	MINLABA	1	MINADER	NYONG ET SO'O/ MENGUEME	8 000 000
Lot 2	MENGUEME	1	MINDDEVEL		10 000 000
TOTAL		02			16 000 000

2. Consistance des prestations**Lot 1 : Construction d'un forage à ANDOCK 2**

- Les études géophysiques et d'implantation des forages ;
- L'implantation des forages ;
- L'installation du chantier, y compris l'amenée et repli de tout le matériel nécessaire pour la foration ;
- Les travaux de foration et d'équipements de PMH ;
- Le développement, le pompage et les essais de débits ;
- Installation de la pompe

Lot 2 : Construction d'un forage en vue du renforcement de l'AEP de MENGUEME

Les principales tâches à exécuter sont les suivantes :

- Les études géophysiques et d'implantation des forages ;
 - L'implantation des forages ; L'installation du chantier, y compris l'amenée et repli de tout le matériel nécessaire pour la foration ;
 - Les travaux de foration et d'équipements de PMH ;
 - Le développement, le pompage et les essais de débits ;
 - Les travaux de superstructure : dalle légèrement inclinée en béton armé, rigoles périphériques autour du socle de la dalle, anti-bourbier à la périphérie ;
 - La murette de clôture en agglos de 15 x 20 x 40 crépis et portillon
- Raccordement au réseau existant ;

3. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises installées en territoire camerounais et spécialisées dans le domaine des forages.

4. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2022, MINDDEVEL, MINADER.

5. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de MENGUEME dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **Trente mille (30 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de MENGUEME.

6. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat Général de la Mairie de MENGUEME, au plus tard le **15/07/2022 à 12 h 00 min** précises et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/C-MENGUEME /CIPM/2022 DU 20/06/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ANDOCK2 (FACE CHAPELLE CATHOLIQUE) ET CONSTRUCTION D'UN FORAGE EN VUE DU RENFORCEMENT DE L'ADDOCTION D'EAU POTABLE DE MENGUEME EN DEUX (02) LOTS DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE. »

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

7. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Trois (03) mois calendaires**. Ce délai, hors période des pluies, comprend toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

8. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **Deux cent mille (200 000) francs CFA pour le lot 1** et **Cent-soixante mille (160 000) francs CFA pour le lot2**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **trente (30) jours** après la date d'expiration de la validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'Autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions des présents avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des actes de la Mairie de MENGUEME le **15/07/2022 à 13 h 00 min**

précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

10. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

? **1ère étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

? **2e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

? **3e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Absence de caution de soumission;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Pièces absentes ou non conformes au-delà de 48 heures réglementaires.
- d) Fausse déclaration

Offre technique

- a) Non possession en propre ou en location d'un appareil de sondage (résistivimètre) ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non possession en propre ou en location d'un atelier de forage;
- e) Absence d'un rapport de visite de site avec photos ;
- f) Non satisfaction, d'au moins **90% soit 21/23 Oui des critères essentiels.**

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'une attestation de capacité financière d'un montant au moins égal à la moitié de l'enveloppe Prévisionnelle de chaque lot.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **23 critères** essentiels ci-dessous :

- Présentation sur **01 critère** ;
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **11 critères** ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur **07 critères** ;
- La méthodologie d'exécution sur **01 critère** ;
- Références générales et spécifiques de l'entreprise sur **03 critères.**

11. Attribution

Le Maire de MENGUEME, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

12. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **soixante (60) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

13. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Mairie de MENGUEME.

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le MAIRE

ONANA MBA Martin Désiré

CAMEROON AIRLINES CORPORATION

DECISION N°001/D/QC/DG/DAC/SMP/2022 DU 15/06/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CAMAIRCO/CIPM/2022 DU 13/05/2022 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (CAMAIR-CO).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu le Décret N°2006/293 du 11 septembre 2006 fixant la création de la nouvelle compagnie aérienne du Cameroun « Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co) » ;

Vu le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques ;

Vu le Décret N°2021/026 du 19 Janvier 2021 portant nomination du Directeur Général de la Société Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co) ;

Vu les Résolutions du Conseil d'Administration de Camair-Co complétant le Décret N°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CAMAIR-CO/CIPM/2022 du 13/05/2022 pour l'entretien des locaux de la Camair-Co ;

Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de Camair-Co réunie en sa session du 09 juin 2022.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après désignée, est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

N° du Lot	Maître d'Ouvra d'Ouvrage	Entreprise	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
Lot Unique	Camair-Co	P2PRO Sari BP 4135 Douala Tél: 699 95 98 67/699 94 76 14 Email: o2oro2011Fcövahoo,fr	44 951 215	Douze (12) mois

Article 2: La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera./-

DOUALA le 15 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELLA NGUEMA Jean Christophe

COMMUNE DE YAOUNDE I**COMMUNIQUE**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er},
Maître d'ouvrage, communique :**

Les résultats du Dossier d'Appel d'Offres National N°004/AONO/CAY1^{ER}/CIPM/2022 du 09/05/2022 pour les travaux confortatifs (assainissement) d'aménagement de la voie quartier EMANA- CARREFOUR DEO-GRACIAS/ OBAL YEYE et bretelles dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 1^{er} en procédure d'urgence, sont rendus publics ainsi qu'il suit :

Soumissionnaires	GROUPE FIXIT Sarl
Examen offre administrative	CONFORME
Examen offre technique	CONFORME
Examen offre financière	Montant FCFA TTC : 100 345 417
Délai de livraison	4 MOIS
Résultats	Qualifié

Décision d'attribution: le marché est attribué à **GROUPE FIXIT Sarl**

L'attributaire, **GROUPE FIXIT Sarl**, BP : 327-Yaoundé, TEL : 694450137/677213329, représenté par Monsieur **NDONGO ESSENGUE Auguste Cyrille**, Directeur Général, est par conséquent invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, pour l'établissement dudit marché. Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17 JUIN 2022
RELATIF AUX TRAVAUX : LOT 1 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI (1ÈRE PHASE), LOT 2 :
CONSTRUCTION DU PONT DANS LE COURS D'EAU RELIAN YOKO ET BURKINA , LOT 3 :
CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE MADAGASCAR, LOT 4 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LA
RIVIERE BOBALA SETUBA, LOT 5 : CONSTRUCTION DU PONT MAYO MARZA DANS LA VILLE DE
NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
220-150

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la CUN de l'année 2022, le Maire de la Ville de Ngaoundéré, **Maitre d'Ouvrage**, lance pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré (Maître d'Ouvrage) respective, un Appel d'Offres National Ouvert cité ci-dessus.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- LOT 1 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI (1^{ère} PHASE)

- Série 000 : installations ;
- Série 100 : nettoyage et terrassements ;
- Série 200 : assainissement et drainage ;
- Série 300 : ouvrage d'art et ouvrage hydraulique ;
- Série 400 : signalisation et équipements de sécurité ;
- Série 500 : divers.

LOT 2 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LE COURS D'EAU RELIANT YOKO ET BURKINA

- Série 000 : installations ;
- Série 100 : assainissement et drainage.

LOT 3 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE MADAGASCAR

- Série 000 : installations ;
- Série 100 : nettoyage et terrassements ;
- Série 200 : assainissement et drainage ;
- Série 300 : ouvrage d'art et ouvrage hydraulique ;
- Série 400 : signalisation et équipements de sécurité ;
- Série 500 : divers.

LOT 4 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LA RIVIERE BOBALA SETUBA

- Série 000 : installations ;
- Série 100 : nettoyage et terrassements ;
- Série 200 : assainissement et drainage ;
- Série 300 : ouvrage d'art et ouvrage hydraulique ;
- Série 400 : signalisation et équipements de sécurité ;
- Série 500 : divers

LOT 5 : CONSTRUCTION DU PONT MAYO MARZA

- Série 000 : installations ;
- Série 100 : nettoyage et terrassements ;
- Série 200 : assainissement et drainage ;
- Série 300 : ouvrage d'art et ouvrage hydraulique ;
- Série 400 : signalisation et équipements de sécurité ;
- Série 500 : divers

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N°	Intitulé du projet	Coût prévisionnel
1	LOT 1 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI (1 ^{ère} PHASE)	40 000 000 F CFA (quarante millions)
2	LOT 2 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LE COURS D'EAU RELIAN YOKO ET BURKINA	35 000 000 (trente-cinq millions) F CFA
3	LOT 3 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE MADAGASCAR	35 000 000 (trente-cinq millions) F CFA
4	LOT 4 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LA RIVIERE BOBALA SETUBA	35 000 000 (trente-cinq millions) F CFA
5	LOT 5 : CONSTRUCTION DU PONT MAYO MARZA	35 000 000 (trente-cinq millions) F CFA

NB : les soumissionnaires peuvent être attributaire de plus de deux (02) lots.

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en cinq (05) lots ci-après définis :

N°	Intitulé du projet	Lieu d'exécution
1	LOT 1 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI (1 ^{ère} PHASE)	Ville de Ngaoundéré
2	LOT 2 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LE COURS D'EAU RELIAN YOKO ET BURKINA	Ville de Ngaoundéré
3	LOT 3 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE MADAGASCAR	Ville de Ngaoundéré
4	LOT 4 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LA RIVIERE BOBALA SETUBA	Ville de Ngaoundéré
5	LOT 5 : CONSTRUCTION DU PONT MAYO MARZA	Ville de Ngaoundéré

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun N° 03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré « CUN » ex

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté auprès du secrétariat du Maire de la Ville de Ngaoundéré, BP : 62 NGAOUNDERE dès publication

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du secrétariat du Maire de la Ville, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale :

N°	Intitulé du projet	Coût prévisionnel
1	LOT 1 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI (1 ^{ère} PHASE)	80 000 (Quatre-vingt mille) F CFA
2	LOT 2 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LE COURS D'EAU RELIAN YOKO ET BURKINA	60 000 (soixante mille) F CFA
3	LOT 3 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE MADAGASCAR	
4	LOT 4 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LA RIVIERE BOBALA SETUBA	
5	LOT 5 : CONSTRUCTION DU PONT MAYO MARZA	

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **six (06)** exemplaires dont un **(01)** original et **cinq(05) copies** marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat du Maire de la Ville au plus tard le **13 Juillet à 15 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 010/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 du 17 JUIN 2022 RELATIF AUX : LOT 1 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI (1^{ère} PHASE), LOT 2 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LE COURS D'EAU RELIAN YOKO ET BURKINA, LOT 3 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE MADAGASCAR, LOT 4 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LA RIVIERE BOBALA SETUBA, LOT 5 : CONSTRUCTION DU PONT MAYO MARZA DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif. (Obligatoire).

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **six (06) mois** pour tous les lots 1, 2, 3 4 et 5.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres :

N°	Intitulé du projet	Coût prévisionnel
1	LOT 1 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI (1 ^{ère} PHASE)	800 000 (huit cent mille) F CFA
2	LOT 2 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LE COURS D'EAU RELIAN YOKO ET BURKINA	700 000 (sept cent mille) F CFA
3	LOT 3 : CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE MADAGASCAR	700 000 (sept cent mille) F CFA
4	LOT 4 : CONSTRUCTION DU PONT DANS LA RIVIERE BOBALA SETUBA	700 000 (sept cent mille) F CFA
5	LOT 5 : CONSTRUCTION DU PONT MAYO MARZA	700 000 (sept cent mille) F CFA

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **13 Juillet 2022 à 16 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN dans la salle de délibération des actes de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission ;
- fausse déclaration ou alors pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à 70/100;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

NB : les copies scannées ne sont pas acceptées.

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- La situation financière;
- L'expérience ;
- Le personnel ;
- Le matériel.
- Situation financière inférieure au tiers du coût prévisionnel ;
- Non-exécution du nombre de projets similaires.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché par lot au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté urbaine de Ngaoundéré.

NGAOUNDERE le 17 Juin 2022

Le MAIRE

SALIHOU

PRÉFECTURE DU LOGONE ET CHARI

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/K23/CDPM-LC/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Préfet du Département du Logone et Chari, Maitre d'Ouvrage Délégué, lance, en procédure d'urgence, un Appel d'Offre pour les travaux de réhabilitation de la Sous-Préfecture de Waza.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser, pour chacun des lots, portent sur :

“ Travaux préparatoires ;

“ Démolition ;

“ Menuiserie;

“ Maçonnerie ;

“ Couverture-Plafond ;

“ Peinture.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Quinze Millions (15 000 000)** de francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux sont réalisés en un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation de travaux objet du présent Appel d' Offres.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINAT, Exercice 2022 Ligne Imputation budgétaire **N°56 07 164 01 471378 5231 12 373**.

-

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de Kousseri dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Vingt Mille **(20 000)** Francs CFA, payable à la Recette des Finances de Kousseri.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de Kousseri dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Vingt Mille **(20 000)** Francs CFA, payable à la Recette des Finances.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture de Kousseri (Secrétariat du Préfet), au plus tard le 07/07/2022 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

DOSSIER d'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**N°005/AONO/K23/CDPM-LC/2022****EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE WAZA
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.*****" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "*****10. Delai de Livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **300 000 FCFA (trois cent mille) FCFA** établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture de tous les plis (pièces administratives et des offres techniques et financières) se fera en un temps.

La séance de dépouillement aura lieu le 07/07/2022 à 14 par la Commission Départementale de Passation des Marchés de Logone et Charidans la salle de réunion sise à la Préfecture de Kousséri.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

14. Critères d'évaluation

1. A. Critères éliminatoires :

Pièces administratives :

1. Dossier incomplet,
2. Absence de la caution de soumission
3. Pièce falsifiée ou non authentique,
 1. Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée conforme ou absente ;

Offre technique :

- a) Dossier technique incomplet;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification, c'est à dire trois points sur cinq ;
- d) agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction;
- f) Non-conformité aux spécifications techniques majeures ;

Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné
- f) Non-conformité du modèle de soumission.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La présentation générale de l'offre
- 2) Le personnel d'encadrement
- 3) Le matériel et les équipements essentiels
- 4) Les références de l'Entreprise
- 5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont :
Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

1- l'offre administrative sera jugée conforme ;

N.B.: Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable

2- l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;

l'offre financière, après corrections conformément aux dispositions du RPAO, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès soit à la Préfecture de Kousséri.

KOUSSERI le 16 Juin 2022

Le PRÉFET

NDONGO THEODOR

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

COMMUNIQUE N°011 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DES DEMANDES DE COTATIONS (DC) N°06 ET N°07 DU 06 AVRIL 2022 RELATIVES À LA SÉLECTION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE COMPLÈTE POUR LA REALISATION DE CERTAINS MICROPROJETS DE L'OPERATION PNDP HIMO 3 MINKA DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD, « SITES 6 ET 7 »
» PAYS/NOM DU PROJET : CAMEROUN/PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP). FINANCEMENT : HIMO3-MINKA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif (PNDP) communique :

- Le Bureau d'Études CIBAT INTERNATIONAL, BP : 5564 Yaoundé, Email : dieudonkamgo@yahoo.fr Tél : 677 102 956 / 699 922 974, est retenu comme attributaire du marché relatif à la Maitrise d'Œuvre Complète pour la réalisation de certains microprojets de l'opération PNDP HIMO 3 MINKA dans la Région de l'Extrême-nord, « Site 6 » : Communes de Makary, de Mora et de Méri (Site 6), objet de la DC N°06 du 06 avril 2022. Montant du marché : 78 167 796 Francs CFA Hors Taxes, soit 93 215 097 Francs CFA Toutes Taxes Comprises. Durée : Phase 1 : 45 jours et Phase 2 : 19 mois ;
- Le Bureau d'Études CIBAT INTERNATIONAL, BP : 5564 Yaoundé, Email : dieudonkamgo@yahoo.fr Tél : 677 102 956 / 699 922 974, est retenu comme attributaire du marché relatif à la Maitrise d'Œuvre Complète pour la réalisation de certains microprojets de l'opération PNDP HIMO 3 MINKA dans la Région de l'Extrême-nord : Communes de Moulvoudaye, Kaï-Kaï, Datchéka et Gobo : « Site 7 », objet de la DC N°06 du 06 avril 2022. Montant du marché : 90 292 796 Francs CFA Hors Taxes, soit 107 674 159 Francs CFA Toutes Taxes Comprises. Durée : Phase 1 : 45 jours et Phase 2 : 19 mois ;

Concernant les modalités relatives à la signature des contrats, le Bureau d'Études concerné est invité à prendre attache avec la Cellule Nationale de Coordination du PNDP sis au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
B.P : 660 Yaoundé, Tél : (+237) 692 80 75 41, Email : pndp_cameroun@yahoo.fr

Par ailleurs, les consultants n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir retirer leurs offres sous huitaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 16 Juin 2022

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NGA MARIE MADELEINE

COMMUNE DE BARNDAKE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AAONO/C-MAYO HOURNA/CIPM/2022 DU 03 JUIN 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE COMMUNALE PATRA-TAWE DE 10,8KM DU PK0+000 AU PK10+800 DANS LA COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
0

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2022, le Maire de la Commune de Mayo Hournna lance en procédure d'urgence pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un appel d'offres national ouvert pour les travaux d'ouverture de la toute communale Patta-Tawe de 10,8km du pk0+000 au pk10+800 dans la Commune de Mayo Houma, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

La consistance des travaux se présente comme suit :

- Etudes et installations du chantier
- Terrassements ;
- Ouvrage d'art et protection ;
- Signalisations et divers ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **vingt-sept millions (27 000 000) Francs CFA** toutes taxes comprises.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) lot

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère des Travaux Publics, Exercice 2021

7. Consultation du Dossier

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **cinq cent quarante mille (540 000) Francs CFA** établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAG et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date de vaMté des offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres" contre versement d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) francs CFA**, payable à la recette de la Commune de Mayo Houma.

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles devra par venir au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houma au plus tard le 24 juin 2022 à 14 heures précises. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVEM N°03/AAONO/C-MAYO HOURNA/CIPM/2022 DU 03/06/2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE COMMUNALE PATRA-TAWE DE 10,8KM DU PKO+000 AU PKIO+800 DANS LA COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA RENOUE; REGIONDU NORD.**

"A n 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **cinq cent quarante mille (540 000) Francs CFA** établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAG et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de vaMté des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 24 juin 2022 à 15h heures précises à la Commune de Mayo Houna.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1er étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2em étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3emétape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes. Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives .

- Dossier incomplet (absence de l'originale de la caution de soumission à l'ouverture)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif 14.1.2 Offre technique
 - Fausse déclaration ou pièce falsifiée a Note technique inférieure au seuil ininimal requis 38 oui sur 54 possibles soit (70%)
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Omission d'un corps d'état

14.2. Principaux critères essentiels L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 54 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 24 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 10 critères ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères ;



Références de l'entreprise et consentement aux clauses techniques du marché Francs CFA sur 6 Critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Bénoué. Tel. 222 273 278/222 273 289.

MAYO-HOURNA le 3 Juin 2022

Le MAIRE

AHMADOU ABOUBAKAR

COMMUNE DE BARNDAKE

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° ONIT/MAYO HOURNA-C/GS/TS/DTB/2021 OF THE 03 JUIN 2022 LAUNCHED IN EMERGENCY EOR THE CONSTRUCTION WORKS OF AN INTEGRATED TYPE II HEALTH CENTER AT GUIBDJOL IN MAYO HOURNA COUNCIL, BENOUE DIVISION, NORTH REGION.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
0

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Within the framework of 2022 budgetary exercise, the Mayor of Mayo Hourna Council, Contracting Authority, hereby launches in emergency on behalf of Mayo Hourna Council an invitation to tender an Open National Invitation to tender for construction works of an integrated type 2 health center.at Guibdjol in Mayo Hourna Council, Bénoué Division, North Région.

2. Consistance des prestations

These works take into account all aspects of construction according to current standards and the rules of the art, including the necessary Implementations and the completion of the building.

The works are defined within the général terms of order of works and bill of quantities, estimated in this contract.

The services of this contract include:

- Preparatory work
- Earth work;
- Foundations;
- Block work;*
- Wood work — Roof
- Metallic work; ;
- Joinery work;
- Electricity;
- Painting;
- Drainage work.

3. Cout Prévisionnel

The estimated cost of the opération following prior studies stands is **thirty-five million (35 000 000) CFA.**

4. Allotissement

The Works of this Open National Invitation to tender consist into one (01) batch.

5. Participation et origine

Participation in tendering is open on equal terms to légal Cameroonian companies with technical and financial capabilities to carry out works subject to this tender.

6. Financement

The Works subject of this invitation to tender is financed by PIB of Ministry of Public Health, **Financial Year 2022**

7. Consultation du Dossier

The Tender File may be consulted during working hours at the secrétariat of Mayor of Mayo Hourna Council as soon as this notice is published.

8. Acquisition du Dossier

The file may be obtained ifom the secrétariat of Mayor of Mayo Hourna Council, contracting Authority situated in the bardnaké Council. As this notice is published against payment of a non-refundable sum of fiifty thousand **(50 000) CFA francs** payable at the Treasury Council of Mayo Hourna

9. Remises des offres

Each bid in English or French, should be presented in seven (07) copies, with one (01) original and six (06) copies, marked as such, in accordance with the requirements of the tender documents, will be . deposited against a duly signed receipt or acknowledgment letter at the secrétariat of Mayor of Mayo Hourna Council, latest on the at 24/06/2022 at 2:00p.m

Sealed envelopes or anonymous outer jacket containing bids must bear the following words.... **OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° — / ONIT/MAYO HOURNA-C/GS/TS/DTB/2022 OF THE LAUNCHED IN EMERGENCY FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF AN INTEGRATED TYPE H HEALTH CENTER AT GUIBDJOL IN MAYO HOURNA COUNCIL, BENOUE DIVISION, NORTH REGION.**

"TO BE OPENED ONLYDURING THE BIDS OPENING SESSION"

10. Delai de Livraison

The maximum exécution deadline provided for by the Project Owner for the exécution of the Works subject of this tender shall be **three (03) months.**

11. Cautionnement Provisoire

Bach bidder must include in his/her administrative documents a bid bond issued by a first rank bank approved by the Ministry in charge of finance featuring on the list in document 11 of the tender file of an amount of **seven hundred thousand (700 000) FCFA** and valid for thirty days (30) beyond the initial date of validity of bids.

12. Recevabilité des Offres

Any bid that shall not comply with the spécifications of this tender file shall be rejected. In particular, the absence of the original bid bond issued by a financial establishment or financial organism of first rate approved by the Ministry in charge of Finance or its non-compliance with the model documents of the tender file shall lead to outright rejection of the bid. i Under pain of being rejected without any recourse, the administrative parts and the bid bonds will have to be imperatively produced in originals or certified copies dating no more than tliree 03 months old.

13. Ouverture des Plis

Bid shall be in single on 24 june-2022-at 3 p.m. at the council tenderhoard in the presence of the bidders or their duly authorized représentatives.

14. Critères d'évaluation

The évaluation of the offers will be done in three (03) stages:

- Step 1: Verifying the compliance of each bidder's administrative file. -- - Step 2: Technical évaluation of administratively compliant tenders.
- Step 3: Vérification of the financial offers of companies whose offers have been recognized technically qualified and administratively compliant.

The évaluation criteria for the tenders are as follows

14.1. Main élimination criteria:

14.1.1. Administrative documents " Lake of the original bid bond submission at the opening;

- False déclaration or falsified document
- Non-compliance after 48 h of a document in the administrative file
- 14.1.2 Technical offer
- False déclaration or falsified document
- Technical note below the minimum threshold (70%) ;
- Non abandon of earlier project last three years.

14.1.3 Financial offer

- Incomplète or non-compliant offer
- Non-conformance of the submission template
- Absence of a quantified unit price
- Absence of a sub-detail of unit prices
- Incohérent sub-detail prices.

14. 2- Essential criteria: The évaluation of the technical offers will be done by the binary method (yes / no) according to the évaluation grid drawn up on 56 essential criteria attached to the DAO and which takes into account the essential criteria below:

- General présentation of the Offer on 3 criteria;
- The experience of the company's staff on 27 criteria;
- The availability of essential equipment and equipment on 8 criteria;
- Technical proposai and schedule of work on 11 criteria;

- Company référencés and consent to the technical terms of the contract on 6 criteria. Only the Proponents who have obtained 70% of YES will be qualified for the rest of the procédure and will have their Financial Offer analyzed.

15. Attribution

The Contracting Authority shall award the contract to the least distant bidder ATI without proposai of abnormally low offer, in compliance with the tender file.

16. Durée Validité des Offres

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days ffrom the deadline set for the submission of tenders.

17. Renseignements Complémentaires

Technical complementary information may be obtained during working hours at the Bénoué Divisional Délégation of Public Works.

MAYO-HOURNA le 3 Juin 2022

Le MAIRE

AHMADOU ABOUBAKAR

COMMUNE DE NGUIBASSAL

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°0010/LC/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/SG/2022 PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM /2022 DU 04 MAI 2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE SOMAKAI-MANGANGA (13KM) ET CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE LOUMBE DU VILLAGE MAHOLO I (13KM) DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL- DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ (PROGRAMME ANNUEL 2022). MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGUIBASSAL FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP-LIGNE DU FOND ROUTIER - EXERCICE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NGUIBASSAL (Autorité Contractante) communique :

Par Décision Municipale 0010/DM/C-NGUIBASSAL/SG/22 du 16 Juin 2022, le MARCHÉ objet de la consultation susvisée est attribué ainsi qu'il suit :

OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
Surveillance et le contrôle des travaux d'entretien de la route SOMAKAI-MANGANGA (13KM) et construction du pont sur la rivière LOUMBE du village MAHOLO I (13Km) dans la Commune de NGUIBASSAL- Département du Nyong et Kellé (programme annuel 2022) :	ETS RACH CONCEPT Tel. : 697 96 44 05 BP : Yaoundé	7 060 047	Cinq (05) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, **au plus tard dans sept (07) jours** suivant la publication du présent communiqué dans les services de la Mairie de NGUIBASSAL pour l'établissement des projets du présent **MARCHÉ** y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres dès publication du présent communiqué sous quinzaine. Passé ce délai leurs Offres seront détruites.

NGUI-BASSAL le 16 Juin 2022

Le MAIRE

MBOCK MIOUMNDE MARIE PASCALE

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N° D13-127/C/MINSANTE/SG/UCPC/EPM/AMO DU 11 MAI 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°D13-161/AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 DU 08/07/2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION / EXTENSION DE CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DANS LES RÉGIONS DU CENTRE (HORS YAOUNDÉ) ET DE L'EST-CAMEROUN

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE COMMUNIQUE :**

Les résultats de l'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°D13-161/AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 du 08/07/2021 pour les travaux de réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires dans les régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est-Cameroun, se présentent ainsi qu'il suit conformément à la DECISION N°5217 D/MINSANTE/SG/UCPC/EPM/AMO du 11 MAI 2022

VOIR TABLEAUX SUR PIECE JOINTE PDF

Les prestataires retenus sont invités à se rapprocher sans délais de l'Unité de Coordination du Programme Conjoint, sise au quartier Messa à Yaoundé, Immeuble de la solidarité, à l'effet de souscrire les projets de marché.

Par ailleurs, les prestataires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres, à l'exception des exemplaires destinés à l'ARMP, à l'Unité de Coordination du Programme Conjoint dans un délai maximal de 15 jours ouvrables dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

YAOUNDE le 11 Mai 2022

Le **MINISTRE**

MANAOUA Malachie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION ...

ADDITIF RECTIFICATIF N°00002/AR/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM DU 15 JUIN 2022 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00011/AONO/MINEPDED/CIPM/2022 DU 11 MAI 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'AMÉLIORATION DE LA PLATEFORME DE LA BOURSE NATIONALE DES DECHETS DANS UNE PERSPECTIVE D'ECONOMIE CIRCULAIRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Les structures ayant retiré un Dossier d'Appel d'Offres dans le cadre de la consultation susmentionnée sont informées qu'il a été apporté le rectificatif suivant à l'avis d'Appel d'Offres :

Au lieu de	Lire plutôt
<p>10. Remise des offres Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires, dont un (1) original et six (6) copies, marqués comme tels, devra parvenir au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, au plus tard le 20 juin 2022 à 14 heures précises et devra porter la mention :</p>	<p>10. Remise des offres Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires, dont un (1) original et six (6) copies, marqués comme tels, devra parvenir au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, au plus tard le 6 juillet 2022 à 14 heures précises et devra porter la mention :</p>
<p>12. Ouverture des plis L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera le 20 juin 2022 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINEPDED siégeant à l'occasion, dans la salle de conférence de la Brigade des Inspections Environnementales sise à la montée Ane Rouge.</p>	<p>12. Ouverture des plis L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera le 6 juillet 2022 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINEPDED siégeant à l'occasion, dans la salle de conférence de la Brigade des Inspections Environnementales sise à la montée Ane Rouge.</p>

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 15 Juin 2022

Le MINISTRE

HELE Pierre

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
07/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 29/03/2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N°0641-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT** du 15 Juin 2022, la lettre-commande relative à l'aménagement d'une aire de stockage des ULD à l'Aéroport International de Douala, a été attribuée à la société **ROC CONSTRUCTION**, BP: 2766 Douala, Tél: 693 00 48 02, pour un montant de **treize millions (13 000 000) FCFA TTC** pour un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 15 Juin 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE L'HOTEL DE VILLE DE BERTOUA

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le but de rendre fonctionnel le nouvel édifice de l'Hôtel de ville, LE MAIRE DE LA VILLE, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Avis d'Appel d'Offre National Ouvert pour la fourniture des équipements de l'Hôtel de ville de Bertoua.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Avis d'Appel d'Offres, comprennent :

> **Acquisition du mobilier et des équipements de l'hôtel de ville de Bertoua.**

3. Cout Prévisionnel

le montant prévisionnel e&L de 100 000 000 {cent millions) FCFA.

4. Participation et origine

La participation à cet Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux sociétés de droit camerounais.

5. Financement

Les prestations, objet du présent Avis d'Appel d'Offres, seront financées par le budget FEICOM, Exercice 2022

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au SIGAMP de la Communauté Urbaine de Bertoua dès publication du présent avis .

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'appel d'offres peut être retiré aux heures ouvrables au SIGAMP de la Communauté Urbaine de Bertoua dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement, à la Recette municipal de Bertoua, d'UNE somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies avec une version numérique marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé contre décharge à la SIGAMP de la Communauté Urbaine de Bertoua au plus tard le **12 JUIL 2022 à 10 heures**, heure locale et devront porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**N°12/AONO/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022****RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE L'HOTEL DE VILLE DE BERTOUA****« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »****9. Delai de Livraison**

Le délai de livraison maximum des prestations est de 03 (trois) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du Marché.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit ; deux millions (2 000 000) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture aura lieu le **_12_ / _JUIL_ /2022 à _11_ heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Bertoua siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

2.1. Critères éliminatoires :

1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures excepté la caution de soumission ;
2. Absence de la Caution de soumission ;
3. Spécifications techniques non-conformes (cf. CCTP) ;
4. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
5. N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualifications ;

2.2. Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

1. Présentation générale de l'Offre..... Oui/Non
 2. Chiffre d'affaire de l'Exercice 2020 et 2021.Oui/Non
 3. Accès à une ligne de crédit (Attestation de solvabilité financière délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI)..... Oui/Non
-
1. Conformité des fournitures aux spécifications techniques Oui/Non
 2. Planning de livraison..... Oui/Non

Seuls les soumissionnaires qui auront remplis au moins 80 % des critères de qualification ci-dessus verront leur offre financière examinée.

14. Attribution

Le Marché sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 80% des critères essentiels.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

BERTOUA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

DIMBELE SODEA Jean Maire

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !